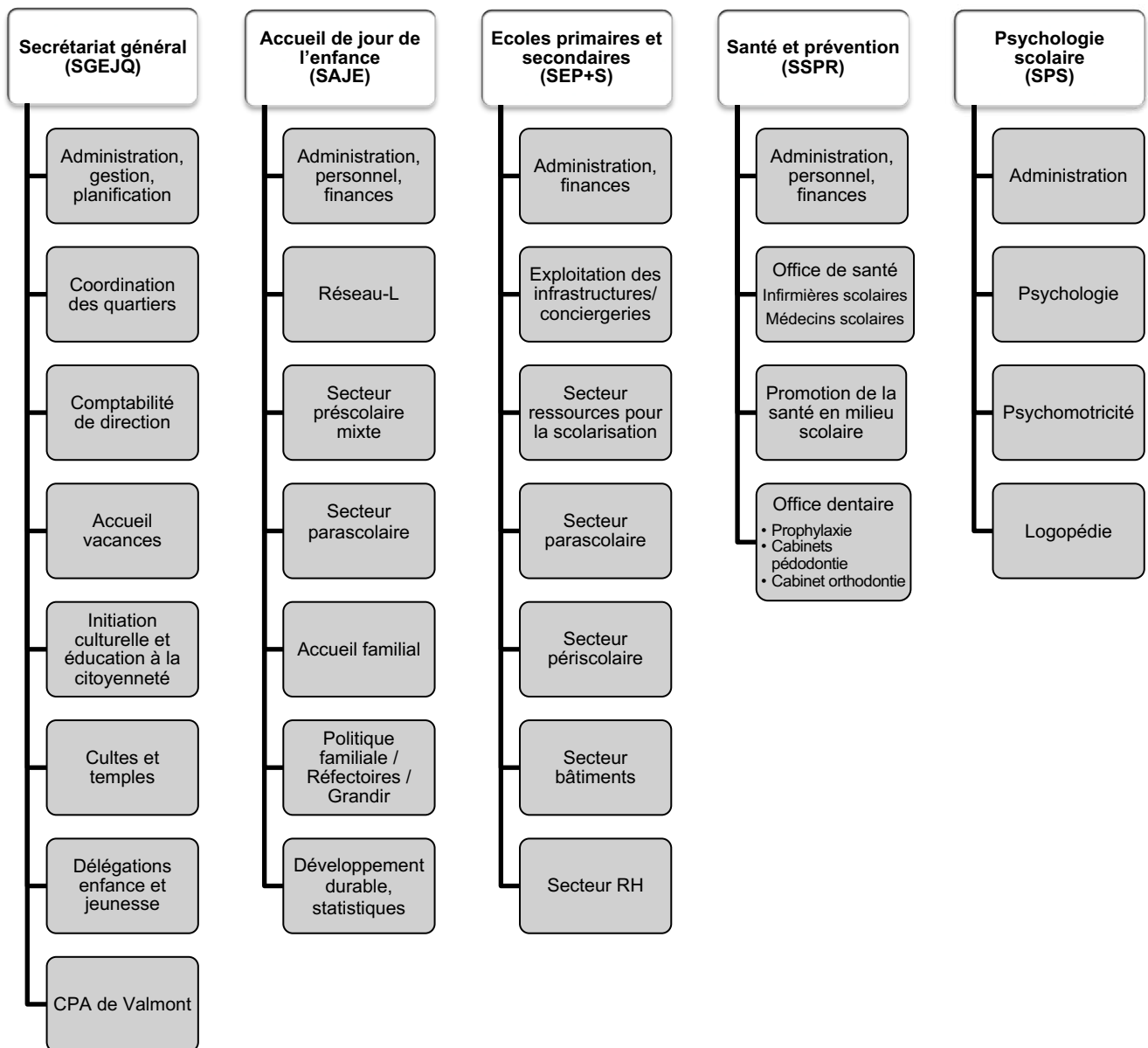


# Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

## Directeur



# Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers (EJQ)

## SECRETARIAT GÉNÉRAL (SGEJQ)

### PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- appuyer le conseiller municipal :
  - comme membre du collège municipal
  - dans les relations avec ses services et la coordination stratégique de ceux-ci
- appuyer les services de la Direction en matière de finances, communication :
  - coordonner et évaluer la mise en œuvre des grands projets transversaux à EJQ
  - conduire et développer une organisation, un fonctionnement optimal et efficient à EJQ5
- accueillir des enfants de 4-25 ans hors scolarité et durant le temps des loisirs :
  - proposer, conduire et développer la politique de l'enfance et de la jeunesse de notre ville hors base légale cantonale
- développer la citoyenneté et la participation des enfants, des jeunes et des habitants lausannois
- assurer et développer le vivre ensemble au sein des quartiers et promouvoir l'intégration sociale

Le SGEJQ offre des prestations internes à la Direction et des prestations externes dans le domaine de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers. Ainsi, il exécute les tâches dévolues à un secrétariat général et à un état-major de direction. Dans ce sens, il soutient le directeur dans sa réflexion d'organisation de l'administration, dans la mise en œuvre de projets transversaux de sa Direction et dans ses décisions politiques. Au cours de l'année 2017, le service a présenté à la Municipalité des propositions de réponses à des initiatives parlementaires, dont quelques-unes sont présentées ci-dessous.

### EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	5.66	5.61	5.86	5.81
Centre adolescents de Valmont	25.00	22.70	24.80	22.60
Comptabilité EJQ	8.10	8.10	8.10	8.10
Contrats de quartiers	1.10	1.10	1.10	1.10
Cultes et temples	9.40	8.54	9.40	8.27
Direction EJQ	19.00	19.20	19.00	18.00
Domaine vacances	25.48	26.57	25.48	25.47
<b>Total service</b>	<b>93.74</b>	<b>91.82</b>	<b>93.74</b>	<b>89.35</b>

Tableau 1.2. - variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Total service</b>	<b>0.00</b>

**Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Admin. Délég. Enfance & Jeunesse	9	5.61	9	5.81
Centre adolescents de Valmont	25	22.70	25	22.60
Comptabilité EJQ	10	8.10	10	8.10
Contrats de quartiers	2	1.10	2	1.10
Cultes et temples	29	8.54	29	8.27
Direction EJQ	26	19.20	25	18.00
Domaine vacances	34	26.57	33	25.47
<b>Total service</b>	<b>135</b>	<b>91.82</b>	<b>133</b>	<b>89.35</b>

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

**Tableau 2.2. - apprenti-e-s**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	n		n	
Direction EJQ	1		2	
Domaine vacances			1	
<b>Total service</b>	<b>1</b>		<b>3</b>	

**Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	12	11
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	4	1
<b>Total service</b>	<b>16</b>	<b>12</b>

**Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	2
Décès	
Démission	6
Départ à la retraite	1
Fin de contrat	1
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	1
Licenciement fin droit trait. 24 mois	1
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
<b>Total service</b>	<b>12</b>

**Personnel fixe**

Le SGEJQ a repourvu 12 postes fixes. A noter que l'encadrement mis en place dans certains postes socio-éducatifs les destine plus particulièrement à des personnes nouvellement certifiées (p.ex. CFC ASE, Bachelor HES ou ES dans le domaine socio-éducatif), en début de carrière, à la recherche de premières expériences professionnelles.

**Apprenti-e-s**

Une apprentie de commerce a obtenu son CFC. Un apprenti de commerce de 1<sup>re</sup> année a été engagé au domaine vacances et une apprentie nouvellement engagée au SGEJQ refait sa 3<sup>e</sup> année au domaine des ressources humaines.

**Répartition hommes/femmes**

Le SGEJQ compte 59% de femmes et 41% d'hommes.

**Fonctions encadrantes**

La proportion d'hommes/femmes occupant des postes de cadres est la suivante : 50% de femmes (8) et 50% d'hommes (8).

**POLITIQUE DE FORMATION DU PERSONNEL****Formation continue et formation en emploi**

En 2017, 62 personnes ont suivi des cours de formation continue, représentant 93.75 jours de formation. Quatorze collaborateur-trice-s sont engagés dans une formation en emploi telle que praticien-ne formateur-trice, éducateur-trice ES

ou HES, certification en gestion RH, CAS Public Affairs & Lobbying, DAS en intervention systémique, DAS en gestion et direction d'institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires et CAS Education à l'environnement par la nature.

Dans la mesure du possible, le SGEJQ soutient les collaborateurs-trice-s dans leur demande de développement de compétences professionnelles et personnelles.

### **Stagiaires**

Le SGEJQ a accueilli 8 stagiaires s'intéressant aux professions socio-éducatives: 5 au centre pour adolescents de Valmont (CPA), 1 au centre à la montagne du Planemard, 1 au centre à la montagne de la Barboleusaz et 1 à la délégation à l'enfance. Les filières suivies se déclinaient comme suit: 4 stagiaires préalables HES, 3 stagiaires en cours de formation HES et 1 stagiaire universitaire.

En outre, 11 stagiaires non rémunérés ont pu découvrir le monde du travail durant quelques jours au sein de l'administration du SGEJQ qui leur a offert au total 44 jours de stage.

### **Civilistes**

Deux personnes ont bénéficié de cette mesure au sein du SGEJQ dans le domaine de l'éducation.

### **Personnel auxiliaire engagé**

En 2017, le SGEJQ a fait appel à 272 personnes avec le statut d'auxiliaire dans les domaines suivants :

- Administration : 8%
- Accueil vacances : 55%
- Cultes et temples : 16%
- Délégation à la jeunesse : 17%
- CPA de Valmont : 5%

## **ADMINISTRATION – GESTION – PLANIFICATION**

### **Conférence des chefs de service (CCS)**

Composition : le directeur d'EJQ, l'adjointe administrative en charge de l'état-major de la Direction et les chef-fe-s de service de la Direction.

Nombre de séances : 19 (2016 : 15).

La CCS est le principal instrument de coordination de la Direction. Tous les sujets d'importance générale y sont abordés, notamment ceux qui impliquent l'intervention de deux ou plusieurs services, ou des relations transversales avec d'autres directions.

En fonction des thèmes d'actualité ou des projets en cours, la CCS reçoit parfois la visite d'autres services de l'administration ou d'instances extérieures, afin d'échanger des informations. C'est ainsi qu'en 2017 elle a accueilli :

- MM. Denis Décosterd et Marino Trotta, pour présenter la nouvelle organisation du Bureau de la communication de la Ville;
- M. Michel Diserens, chef du Service du personnel (SPEL), pour présenter la nouvelle organisation du service;
- MM. Matthieu Bendel, responsable du Bureau de la communication, et Alain Maillard, chargé de communication rattaché à la DEJQ;
- M. Michel Diserens, chef du SPEL, et Mme Vesna Stanimirovic, responsable du domaine Droit et administration du personnel, ainsi que les RRH des services de la DEJQ.

### **Institutions subventionnées**

#### **Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL)**

En 2017, la FASL a fait l'objet d'un audit de gouvernance par le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL). Les rapports et les conclusions ont été transmis à la Municipalité, au comité du conseil de fondation de la FASL, ainsi qu'à la secrétaire générale EJQ en septembre 2017. Le comité de la FASL ainsi que la Municipalité ont dû ainsi prendre position sur les remarques, commentaires et propositions d'amélioration du CFL. Celui-ci a proposé à la FASL, principalement, une réflexion de fond sur le fonctionnement de ses organes dirigeants. La FASL s'est engagée à travailler sur cette problématique.

La convention de subventionnement, qui prenait fin au 31 décembre 2016, a continué de faire l'objet de négociations entre la Municipalité et le conseil de fondation de la FASL en matière de mention du traitement du personnel. La convention 2017-2018 a pu être signée le 23 octobre 2017 avec effet rétroactif. Elle n'est conclue que pour deux ans puisque, en sus de l'audit de gouvernance mené par le CFL, une évaluation de la politique publique de l'animation socioculturelle a été demandée à l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP). Les résultats de ces deux démarches devront permettre de définir et de conclure une nouvelle convention intégrant les remarques et propositions des organes d'audit et d'évaluation.

Durant l'année 2017, le SGEJQ et la FASL ont récolté les documents et participé à plusieurs entretiens en vue de l'audit et de l'évaluation. Le personnel de la FASL opposé dans un premier temps à l'audit et à l'évaluation y a néanmoins participé en majorité.

## **Conseil des jeunes (CDJ)**

La délégation jeunesse a accompagné les jeunes du conseil dans leurs différentes activités, lors des assemblées générales mensuelles à la salle du Conseil communal ou dans les différentes commissions qui ont réalisé de nombreux projets, comme par exemple :

- l'exposition « Jeunes Vs Homophobie 2.0 », du 9 au 20 mai, au Forum de l'Hôtel de Ville. Très gros succès avec plus de 3'000 visiteurs ;
- le « Gala des 18 ans », le 11 novembre, au Capitole, une soirée pour les Lausannois-es qui accèdent à leur majorité. Plus de 700 jeunes ont assisté aux spectacles des humoristes Blaise Bersinger et Pierre Croce ;
- le « Prix jeunesse 2017 », le 8 décembre, à la salle Paderewski du Casino de Montbenon, qui récompense des jeunes actifs dans de nombreux secteurs. 350 spectateurs ont soutenu 17 nominés et des jeunes écoliers qui avaient participé aux ateliers d'entrepreneuriat. Une collaboration avec la commission de jeunes cantonale a permis la création d'un prix du Canton de Vaud ;
- une nouvelle commission contre le harcèlement a vu le jour. Une première action s'est déroulée sur la place de la Palud, le samedi 25 novembre, Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes. A cette occasion, la population lausannoise a pu être sensibilisée à la réalité subie par certaines femmes lors d'actes de harcèlement dans la rue ;
- la commission « JOJ 2020 », en collaboration avec le comité d'organisation, est en train de mettre en place des actions pour informer les jeunes sur cet événement mondial qui se tiendra à Lausanne en 2020 ;
- une collaboration avec la Police lausannoise est née, sous le nom d'Agora 3.0, pour mieux comprendre l'interaction entre jeunes et policiers. Une première rencontre le 5 avril au Casino de Montbenon entre des membres du CDJ et des forces de l'ordre a permis un dialogue fructueux qui va amener de nouvelles collaborations en 2018 ;
- une campagne de recrutement s'est déroulée au printemps 2017. Un clip vidéo diffusé sur les réseaux sociaux et dans les cinémas lausannois, appuyé par une campagne d'affichage, a permis de faire découvrir le CDJ à une nouvelle génération de jeunes Lausannois-es ;
- dans le but d'informer et de renforcer les liens entre le conseil des jeunes et le grand public, les médias, les autorités de la Ville et du Canton, une newsletter bisannuelle a été créée. Après deux éditions, les retours sont très élogieux.

## **Autres institutions**

Le SGEJQ subventionne plusieurs institutions dans le domaine de la jeunesse, de l'animation socioculturelle et des sports urbains. La liste des institutions subventionnées est disponible dans les budgets et comptes de la Ville de Lausanne. De plus, chaque institution publie un rapport annuel de ses activités. Aussi, nous renonçons à publier un extrait exhaustif de ces rapports.

Toutefois, il y a lieu de mentionner que l'Espace des inventions, sis à la Vallée de la Jeunesse, qui a pour vocation d'éveiller l'intérêt des jeunes à la science et à la technique, a repris depuis janvier 2017 les activités d'éveil culturel du rez inférieur (expositions d'éveil culturel pour les 4-11 ans), ainsi que l'organisation des centres aérés d'été pour les 7-12 ans du Centre vaudois d'aide à la jeunesse. Dès septembre 2017, il bénéficie de nouveaux locaux administratifs et de médiation.

## **Campagne de prévention « pote bourré = pote en danger », 2<sup>e</sup> édition**

Dans le cadre de la 4<sup>e</sup> édition de la Semaine alcool, le SGEJQ a relancé la campagne « pote bourré = pote en danger » qui visait cette fois les 13-20 ans. Thématiques proposées : la solidarité entre pairs et la mise en lumière des premières consommations. Le but de cette édition était de sensibiliser les jeunes, leurs parents et les professionnels de l'éducation aux risques des premières consommations, bien souvent excessives. Le focus a également été mis sur l'importance de veiller sur son « pote », même si la fête se déroule chez un particulier.

Tout comme en 2015, cette campagne a proposé plusieurs actions : un clip de prévention, un spectacle d'improvisation thématique « Tu bois ou tu bois pas ? » (160 personnes ont assisté au spectacle), deux demi-journées de formation pour les professionnels de l'éducation (22 participants), des actions dans l'espace public en collaboration avec la Fondation vaudoise contre l'alcoolisme et les correspondants de nuit de la Ville de Lausanne (plus de 720 jeunes ont été abordés), un kit de prévention dans les écoles, et une campagne de communication (affichage urbain et dans les transports publics lausannois, flyers envoyés à tous les parents des 13-18 ans).

## **Campagne d'éducation « Le respect, c'est la base ! »**

Afin de préparer au mieux la prochaine campagne d'éducation, plusieurs réflexions et démarches ont été entreprises en 2017. Rencontres transversales pour décider de la direction à donner à cette campagne, constitution du groupe d'experts et du comité de pilotage, rédaction d'un préavis, concours d'agence et choix de l'agence qui assumera l'entier de la communication de la campagne.

## **Fonds de soutien aux ludothèques lausannoises**

Le montant initial de CHF 30'000.- attribué aux ludothèques lausannoises a été utilisé pour une grande partie au renouvellement des jeux (à hauteur du 10% de la valeur totale du stock des jeux par année civile) et pour la formation des bénévoles des ludothèques lausannoises. CHF 10'000.- ont été attribués à l'organisation de la fête du jeu « Lausanne joue 2017 ».

### **• Lausanne joue**

Le week-end des 18 et 19 février 2017 a réuni plus de 3'000 joueurs et curieux. Les visiteurs ont pu s'initier en famille à des jeux de plateau, de stratégie et de construction grandeur nature. Le stand « KAPLA » a rassemblé petits et grands. Au vu de son succès, cette manifestation sera reconduite en 2018, au Casino de Montbenon.

- **Référentiel**

Le référentiel des ludothèques lausannoises a été bouclé et validé par les ludothèques lausannoises en fin d'année. Ce document présentant les actions, l'organisation et les valeurs des ludothèques est à disposition et sera largement diffusé en 2018.

## **Formation professionnelle**

### **Fonds d'aide à la formation post-obligatoire**

Créé en 2006, à la suite du regroupement d'anciens fonds d'apprentissage (Fiaux, Bippert et Dussieur), ce fonds permet d'intervenir de manière complémentaire à la prise en charge d'une formation post-obligatoire : financement de l'écolage, achat de livres, frais d'hébergement lors de stages pratiques, etc. En 2017, le comité du fonds a accédé à cinq demandes.

### **Lausanne Région, commission formation et emploi des jeunes**

La commission formation et emploi des jeunes de Lausanne Région engage tous ses efforts pour améliorer l'accès à la formation, en suivant ces objectifs : promouvoir les places d'apprentissage offertes par les communes, assurer la promotion de certaines professions auprès des communes, mettre les acteurs de la formation en réseau, soutenir et développer des mesures d'accompagnement à la formation.

La Ville de Lausanne y est représentée par le conseiller municipal en charge de la DEJQ et une cheffe de projet du SGEJQ. Ses actions :

- organisation ponctuelle des journées de réflexion dans le but de réunir des élus politiques et des professionnels dans le domaine de la formation autour de thématiques spécifiques, telles que les liens école-famille-société ou l'orientation et la transition ;
- cours d'appuis scolaires pour les apprentis App-App ;
- participation chaque année au Salon des métiers et de la formation de Lausanne, en collaboration avec la Ville de Lausanne ;
- création du site Internet [www.kiftontaf.ch](http://www.kiftontaf.ch) qui apporte toutes les informations utiles aux jeunes en recherche de formation scolaire et professionnelle ;
- promotion et suivi de la mise en place du projet LIFT, qui propose à des élèves, dès la 10<sup>e</sup> année, d'aller en entreprises deux heures par semaine ;
- prestation d'accompagnement par un mentor « Duo 15-18 ».

La commission formation et emploi des jeunes subventionne l'Espace des inventions et Adospro, deux institutions lausannoises.

### **Paysage éducatif Grand-Vennes**

Le quartier de Grand-Vennes a été retenu en vue de servir de quartier pilote pour une recherche action sur les transitions scolaires. L'objectif du projet Paysage éducatif est de renforcer l'intégration scolaire et professionnelle des adolescents et jeunes adultes par la mise en place d'un réseau des différents acteurs, en particulier l'école et les acteurs économiques dans le quartier. Il s'agit ensuite de développer par le réseau d'acteurs, des actions permettant l'acquisition de compétences personnelles, sociales et techniques en faveur des élèves en amont de la transition de la scolarité obligatoire (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>).

Durant cette troisième année, plusieurs actions ont été menées avec différents acteurs et partenaires du quartier :

- *atelier d'entrepreneuriat – prix « entrepreneurs en herbe »*  
3<sup>e</sup> édition : ce projet vise à transmettre l'esprit d'entreprendre et l'envie d'innover dès l'âge de la scolarité. Il permet également de faire le lien entre les matières enseignées à l'école et le monde professionnel qui les attend. Un prix récompense et valorise les projets réalisés ;
- *les élèves à la rencontre des entreprises formatrices du quartier*  
2<sup>e</sup> édition : 92 élèves de 10<sup>e</sup> et 14 élèves de 11<sup>e</sup> se sont rendus dans 36 entreprises formatrices du quartier par petits groupes pendant 60 minutes pour découvrir le monde professionnel ;
- *stages d'observation à la Ville de Lausanne*  
Afin de découvrir les métiers de l'administration publique, sept places de stage de quelques jours ont été proposées. Deux de ces stages ont débouché sur des places d'apprentissage.

### **Accessibilité universelle**

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité s'est engagée à améliorer l'accessibilité de ses prestations et à doter la Ville de Lausanne d'un diagnostic et d'un plan d'actions sur l'accès universel à la ville des personnes en situation de handicap, incluant notamment l'accès aux espaces et lieux publics, locaux administratifs et lieux privés accessibles au public. Cette intention s'inscrit dans la prolongation du rapport-préavis N° 2016/10 du 18 février 2016 « Réponse au postulat de Mme Sarah Frund "Pour une accessibilité des informations de la Ville de Lausanne à toutes et tous" – Réponse au postulat de M. Denis Corboz "Pour améliorer concrètement la vie des personnes handicapées à Lausanne" », débattu le 31 janvier 2017.

Le SGEJQ a engagé un chef de projet afin de rédiger un préavis qui atteigne les deux objectifs du programme de législature et qui puisse poser les bases d'une politique communale en matière d'accessibilité universelle. Au niveau diagnostic, un inventaire de toutes les prestations de la Ville dédiées à des usagers en situation de handicap a été réalisé grâce à une

consultation de tous les services. De plus, un partenariat a été établi avec Pro Infirmis Vaud qui porte un projet national cofinancé par le Bureau fédéral pour l'égalité des personnes handicapées afin de proposer un service de cartographie de l'accessibilité de lieux à l'attention des collectivités publiques.

Afin de permettre aux organisations travaillant au service des personnes en situation de handicap de participer au processus d'édification du plan d'actions de la Ville dans ce domaine, le SGEJQ a identifié les principaux partenaires privés concernés afin de constituer avec eux un réseau autour de son élaboration. De nombreuses rencontres bilatérales ont eu lieu entre le SGEJQ et des organisations ainsi que des experts, et l'ensemble du réseau a été rassemblé en décembre 2017 afin de lui exposer les lignes directrices qui allaient prévaloir dans la construction du plan d'actions et de permettre aux organisations d'exprimer leurs suggestions.

## COORDINATION DES QUARTIERS

### MISSION

- assurer et développer le vivre ensemble au sein des quartiers, promouvoir l'intégration sociale et le développement de projets urbains concertés
- développer la citoyenneté et la participation au sein des quartiers
- définir et mettre en œuvre une politique publique des quartiers comprenant celles de l'animation socioculturelle et le développement des espaces citoyens
- initier, mettre en œuvre et pérenniser des outils de politique des quartiers qui participent avec les habitants à l'amélioration durable de la qualité et du cadre de vie du quartier, dont les centres socioculturels et maisons de quartier, la caravane des quartiers et les contrats de quartiers
- favoriser le lien entre les habitants des quartiers et l'administration communale

Le projet de rapport-préavis répondant au postulat de Mme Natacha Litzistorf et de M. Valéry Beaud déposé le 7 octobre 2014, intitulé « *Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers!* », ainsi qu'au postulat de MM. Pierre-Antoine Hildbrand et Matthieu Blanc déposé le 9 septembre 2014, intitulé « *Pour l'étude du "budget participatif" à Lausanne* », a fait l'objet de propositions à la Municipalité. A fin 2017, les orientations et les propositions de la Municipalité ont été intégrées et le rapport-préavis devrait être déposé début 2018. Il a pour but d'exposer la politique municipale des quartiers. Par politique des quartiers, le SGEJQ entend à la fois une politique d'intégration sociale et de développement de projets urbains concertés, en partenariat avec les habitants, les usagers ainsi qu'avec les acteurs institutionnels, associatifs et économiques dans les quartiers. Parmi les objectifs, le rapport-préavis propose de renforcer la participation citoyenne et la solidarité, de soutenir l'intégration sociale et développer une animation socioculturelle au service du lien social et du développement local, d'appuyer la création des espaces citoyens, de pérenniser la démarche des contrats de quartier et de garantir un accès équitable aux équipements publics et aux services de proximité. Ce rapport-préavis est intitulé 1<sup>re</sup> étape puisqu'il devrait être suivi en 2018 d'un second préavis en la matière reprenant les différentes évaluations et en intégrant leurs recommandations dans la politique des quartiers.

### Maisons de quartier

L'année 2017 a vu la fin de la construction de la Maison de quartier du Désert. L'inauguration commune Ville – Association de quartier s'est déroulée le 22 septembre avec des animations et un spectacle grandiose. Plus de 1'600 personnes ont assisté durant le week-end d'inauguration au spectacle qui avait pour actrice principale la Maison. Cette inauguration clôt une aventure de sept ans. La démarche participative, qui a été un franc succès, est en cours d'évaluation par l'Observatoire universitaire de la ville et du développement durable. Elle devrait permettre de rédiger des bonnes pratiques en la matière et enrichir la politique publique des quartiers.

En 2017, la démarche participative quant à la construction de la future Maison de quartier aux Plaines-du-Loup a été mise entre parenthèses pour se concentrer sur le parc attenant et pour mieux intégrer les autres aménagements futurs. Le SGEJQ a travaillé en partenariat étroit avec la cellule Métamorphose.

### Caravane des quartiers

En 2017, une évaluation de la caravane des quartiers a été menée sur demande de la Municipalité par l'Association de la caravane des quartiers. Cette dernière a mandaté Socialdesign, qui a rendu son rapport en octobre 2017. Elle conclut que la caravane des quartiers a globalement atteint les buts fixés dans le préavis N° 2009/04 qui la constitue. Les recommandations sont les suivantes :

- une clarification des modalités de la mise en œuvre opérationnelle permettrait de mieux définir les objectifs (opérationnels) de la caravane. Une clarification de la structure organisationnelle future s'impose. Ainsi, il s'agit de vérifier si la forme d'une association permet de réaliser au mieux la caravane (du point de vue de la facilitation et de la défense de la manifestation ainsi que de la recherche de fonds si cet élément est maintenu), ou s'il faudrait une autre institution porteuse de la manifestation ;
- ensuite, si la forme de l'association est privilégiée, une définition plus précise des tâches du comité et de ses différents membres permettrait de clarifier les attentes envers le comité. La composition du comité devrait probablement être revisitée ;
- le mandat du coordinateur devrait être plus détaillé afin de pouvoir diriger et évaluer le travail fourni, mais aussi pour pouvoir expliciter les attentes du comité vis-à-vis du coordinateur. Une clarification des tâches semble surtout nécessaire au niveau de l'apport du coordinateur à la programmation ;

- la clarification des modalités de la mise en oeuvre opérationnelle de la caravane, proposée au premier paragraphe, permettrait de mieux penser l'intégration des projets du Fonds interculturel (« top-down ») dans la caravane. Il s'agit notamment de s'assurer que les projets choisis par le Fonds interculturel soient réalisables dans le cadre de la caravane, et attractifs pour les habitants organisateurs de la caravane ;
- le rôle de la FASL doit être précisé, et les moyens qui sont à investir de la part de la FASL dans l'organisation des étapes de la caravane sont à discuter.

Le transfert des activités administratives de la caravane des quartiers au SGEJQ s'est finalisé en novembre 2017.

L'assemblée générale du 25 octobre 2017 a élu comme président de l'association M. David Payot, directeur EJQ, et Mme Estelle Papaux, secrétaire générale EJQ, comme secrétaire-trésorière de l'association, permettant ainsi un lien entre la caravane et la Direction EJQ, la subvention à la caravane est en effet restée rattachée au Bureau lausannois pour les immigrés (BLI). L'année 2018 doit permettre de revoir la mission de la caravane au sein de la politique des quartiers et d'adapter la structure à ces missions.

### **Contrat de quartier de Prélaz-Valency**

Composée de 22 personnes habitantes ou utilisatrices du quartier, la commission de quartier a tenu neuf séances en vue d'organiser les groupes de travail thématiques et les quatre soirées publiques sur les thèmes : mobilité et espaces publics, espaces verts, tri des déchets et culture.

Une liste de 28 propositions ont émergé, sous la forme d'une feuille de route, d'emblée soumise à l'approbation des services concernés.

La feuille de route a été exposée puis adoptée par la population du quartier lors de la conférence de quartier du 12 septembre 2017, en présence du conseiller municipal David Payot. La Municipalité l'a validée à son tour, au mois d'octobre, en adressant un courrier de remerciement à la commission de quartier pour son travail.

Plusieurs projets ont pris forme en 2017, modestes comme une signalisation renouvelée des zones « chiens » vers deux places de jeux, ou plus complexes comme un journal de quartier, dont le troisième numéro est sorti en décembre. Rédigé par une petite équipe d'habitants, financé par le contrat de quartier et envoyé par la poste, ce journal valorise les actions entreprises et renseigne sur l'actualité et l'histoire du quartier. La Valencienne, espace muni de terrains de pétanque en bordure du parc de Valency, a été confié dès 2016 par le Service des sports au comité de l'Association du quartier de Prélaz, à la demande d'un collectif d'habitants. Diverses activités culturelles, sportives et conviviales y sont organisées, en extérieur, donc à la belle saison. Enfin, dans le but de favoriser une mixité sociale et de tisser des liens plus larges dans le quartier, la Fête des voisins, traditionnelle aux Jardins de Prélaz, a été renforcée par le contrat de quartier, avec l'aide du centre socioculturel et divers partenaires du quartier. En sus des séances de la commission de quartier, les groupes de travail, au nombre de quatre, ont tenu 20 séances.

Pour les perspectives, deux projets d'envergure sont prêts en fin d'année. L'un est un mandat donné à un architecte paysagiste en vue de proposer des aménagements extérieurs au sein des Jardins de Prélaz, le tout avec l'approbation des quatre sociétés propriétaires, qui en assumeront les frais effectifs en 2018. L'autre projet concerne la mobilité scolaire autour de l'établissement de Prélaz, par le lancement d'un plan de mobilité scolaire confié à l'Association transport et environnement. Ce sera une première à Lausanne et ce plan se déploiera sur 6-10 mois en 2018.

Le groupe d'accompagnement des contrats de quartier, présidé par le conseiller municipal David Payot, s'est réuni à quatre reprises. Ces séances permettent d'aider à la réflexion, de renforcer la collaboration transversale et de faciliter le suivi de la réalisation des projets.

En juillet, l'évaluation du contrat de quartier des Boveresses « Une expérience participative dans la ville ordinaire »<sup>1</sup> a été publiée dans les cahiers de recherche urbaine, munie d'une préface de David Payot.

Enfin, les contacts informels se sont poursuivis avec les groupes d'habitants issus des contrats de quartier de Montelly et Boveresses.

Le site du contrat de quartier (<http://www.lausanne.ch/thematiques/vivre-a-lausanne/residents/vie-de-quartier/contrats-de-quartier.html>), tenu à jour, illustre les différentes étapes et les actions entreprises.

### **Terrain d'aventure de Malley (TAM)**

Après deux ans de démarche participative avec la population lausannoise, et plus particulièrement les écoles et les habitants du quartier, le bâtiment du TAM est sorti de terre et sera habitable dès le mois de janvier 2018. Durant l'été 2017 (4 semaines), 42 jeunes âgés de 14 à 17 ans (jeunes du quartier et jeunes migrants de l'EVAM), ainsi que cinq familles du quartier ont participé à la réalisation du bâtiment, sous la houlette du collectif d'architecture participative et écologique (CARPE) et des animateurs du TAM. Construction de la charpente et des murs, isolation du plancher et de la toiture, toutes et tous n'ont pas ménagé leurs efforts pour permettre à l'édifice de voir le jour.

Le Centre de formation aux métiers techniques des Services industriels de Lausanne (C-FOR) a aussi activement participé au chantier avec ses apprentis. Ils ont créé et confectionné tous les luminaires du bâtiment, les plans de travail et divers travaux liés aux installations électriques.

En amont du chantier, onze classes des écoles de Malley, Bourdonnette, Montoie, Figuiers et Montriond ont confectionné des oiseaux et des nichoirs (céramiques, bois, etc.) avec un artiste suisse pour décorer les façades du bâtiment. Une

<sup>1</sup> Antonio Da Cunha, Muriel Delabarre, Benoît Dugua. Edition de l'Observatoire Universitaire de la Ville et du Développement Durable, Unil, juillet 2017.



première inauguration de la petite façade a eu lieu le 31 octobre 2017 en compagnie de plus de 100 enfants et de leurs enseignants.

### **Projet pilote dans le cadre de la coordination de la politique des quartiers**

Grâce au fait que la DEJQ rassemble en son sein un nombre important d'institutions autour desquelles gravitent les habitants d'un quartier (établissements scolaires, structures pré/parascolaires, animation socioculturelle, travail social hors mur, etc.), son Secrétariat général est régulièrement alerté quant à l'existence de problématiques multisectorielles qui s'étendent à l'échelle du quartier, et dont tant les causes que les conséquences dépassent le champ d'action et les compétences d'une seule institution. L'une de ces problématiques a notamment été mise en exergue dans le secteur de Montoie-Bourdonnette où des comportements problématiques de très jeunes enfants ont touché une série d'acteurs du quartier, et ce dans plusieurs domaines d'action publique (notamment l'éducation, l'accueil parascolaire, les loisirs, les sports, la sécurité et l'insertion professionnelle). Chaque acteur y percevait un morceau de la problématique mais aucun d'eux n'avait, à lui seul, les informations nécessaires pour l'appréhender dans sa globalité. En tant que Direction en charge de la politique des quartiers, le SGEJQ a mis en place, depuis octobre 2017, une mesure pilote qui s'est avérée efficace afin de définir une coordination des acteurs du quartier. En rassemblant les différentes centralités de quartier autour d'une appréhension commune du problème, un groupe de coordination leur permet dès à présent de mieux appréhender la situation et de mieux répondre aux problèmes qui sont posés, notamment à travers la recherche conjointe de solutions et le développement de projets communs (auxquels sont associés les habitants du quartier).

## **COMPTABILITÉ DE DIRECTION**

### **MISSION**

Assurer les prestations traditionnelles d'une comptabilité de direction :

- budget d'exploitation, plan des investissements, crédits supplémentaires, subventions
- traitements du personnel
- factures fournisseurs et débiteurs
- saisie des pièces comptables des établissements scolaires
- relations avec les autorités des communes voisines et celles du Canton pour les répartitions des charges imputées à chaque échelon

L'activité de la comptabilité nécessite une collaboration suivie tant avec les autres services de la Direction qu'avec les instances cantonales (Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, Département de la santé et de l'action sociale, Département de l'économie, de l'innovation et du sport, Département des infrastructures et des ressources humaines, Département des finances et des relations extérieures, Ordre judiciaire).

Au terme de la redistribution des tâches entre Canton et communes, Lausanne s'est vu déléguer par convention un certain nombre de compétences, aux plans notamment de l'organisation scolaire ou des prestations de psychologie scolaire. La comptabilité en assure toute la calculation et le suivi du volet financier. En ce qui concerne les établissements scolaires lausannois rattachés au Service des écoles primaires et secondaires (SEP+S), elle comptabilise leurs pièces comptables directement dans l'application de l'Etat.

### **Organisation**

Le groupe traitements assure le service des salaires du personnel fixe et temporaire (début et fin d'activité, modifications du taux d'engagement ou de la situation familiale, heures de remplacement, etc.).

Pour l'ensemble de la Direction, le nombre de dossiers traités pour le personnel fixe s'élève à 1'450, et 1'880 pour le personnel temporaire, pour des engagements s'échelonnant de 0.1% à 100%.

Le groupe factures a procédé à l'enregistrement et au contrôle de 26'203 factures fournisseurs et a émis 74'520 factures débiteurs.

C'est à ce niveau également qu'est réglé le versement (en principe par acomptes échelonnés) des subventions aux diverses institutions soutenues par la Direction.

## **ACCUEIL VACANCES**

### **MISSION**

- organiser, mettre en œuvre et développer des prestations d'accueil collectif d'enfants pendant les 14 semaines de vacances scolaires

Les parents lausannois qui exercent une activité professionnelle trouvent dans les offres conjuguées du SAJE et du domaine accueil vacances des solutions d'accueil et d'activités disponibles sur 52 semaines par année, toujours dans l'optique d'une meilleure conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Les associations subventionnées telles que la FASL, le Centre vaudois d'aide à la jeunesse (CVAJ) et l'Espace des inventions (EDI) sont mandatées par le SGEJQ pour la mise en œuvre de prestations d'accueil complémentaires sous la forme de centres aérés, de camps et d'activités à la journée.

Le domaine assure aussi les prestations de l'école à la montagne pour ses camps scolaires.

### **Agence communale « accueil vacances 5-15 ans » à Chauderon 7A**

Le bureau d'accueil vacances a répondu directement en 2017 à quelque 2'500 visiteurs : 86% des demandes concernaient le domaine accueil vacances, 9% d'entre elles l'administration communale en général (SSL, SAS, ORP, objets trouvés, etc.) et 5% concernaient des questions externes aux services de la Ville (orientation géographique, transports publics, commerces, etc.).

Outre l'information au public, le domaine accueil vacances assure l'exploitation des structures d'accueil du SGEJQ et les travaux administratifs qui y sont liés, soit :

- 11 centres aérés urbains ;
- le centre aéré d'été de Béthusy ;
- les camps scolaires et camps de vacances des trois centres à la montagne de la Ville ;
- la part lausannoise des activités du Passeport et le bureau de l'Association en faveur du Passeport vacances de la région lausannoise (APVRL).

En 2017, la demande des familles pour les structures d'accueil vacances est stable.

### **Groupe de coordination des offres vacances à l'échelon lausannois**

Le groupe de coordination, conduit par le SGEJQ, réunit les associations subventionnées, dont la FASL, le CVAJ et l'EDI, proposant des activités de vacances. Il a pour mission d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande en termes d'activités de vacances, tant au niveau qualitatif que quantitatif. En 2017, un intérêt croissant des familles pour les activités de vacances à la journée est perceptible.

L'adjoint du SGEJQ prend part aux séances de travail organisées par le SPJ, notamment concernant la formation des moniteurs ainsi que la mise en œuvre des directives pour les camps de vacances. Le GLAJ-Vaud, sur mandat du SPJ, assure la formation des moniteurs dans le domaine des activités extrascolaires (FORJE). Le SGEJQ offre cette possibilité de formation à tous les auxiliaires engagés. En 2017, une vingtaine de collaborateurs en ont bénéficié avec un effet direct sur la qualité d'accueil. Ils disposent ainsi d'outils acquis dans les modules tels que Rôle du moniteur et responsabilités juridiques, Développement et besoins des enfants et des jeunes, Planification, animation et évaluation d'une activité, et Sécurité physique et affective.

### **Passeport vacances**

Le domaine accueil vacances est mandaté par l'Association pour le passeport vacances de la région lausannoise (APVRL) pour assurer l'infrastructure administrative du passeport vacances. L'édition 2017 s'est déroulée avec un plein succès sur les deux premières et les deux dernières semaines des vacances d'été, périodes où la demande est la plus forte. Les 39 communes membres de l'APVRL ont mis à disposition plus de 9'800 places (8'400 en 2016) au travers de 300 activités. Ainsi, 9'100 places ont été utilisées par 1'627 jeunes de 9 à 15 ans, ce qui représente une hausse générale de fréquentation de 12.44% par rapport à 2016. La participation financière des parents pour deux semaines d'activités est de CHF 45.-, ce qui couvre environ un tiers du coût réel.

Une grande majorité de participants s'est inscrite aux activités par le biais du site internet [www.apvrl.ch](http://www.apvrl.ch), permettant la consultation des places libres et les inscriptions de dernière minute, au moyen d'un code d'accès personnel.

Le passeport *farniente*, qui s'autofinance, enregistre une légère baisse de 4.52% avec 549 passeports vendus au prix de CHF 25.-. Le nombre de passeports *farniente* vendus pour la seule Commune de Lausanne augmente lui de 22.15% cette année. Ce sésame, donnant accès aux transports publics, aux piscines, aux musées, ainsi qu'à trois séances de cinéma, est proposé aux 13-15 ans sans activités encadrées.

### **Centres aérés urbains (CAU)**

Les 11 CAU sont ouverts durant les relâches de février et les vacances de Pâques et d'automne. Cet accueil à la journée, de 8h à 18h, est destiné aux enfants de 6 à 11 ans révolus.

Une priorité est donnée aux activités de plein air, de découverte et de détente par lesquelles l'enfant est acteur de ses vacances. Des ateliers d'éveil scientifique sont proposés à chaque CAU. Les enfants sont encadrés par un responsable disposant d'une formation dans le domaine de l'enfance, et d'un moniteur. La demande est stable avec 2'811 journées/enfants en 2017. Après une expérience pilote, le CAU de Vers-chez-les-Blanc a maintenu un accueil aux enfants de 4 à 11 ans durant les vacances de Pâques et d'automne. A la demande du Service d'accueil de jour de l'enfance (SAJE), un accueil 5-6 ans sera mis en place en 2018 à titre expérimental sur un quartier à forte densité du nord-est de la Ville.

Une collaboration fructueuse avec le domaine de Rovéréaz a permis aux groupes des CAU d'octobre de passer une journée à la ferme.

### **Centre aéré d'été**

Le centre aéré de Béthusy offre un accueil à la semaine pour 60 enfants de 6 à 12 ans pendant les six premières semaines des vacances d'été. Ainsi, 345 enfants ont été accueillis en 2017, totalisant 1'725 journées/enfants. Chaque jour, des activités en plein air ainsi que des ateliers d'expression sont organisés. Pour l'encadrement des enfants, deux responsables qualifiés et une dizaine de moniteurs sont engagés chaque semaine. Un accueil 5-6 ans sera mis en place sur deux semaines en 2018 à titre expérimental.

## Centres à la montagne de la Barboleusaz, des Chevalleyres et de Château-d'Oex

En 2017, 2'950 élèves ont pu bénéficier d'un camp d'école à la montagne, 780 enfants et jeunes de 6 à 15 ans ont été accueillis en camp de vacances. Les 3 centres totalisent 17'730 journées/enfants.

Les équipes accueillant chaque semaine de nouveaux groupes ont mis en œuvre leurs projets pédagogiques qui sont intégrés au concept d'accueil des écoles à la montagne. Les activités proposées aux jeunes usagers se diversifient, notamment pour offrir des alternatives à la fermeture possible des remontées mécaniques de Château-d'Oex.

Le SGEJQ a initié un groupe de travail intercommunal avec Vevey et Bussigny, propriétaires d'écoles à la montagne à Château-d'Oex, pour projeter des collaborations et des synergies entre elles et avec les autorités locales dans l'idée d'une diversification des activités pour les enfants en camp.

Suite au départ du directeur des Chevalleyres en mai 2017, la direction est assurée avec succès par la directrice de la Barboleusaz qui dirige ainsi deux sites simultanément. Elle a notamment réorganisé les deux sites en collaboration avec les équipes en maintenant la qualité et le volume des prestations. Le travail consistant à évaluer et renouveler les pratiques éducatives et d'animation dans les trois centres peut ainsi se poursuivre.

## INITIATION CULTURELLE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

### MISSION

- gérer les activités culturelles, de sensibilisation à l'environnement et de prévention proposées aux classes lausannoises de la scolarité obligatoire : théâtre, musique, danse ou toute autre traduction de l'expression artistique sous forme d'initiations et de spectacles ; découverte de l'environnement et de ses interactions avec les contraintes et les attentes de la société, ainsi qu'une action de prévention sous forme d'animation

L'ensemble des données retranscrites dans ce chapitre concerne les activités offertes aux classes primaires et secondaires pour l'année scolaire 2016-2017. Les enseignants titulaires de classe s'inscrivent via des formulaires sur le site internet de la Ville. Les brochures sont consultables sur le web ou sous format papier.

### Activités culturelles

Une commission, où sont représentés les milieux pédagogique, culturel et administratif, étudie et choisit les activités qui seront offertes aux classes lausannoises.

Le programme d'activités culturelles 2016-2017 a proposé 22 spectacles de théâtre, 8 spectacles musicaux – dont 3 concerts découvertes de l'Orchestre de Chambre de Lausanne (OCL), 2 concerts médiation de la Haute Ecole de Musique (HEMU) et un opéra –, 15 animations théâtrales et 7 découvertes lausannoises.

Statistiques de l'inscription des classes : 97% des 1-2P, 86% des 3-8P et 36% des 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>.

Sur les 13'600 enfants scolarisés à Lausanne :

- 9'248 sont allés voir un spectacle ;
- 9'519 ont pris part à une animation théâtrale ;
- 4'649 ont participé à une découverte lausannoise ;
- 3'986 sont allés écouter les concerts de l'OCL et de la HEMU ;
- 1'747 ont reçu une initiation musicale du Sinfonietta.

En marge de ce programme, quatre offres culturelles supplémentaires ont été offertes par le SGEJQ :

- *Peau d'Âne* : proposé par l'Association pour la Formation des Jeunes Danseurs en mars 2017 (462 élèves de 6P à 11<sup>e</sup>) ;
- *Au cœur du 45<sup>e</sup> Prix de Lausanne* : visite des coulisses du Prix de Lausanne en février 2017 et rencontre avec des danseurs sélectionnés (121 élèves de 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>) ;
- *Titeuf le spectacle* : au casino de Montbenon en septembre 2016 (31 élèves de 7P à 11<sup>e</sup>) ;
- *Ombres sur Molière* : proposé à la Grange de Dorigny (46 élèves de 10<sup>e</sup>).

### Abonnement culturel

Visant à faire bénéficier les élèves de 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> de l'offre théâtrale et musicale lausannoise, l'abonnement leur permet d'assister à des représentations publiques en payant le billet au prix unique de CHF 8.-. Le SGEJQ compense la différence financière qui en résulte pour les théâtres.

Cette année, pour répondre à l'un des points du rapport-préavis N° 2015/1 du 8 janvier 2015 « Politique culturelle de la Ville de Lausanne », le SGEJQ a mis en œuvre le billet combiné *un enfant–un parent*. Ainsi, l'enfant peut inviter un parent à l'accompagner au spectacle à un tarif préférentiel de CHF 16.-. Pour cette première édition, 364 billets combinés ont été achetés.

Au total, 2'468 billets ont été vendus pour 29 spectacles. De plus, l'Opéra de Lausanne a permis à 308 élèves lausannois d'assister gratuitement aux répétitions générales de cinq opéras.

### Sensibilisation à l'environnement

Animations en classe et visites de sites stratégiques constituent les activités de sensibilisation à l'environnement offertes par différents services de la Ville aux élèves de la scolarité obligatoire de Lausanne. Elles sont regroupées dans une bro-

chure éditée chaque année. La coordination et l'organisation de ces activités sont assurées par le SGEJQ. 741 animations/visites ont été offertes aux classes lausannoises.

### **Découverte de l'environnement construit**

Cette activité vise à sensibiliser les enfants à l'architecture, l'urbanisme et l'aménagement du territoire. Ces programmes sont menés par l'association Ville en Tête qui propose quatre activités découpées en modules.

49 classes de 1 à 8P ont bénéficié de cette prestation.

### **Prévention des accidents par morsures**

Très pragmatiquement destiné à apprendre aux enfants comment il faut se comporter (ou ne pas se comporter) en présence d'un animal, le programme est proposé en alternance aux classes 1-2P et 3-6P.

98 classes de 1-2P ont reçu un cours de prévention des accidents par morsures.

## **CULTES ET TEMPLES**

### **MISSION**

- assurer les engagements dus aux Eglises reconnues de droit public et aux communautés confessionnelles reconnues d'intérêt public et développer aux différents niveaux les relations entre les autorités cantonales, communales et religieuses concernées par les obligations légales

### **Événement marquant: le Jubilé de la Réformation**

Le Jubilé des 500 ans de la Réforme dans le canton de Vaud constitue l'événement marquant de l'année 2017. La Ville de Lausanne, l'église Saint-François en particulier, ont constitué l'épicentre de manifestations culturelles majeures. Le concert « La Passion Selon Marc. Une passion après Auschwitz » a été joué le 12 avril à l'église Saint-François. Oeuvre magistrale et originale de Michaël Levinas, le concert remémore les zones d'ombres de la Réforme laquelle a servi de caution au pogrom du 9 novembre 1938 qui vit brûler toutes les synagogues juives. Du 22 juin au 1<sup>er</sup> octobre, toujours à l'église Saint-François, l'exposition « 9.5 sur l'échelle de Luther » de Sandrine Pelletier a rencontré un succès inattendu. L'exposition comprenait deux installations. D'abord, une dense forêt de 95 échelles de bois brûlé disposées dans la nef et rappelant les 95 thèses de Luther révèle la violence de la Réforme et une église en perpétuel chantier. Ensuite, deux coulées de verre incandescentes qui ruissellent comme si elles cherchaient à se répandre dans la nef, à la rencontre des fidèles. Placées en dialogue avec les verrières au nord, elles nouent avec le dénuement franciscain et la sobriété réformée. Du 19 au 21 mai et du 22 août au 2 septembre, l'exposition itinérante « Le selfie des protestants » s'est invitée respectivement à Saint-Laurent et au Forum de l'Hôtel de Ville. Il s'agissait de clichés sur le protestantisme de 1517 à 2017, et des prises de position réformées sur des thèmes permanents ou d'actualité. Tel un autoportrait, « Le selfie des protestants » est une invitation à s'interroger sur la signification de la Réforme pour le présent et pour le futur.

### **Entretien du patrimoine**

Des travaux d'entretien lourd et courant des églises et temples propriétés de la Ville ont été exécutés dans le cadre du budget ordinaire. Parmi les travaux importants, il convient de signaler :

- à Saint-Matthieu, des travaux de réfection d'étanchéité de la toiture plate du foyer et le hall et le remplacement des ferblanteries ont été effectués pour un montant de CHF 58'000.-;
- à Saint-François, le remplacement des protections anti-pigeons de tout le clocher et le passage en 2018 par Swisscom de la téléphonie fixe traditionnelle analogique vers le protocole numérique Internet (IP) ont coûté respectivement CHF 20'000.- et CHF 30'000.-, soit un total de CHF 50'000.-;
- à Montheron, l'installation d'une nouvelle sonorisation a nécessité un investissement de CHF 17'000.-, tandis que le passage au numérique a coûté CHF 22'000.-, soit un total de CHF 39'000.-;
- à Chailly, le passage de l'analogique à une technologie numérique a occasionné des frais d'installation équivalents à CHF 23'000.-;
- à Saint-Paul, le remplacement des anciennes lampes sous galerie et halls par un dispositif de diode électroluminescente (LED) a été effectué pour un montant de CHF 12'000.-. Le passage au numérique a coûté CHF 5'000.-, soit un montant total de CHF 17'000.-;
- aux Croisettes, le passage de l'analogique au numérique a coûté un montant équivalent à CHF 12'000.-;
- au Centre œcuménique et de quartier de Bois-Gentil, la Ville a participé pour moitié au remplacement des luminaires du temple à concurrence d'un montant de CHF 10'300.-.

S'agissant de l'entretien des lieux de culte des paroisses catholiques, il y a lieu de souligner :

- à Notre-Dame, le système électrique, assez vétuste, continue à engloutir d'énormes sommes d'argent. En vue notamment de remédier à ce problème lancinant, un préavis de restauration et de rénovation intérieure de la basilique a été déposé en cours d'année devant le Conseil communal. Le remplacement d'ampoules, le dépannage du système de chauffage ainsi que la réparation du tableau de commande de l'éclairage de l'église ont entraîné des dépenses estimées à CHF 41'200.-;
- à Saint-Joseph, des travaux de réfection intérieure de l'église ont été effectués pour un montant équivalent à CHF 60'000.-.

## **Les églises sont des espaces de lien social**

Facilitateurs de lien social, les centres paroissiaux continuent de mettre à disposition des habitants du quartier des locaux et des espaces pour leurs activités bénévoles diverses. Le partenariat avec les services communaux de l'accueil de jour de l'enfance et des écoles se poursuit. Il permet à deux haltes-jeux, treize APEMS et une ludothèque de conduire quotidiennement des projets éducatifs auprès de 660 enfants, et de contribuer à la conciliation des vies professionnelle et familiale.

## **Le guet de la cathédrale**

Le guet de la cathédrale veille toujours sur la ville de Lausanne et continue de crier l'heure de 22 heures à 2 heures. Au cours de cette année, il a reçu à sa loge 731 visiteurs, soit une moyenne de deux visiteurs par nuit. Cela sans compter les 25'474 montées diurnes au beffroi gérées par Lausanne Tourisme.

D'autre part, la rencontre magique des enfants avec le guet n'arrête pas d'enthousiasmer le tout jeune public lausannois ainsi que leurs parents. La 3<sup>e</sup> édition a été organisée le 4 novembre 2017 en partenariat avec Mme Floriane Nikles, animatrice de « J'explore ma Ville ». Dans le but de mettre en valeur le patrimoine immatériel du guet et de relier les enfants à l'histoire de leur ville, la criée – avancée à 18 heures pour l'occasion – était précédée par une promenade dans les rues étroites de la Cité. Pour mémoire, l'événement est fixé au samedi le plus proche du 4 novembre, date depuis laquelle le guet crie l'heure sans discontinuer voici 612 ans passés.

## **DÉLÉGATION À L'ENFANCE**

### **MISSION**

- développer une politique de l'enfance de la Ville de Lausanne en faisant reconnaître les enfants comme des habitants à part entière et aux besoins spécifiques
- susciter des projets qui mettent les enfants dans une position d'acteur
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de l'enfance

## **Restitution démarche Pousses Urbaines 2016-2017**

Arrivée au terme de la démarche Pousses Urbaines 2016 avec l'organisation d'une exposition en collaboration avec « Pôle Gare, Place aux enfants ! ».

## **Mise sur pied d'une Revue à l'occasion des 10 ans de Pousses Urbaines**

Célébration des 10 ans de Pousses Urbaines avec la préparation d'une « Revue-spectacle » ! Une dizaine de tableaux seront joués par des enfants et des jeunes Lausannois. Celle-ci aura lieu à la mi-février 2018 au Théâtre de Vidy.

## **Relabellisation « Lausanne commune amie des enfants »**

Décision prise de renouveler pour quatre ans supplémentaires (2017-2020) le label « Lausanne commune amie des enfants ». Un rapport avec une visite-bilan a été fourni ainsi qu'une évaluation d'une experte externe. Le plan d'action 2 est en cours de réalisation.

Le groupe de référence s'est réuni quatre fois en 2017 avec comme fil rouge « Jouer dehors ». Il a également permis diverses réflexions (préavis Handicap ou encore l'Akabane, place de jeux mobile).

## **Les conseils des enfants**

Un nouveau conseil a vu le jour dans le quartier des Bossons–Plaines-du-Loup. La Ville compte donc sept conseils, co-animés par un-e coordinateur-trice de la Ville et un-e animateur-trice du quartier. Un flyer sous la forme de BD (pour plus de visibilité) a été réalisé. Dans le cadre du forum de l'ESEDE, une présentation des conseils a été faite aux éducateurs-trices de l'enfance. Un conseil a été consulté et a participé activement au projet de rénovation d'une place de jeux.

## **Les casuels**

Une subvention a été attribuée au magazine Mazette (CHF 3'000.-) afin d'aider à la survie de celui-ci.

Soutiens au camp de théâtre Sanshiro (CHF 1'500.-), au théâtre des Lutins (CHF 4'000.-), et à l'association CIAO (CHF 1'500.-).

## **Implication de la déléguée à l'enfance**

- au comité de Pro Familia Vaud jusqu'à mi-2017 ;
- au comité de la Conférence romande des délégué-e-s à l'enfance et à la jeunesse.

## DÉLÉGATION À LA JEUNESSE

### MISSION

- développer une politique de la jeunesse en favorisant l'intégration des jeunes dans la cité et leur participation
- assurer une transversalité entre les services et les directions de la Ville sur les questions liées à la politique de la jeunesse
- établir des contacts avec le monde associatif et les professionnels de la jeunesse
- participer et appuyer les projets des 13-25 ans
- coordonner l'activité des travailleurs sociaux hors murs (TSHM), des animateurs de la Permanence Jeunes Borde (PJB) et du médiateur sportif
- assurer le suivi et le bon fonctionnement du conseil des jeunes
- gérer le fonds de soutien aux projets d'adolescents et de jeunes adultes

### Quelques participations du délégué à la jeunesse

- Direction de la Commission Interservices Adolescents qui se réunit quatre fois par année. Ces rencontres entre différents services et unités, dont la délégation à la jeunesse, l'observatoire de la sécurité et celui de la propreté urbaine, des écoles primaires et secondaires, des parcs et domaines, des sports et de la brigade jeunesse, permettent d'harmoniser les actions à mener sur des questions liées à la jeunesse ;
- Plateforme incivilités ;
- comité de pilotage du projet JAEL de la Clinique psychiatrique de l'Université de Bâle ;
- Chambre consultative de la jeunesse du Canton de Vaud ;
- Conférence Romande des Délégués Jeunesse et Enfance ;
- Comité Opérationnel des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020 ;
- Lausanne Région, commission dépendances et prévention ;
- Conseil des transports lausannois ;
- divers Groupes espace public (GEP) de la Ville (mudac, contrat de quartier, etc.).

### Casuels

Des subventions ponctuelles ont été attribuées à 18 projets, événements et associations, touchant à différents domaines, pour un montant total de CHF 76'994.-.

### Locaux de musique

Répartis dans quatre abris d'écoles lausannoises, ainsi qu'à la Borde 49bis et dans l'ancienne école de la Blécherette, 31 locaux de musique sont gérés par la délégation à la jeunesse pour une soixantaine de groupes de musiques actuelles (rock, métal, reggae, funk, world-music, etc.).

### Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

L'équipe des TSHM est constituée de quatre collaborateur-trice-s, représentant 3.4 ept. Présents dans les différents quartiers lausannois auprès des 13 à 25 ans, les TSHM vont à la rencontre des jeunes là où ils se trouvent et tentent de répondre à leurs demandes et besoins. Ils effectuent un travail de médiation et d'accompagnement pour les jeunes Lausannois-es. En plus de nombreux suivis individuels, l'année 2017 a vu la mise en place de projets collectifs, en collaboration avec des services de la Ville et des acteurs du réseau lausannois :

- cours pour la police de proximité et pour la brigade jeunesse du canton: cette année, il a été possible de donner deux cours aux polices précitées, dans le but de mieux faire connaître leur travail, ainsi que de parler de la question de la collaboration avec la police en tant que TSHM, notamment lors de contacts avec des jeunes en difficulté ;
- les TSHM ont organisé et mis en place un atelier d'Art Urbain qui a permis à des jeunes Lausannois de s'exercer à l'art du graffiti, encadrés par des professionnels. Suite à cet atelier d'une semaine, des graffeurs et peintres aguerris ont orné le passage Chauderon d'une nouvelle fresque ;
- le court-métrage « Né pour mourir », réalisé par des jeunes accompagnés par les TSHM et d'autres professionnels, est sorti. Il peut être visionné sur internet ;
- le 9 décembre a eu lieu à la salle Paderewski du Casino de Montbenon, le gala du « Quartier Comedy Club », avec quatre humoristes issus de l'association, deux têtes d'affiches françaises, plus trois musiciens locaux. Les jeunes, encadrés par les TSHM, se sont beaucoup investis pour l'organisation de ce spectacle qui a eu un très grand succès puisque plus de 420 spectateurs y ont assisté ;
- le référentiel TSHM: la sortie d'un ouvrage collectif et participatif réalisé par les TSHM romands a permis d'avoir un outil supplémentaire pour décrire et rendre plus visible le travail social hors murs ;
- en plus des projets présentés, l'équipe des TSHM continue d'effectuer des présences dans les quartiers suivants: Bellevaux, Bergières, Chailly, Bossons, Gare/Sous-Gare, Grand-Vennes, Malley, Pontaise/Ancien-Stand, Praz-Séchaud et Prélaz, où ils collaborent en réseau avec les différents acteurs et intervenants sociaux. Pour l'instant, il n'est pas possible, pour des raisons d'effectifs, de couvrir plus de quartiers à Lausanne.

A noter que les TSHM ont changé de locaux en cette fin d'année et sont désormais à Chauderon 9, dans les bureaux des délégations enfance et jeunesse.

### Permanence Jeunes Borde (PJB)

La PJB est le seul centre de rencontres et d'animations ne dépendant pas de la FASL, mais directement de la délégation à la jeunesse. Elle est gérée par deux éducateurs sociaux (1 ept), aidés par une équipe d'une dizaine de jeunes moniteurs-trices issus du quartier.

Tout au long de l'année, la PJB accueille les jeunes de la Borde trois jours par semaine : le mercredi de 14h à 21h, le jeudi de 17h à 21h et le vendredi de 16h à 22h. L'accueil est ouvert aux jeunes dès 8 ans qui souhaitent jouer, discuter, bricoler, cuisiner, ou juste se retrouver avec leurs amis.

Durant la belle saison, les éducateurs organisent des activités extérieures sur un espace vert du quartier, le Pré-des-Druides, où un container pour le matériel a été installé. En outre, les dimanches d'octobre à février, la salle de sport de la Barre est ouverte de 14h à 18h et des parties de foot sont organisées avec les jeunes. Durant les vacances scolaires, la PJB accueille les jeunes du mardi au vendredi de 14h à 20h, et trois semaines en juillet de 16h à 21h, sur le terrain du Pré-des-Druides.

De plus en 2017 la PJB a organisé les activités suivantes :

- en février, deux sorties à ski pour tous les jeunes, une aux Paccots et l'autre aux Diablerets ;
- en juillet, une sortie à Lausanne-sur-Mer, une à accrobranche, et une troisième dans un karting ;
- en octobre, une sortie à Bernaqua.

Cette année, la PJB a également participé à trois rendez-vous de quartier : la fête des voisins, la fête de quartier et la fête de Noël ; cette dernière au sein de la PJB en présence du père Noël, d'un magicien et du groupe les Sugazz pour terminer la fête en musique.

### Médiateur sportif

Depuis la création en 2009 du poste de médiateur sportif, les collaborations avec les services de la Ville et du Canton, les associations de jeunes et les centres socioculturels se sont multipliées afin de mieux servir les intérêts des Lausannois-es. Parmi les réalisations durant l'année 2017, on peut noter :

- l'obtention des autorisations communales et cantonales pour l'exploitation d'une piste de VTT de descente en forêt, projet de l'association Chainless ;
- l'expérimentation d'accompagnement de jeunes par le sport en collaboration avec la brigade jeunesse et le SPJ ;
- la réalisation/conceptualisation de projets de place de sport tous publics avec le Service des sports et la déléguée aux places de jeux, à Jomini et à la Bourdonnette ;
- la participation et le soutien à de nombreux événements de sports urbains, tel l'« Urban Festival », dirigé par l'association La Fièvre.

Le médiateur sportif assure la coordination et la gestion des ouvertures de salles de sport mises à disposition gratuitement des Lausannois-es durant la période hivernale, du mardi soir au dimanche soir, ainsi qu'un programme étoffé lors des vacances scolaires. A noter l'augmentation du nombre de salles de sport et des heures d'ouvertures aux jeunes durant l'hiver 2016-2017, et de nouvelles collaborations avec les centres socioculturels de Prélaz et de Béthusy.

Les après-midis sportifs destinés aux jeunes en surpoids « Une semaine pour toi et pour grandir en forme », organisés en collaboration avec l'hôpital de l'enfance, ont été reconduits avec succès durant les vacances d'hiver, de Pâques, d'août et d'automne 2017.

### Fonds de soutien pour les projets d'adolescents et de jeunes adultes

Cette année, 18 projets différents, organisés pour et par des jeunes Lausannois-es, ont été présentés devant la commission d'attribution composée de trois jeunes, du directeur d'EJQ et de la secrétaire générale. Ces projets ont reçu une aide de CHF 54'663.-, en faveur d'événements allant de la création d'un spectacle de danse contemporaine à la réalisation d'une application pour téléphone portable, ou encore d'un événement de trottinettes, en passant par une exposition de photos, qui se sont tous déroulés dans notre commune.

### CENTRE COMMUNAL POUR ADOLESCENTS DE VALMONT (CPA)

#### MISSION

- accueillir à tout moment, en vue d'une prise en charge éducative, des jeunes âgés de 14 à 18 ans, en milieu fermé, dans le cadre des mesures de privation de liberté ordonnées par l'autorité pénale (Tribunal des mineurs vaudois et d'autres cantons) ou par l'autorité civile (SPJ et services similaires d'autres cantons)

#### Fréquentation

Le taux d'occupation du CPA correspond à celui de l'année passée et confirme l'impact de l'augmentation spectaculaire des prises en charge de long terme pour des situations particulièrement complexes.

En effet, le CPA continue de développer son offre de prise en charge individuelle (sur mandat civil ou pénal) pour des jeunes très désaffiliés socialement et pour lesquels le réseau institutionnel romand n'est pas nécessairement adapté.

#### Nombre de journées

	2014	2015	2016	2017
Total	5'256	5'160	4'561	4'593

Concernant l'avenir de l'institution, le Conseil d'Etat vaudois a pris la décision à fin juin 2017 d'entreprendre une démarche visant à déplacer les prestations de Valmont dans une nouvelle structure à créer, qui serait gérée par une nouvelle fondation de droit privé. Le contrat de prestation a quant à lui été prolongé de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

Sur le plan des relations extérieures, le CPA continue de participer à différentes recherches socio-éducatives et collabore activement aux prestations pédagogiques des écoles sociales.

## SERVICE D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE (SAJE)

### PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- proposer et développer à Lausanne la politique d'accueil de jour de l'enfance dans le cadre d'une politique familiale urbaine
- garantir en tout temps la qualité des prestations fournies et en évaluer l'efficacité
- conduire, diriger et contrôler opérationnellement le réseau d'accueil de jour de Lausanne (Réseau-L)

L'année 2017 a été riche en événements.

Au niveau des centres de vie infantine (CVE) municipaux, les enjeux et les défis furent nombreux : assurer la suppléance des directions dans quatre CVE pour les absences maladie de longue durée, accompagner deux nouvelles directrices et repourvoir deux postes de direction. Parallèlement, la nouvelle responsable du secteur préscolaire a mis en œuvre un important travail de clarification des procédures de management et elle a accompagné une lourde situation conflictuelle dans une structure privée subventionnée. A la fin de l'année 2017, la situation est bien meilleure.

Au niveau parascolaire, le 4<sup>e</sup> colloque parascolaire a remporté un vif succès et a permis à la responsable du secteur de poursuivre un vaste projet de consolidation du secteur, tant au niveau organisationnel que structurel. Cette opération, inscrite dans le programme de législature de la Municipalité, portera ses fruits en été 2018 et permettra d'envisager sereinement la mise en œuvre de la nouvelle loi sur l'accueil de jour des enfants votée par le Grand Conseil le 17 juin 2017. En outre, le secteur parascolaire a mené avec succès le projet de prise en charge de la prestation des devoirs accompagnés pour les enfants de 3 et 4P avec un contrat APEMS l'après-midi, tout en laissant aux parents la liberté d'inscrire leur enfant à cette prestation. Enfin, à la rentrée scolaire 2017, ce secteur a dû faire face à une forte augmentation de la demande, surtout les après-midi.

### EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
APEMS	127.42	125.64	141.62	133.57
CVE Ancien-Stand	25.80	25.97	25.82	25.97
CVE Bellevaux	23.80	20.08	22.55	22.43
CVE Bergières	30.92	28.46	31.04	29.26
CVE Borde	16.95	15.85	16.95	16.60
CVE Bourdonnette	26.17	24.49	25.93	25.31
CVE Cité	20.00	18.80	20.00	20.15
CVE des Diablerets	9.80	9.90	9.85	9.90
CVE Grangette	28.60	27.93	27.50	26.47
CVE Jardins de Prélaz	19.65	15.34	19.65	18.96
CVE Montelly	37.54	35.49	37.49	36.41
CVE Montoie	9.95	9.95	10.00	9.21
CVE Petit-Vennes	8.80	0.80	12.50	12.20
CVE Pool remplacement fixe			5.60	2.50
CVE Sallaz	15.35	13.75	6.30	5.30
CVE Valency	19.28	19.60	19.28	18.60
Réfectoires scolaires - SAJE	2.84	2.13	2.64	2.18
SPE Chauderon	41.41	30.30	40.21	33.67
<b>Total service</b>	<b>464.26</b>	<b>424.48</b>	<b>474.91</b>	<b>448.68</b>

Tableau 1.2. - variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
	ept alloués	ept affectés
<b>Total service</b>	<b>+ 10.65</b>	



**Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
APEMS	232	125.64	238	133.57
CVE Ancien-Stand	36	25.97	36	25.97
CVE Bellevaux	27	20.08	30	22.43
CVE Bergières	40	28.46	42	29.26
CVE Borde	21	15.85	23	16.60
CVE Bourdonnette	34	24.49	34	25.31
CVE Cité	25	18.80	27	20.15
CVE des Diablerets	14	9.90	14	9.90
CVE Grangette	39	27.93	37	26.47
CVE Jardins de Prélaz	22	15.34	27	18.96
CVE Montelly	47	35.49	48	36.41
CVE Montoie	14	9.95	13	9.21
CVE Petit-Vennes	1	0.80	17	12.20
CVE Pool remplacement fixe			4	2.50
CVE Sallaz	21	13.75	8	5.30
CVE Valency	25	19.60	24	18.60
Réfectoires scolaires - SAJE	5	2.13	5	2.18
SPE Chauderon	39	30.30	43	33.67
<b>Total service</b>	<b>642</b>	<b>424.48</b>	<b>670</b>	<b>448.68</b>

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

**Tableau 2.2. - apprenti-e-s**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
	n	n
APEMS	3	4
CVE Ancien-Stand	1	1
CVE Bellevaux	2	2
CVE Bergières	5	5
CVE Borde	2	2
CVE Bourdonnette	3	3
CVE Cité	3	3
CVE des Diablerets	2	2
CVE Grangette	3	3
CVE Jardins de Prélaz	3	4
CVE Montelly	1	2
CVE Petit-Vennes		1
CVE Sallaz	3	2
CVE Valency	2	3
SPE Chauderon	1	1
<b>Total service</b>	<b>34</b>	<b>38</b>

**Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	54	84
	sortant(s)	entrant(s)
Nombre de transfert(s)	0	2
<b>Total service</b>	<b>54</b>	<b>86</b>

**Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	1
Décès	1
Démission	35
Départ à la retraite	11
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	2
Licenciement fin droit trait. 24 mois	4
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
<b>Total service</b>	<b>54</b>

## Stagiaires

Le secteur préscolaire a accueilli 97 stagiaires au sein de ses structures, dont :

- 30 en préalable
- 28 en 1<sup>re</sup> année de formation
- 17 en 2<sup>e</sup> année de formation
- 18 en 3<sup>e</sup> année de formation
- 4 en tant qu'assistants socio-éducatifs (ASE)

## Principales causes d'absences du personnel

Causes	Ancien-Stand	Bellevaux	Bergières	Bourdonnette	Borde
Maladie avec certificat	1'127.00	1'302.25	4'391.00	3'703.75	1'607.00
Maladie sans certificat	380.75	632.50	199.00	611.00	382.00
Enfant malade	135.50	175.50	157.50	182.50	108.75
Accident	479.00	264.00	64.00	184.00	306.25
Formation	537.25	955.25	694.25	439.00	837.00
Maternité	1'347.50	0	652.50	662.75	1'182.75
Congé non payé	0	0	1'214.00	701.00	0
Total en heures	4'007.00	3'329.50	7'372.25	6'484.00	4'423.75
Total en ept	1.93	1.60	3.54	3.12	2.13

Causes	Cité	Diablerets	Grangette	J. Prélaz	Montelly
Maladie avec certificat	2'868.75	608.25	3'528.00	1'209.00	4'354.50
Maladie sans certificat	197.00	198.75	490.75	533.25	500.00
Enfant malade	68.00	59.50	250.50	69.25	262.25
Accident	0	12.50	582.00	7.25	314.00
Formation	248.50	424.50	676.00	402.50	533.25
Maternité	420.00	795.00	536.00	489.25	1'495.25
Congé non payé	2'049.00	0	0	88.00	790.25
Total en heures	5'851.25	2'098.50	6'063.25	2'798.50	8'249.50
Total en ept	2.81	1.01	2.92	1.35	3.97

Causes	Montoie	Sallaz	Petit-Vennes	Valency	APEMS
Maladie avec certificat	816.50	143.25	1'383.50	3'690.75	12'829.75
Maladie sans certificat	133.25	114.50	134.00	397.25	1'732.50
Enfant malade	18.25	12.00	40.00	122.50	394.50
Accident	17.75	36.00	47.50	0	2'344.25
Formation	121.00	50.00	196.00	223.00	4'375.00
Maternité	460.25	491.00	1'254.75	556.00	2'727.00
Congé non payé	652.50	0	0	0	189.00
Total en heures	2'219.50	846.75	3'055.75	4'989.50	24'592.00
Total en ept	1.07	0.41	1.47	2.40	11.82

Par rapport à l'année précédente, la tendance est légèrement à la hausse, en particulier les absences pour formation (+2'080 heures = 1 ept sur l'année). Comme en 2016, malheureusement, les dirigeants des lieux d'accueil de jour ont été durement touchés dans leur santé. La situation s'est améliorée à la fin 2017 mais un directeur de CVE a dû être licencié pour fin de droit au traitement.

## RESSOURCES HUMAINES

### Recrutement

Offres spontanées	Mises au concours Annonces	Mises au concours Dossiers reçus	Total dossiers reçus
1'013	16	1'066	2'079

### Développement des compétences

- nombre de formations +5 jours : 31 (35 en 2016)
- nombre de formations de 0 à 5 jours : 301 (305 en 2016)

### Best

Ce projet comporte deux volets :

- dès que quatre occurrences d'absences ont été constatées, les collaborateur-trice-s sont conviés à un échange avec leurs supérieur-e-s directs. Ces derniers ont participé à une formation dans le but de mener ces entretiens dans le respect de la sphère privée. Au cours de cette année 2017, 82 entretiens ont eu lieu ;

- les longues absences (plus de 21 jours ouvrables) font l'objet de la deuxième partie de ce projet et sont annoncées par les services. Elles sont ensuite traitées à l'Unité santé et sécurité au travail (USST) par le biais de conseillers en insertion professionnelle. Au cours de cette année 2017, 89 situations ont été examinées par l'USST.

### Santé, sécurité au travail

Depuis 2013, le SAJE œuvre à la préservation de la santé au travail du personnel éducatif dans les CVE municipalisés au travers d'un programme dynamique et novateur. Les éducatrices de l'enfance (EDE) qui ont suivi la formation de « référent de santé au travail » (deux par institution) se rencontrent huit fois par année pour échanger sur des situations réelles et élaborer ensemble des pistes de réflexion et des solutions. La continuité des séances permet aux référents d'avoir un suivi de l'évolution des situations, du soutien en cas de difficultés et un partage d'expériences. Ce double regard « bien-être de l'enfant/bien-être de l'EDE » est une nouvelle dynamique pour les professionnels de l'accueil, habitués à placer l'enfant au cœur de toutes leurs préoccupations professionnelles. Il n'est pas rare que cette posture permette de trouver des solutions dynamiques touchant à la fois la sphère organisationnelle, physique, cognitive, psycho-sociale et/ou pédagogique. Parallèlement à cela, une semaine santé au travail dans les CVE a été organisée en octobre. L'objectif de cette semaine était de nourrir l'échange entre les professionnels autour de cette thématique. Pour cela, un film d'une quinzaine de minutes, réalisé dans les CVE afin de mettre en exergue les principaux changements survenus depuis le début du programme, est disponible au SAJE.

Un concept pour la protection de la grossesse, en collaboration avec l'USST, a démarré en 2017. Ce processus a été développé en respectant le cadre légal sur les aspects liés à la protection de la maternité pour l'ensemble des professionnelles du SAJE.

Entre septembre et décembre 2017, 10 annonces grossesse ont été traitées. Une analyse de risques a eu lieu avec des interviews des directions de CVE et des éducatrices, ainsi que des visites et observations sur les lieux de travail. Cette analyse de risques doit être encore améliorée pour permettre au chef de service de prendre des décisions adaptées à chaque situation. Le premier constat est double :

- une augmentation du remplacement de l'éducatrice enceinte, surtout dans le secteur de la nursery, bien qu'elle ne soit pas en arrêt de travail, pour garantir les mesures de protection de la grossesse ;
- du mobilier parfois peu adapté pour garantir les mesures de protection de la grossesse. Une solution est en cours, soit faire fabriquer par les ateliers et magasins de la Ville ou par Mobilet' un pool de mobilier ergonomique qui serait à disposition des CVE en prêt, durant la durée de la grossesse. Cette solution vise le maintien en emploi sur son poste de travail de la collaboratrice enceinte, sauf avis contraire de son gynécologue.

### RÉSEAU D'ACCUEIL DE JOUR DE L'ENFANCE DE LAUSANNE (RÉSEAU-L)

#### Tableau de bord au 31 décembre 2017

Rappel : il existe deux types de « taux de couverture » :

- nombre de places offertes (financées) rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture I ;
- nombre d'enfants accueillis rapporté au nombre d'enfants du même âge dans la population, taux de couverture II (parfois appelé taux de recours).

Objectifs de cette législature pour la Municipalité de Lausanne :

- atteindre ou maintenir un taux de couverture II à plus de 50% pour l'accueil préscolaire dans les catégories d'accueil suivantes : Nursery (4 mois-30/36 mois) et Garderie (30/36 mois à 4 ans) ;
- garantir un droit facultatif à l'accueil pendant toute la scolarité pour l'accueil parascolaire (art. 63a de la Constitution du Canton de Vaud). Cet accueil est divisé en deux catégories : Parascolaire I (1-2P) et Parascolaire II (3-6 P).

#### Taux de couverture

Taux de couverture I	2017	2016
Nursery	38.7%	36.0%
Garderie	50.0%	53.3%
Parascolaire I	38.5%	41.0%
Parascolaire II	46.7%	42.0%
Taux de couverture II	2017	2016
Nursery	56.4%	57.0%
Garderie	68.9%	69.7%
Parascolaire I	54.2%	56.0%
Parascolaire II	60.0%	59.5%

Les objectifs de la législature sont atteints, à l'exception du Parascolaire I qui compte toujours une liste d'attente d'environ 40 demandes.

## Entreprises partenaires

L'intérêt marqué des entreprises pour le Réseau-L, avec son dispositif de partenariat avec un financement de priorité d'accueil, est toujours aussi réjouissant. Le SAJE est régulièrement approché par des entreprises soucieuses d'offrir à leur personnel des solutions leur permettant de concilier au mieux leur vie professionnelle et familiale. Il apparaît cependant que l'offre en matière de places d'accueil s'étoffe au sein du Réseau-L et dans le reste du canton. Par conséquent, les parents sollicitent dans une moindre mesure les priorités d'accueil négociées avec les entreprises partenaires et trouvent plus facilement une place dans une structure de leur quartier. In fine, il en découle ainsi une diminution de la participation des entreprises partenaires au sein du Réseau-L.

En 2017, deux nouvelles entreprises privées ont adhéré au Réseau-L. à savoir Realstone Holding SA, pour une priorité d'accueil à la crèche de Montchoisi, et la Fondation La Source Clinique-Ecole, pour une priorité d'accueil au sein de la crèche du Centenaire. Pour cette dernière structure, il avait été prévu d'offrir un horaire atypique avec une fermeture à 20h30 pour permettre une meilleure conciliation avec les horaires du personnel soignant de La Source. Toutefois, les ouvertures tardives n'ont pas été mises en œuvre, faute de demande de la part des parents placeurs.

De plus, l'entreprise NESTEC, avec laquelle le SAJE a signé une convention en 2016, a ouvert une structure de 44 places également pour les habitants du quartier des Râpes. Ce lieu d'accueil a été inauguré au printemps 2017.

## Réseau-L – Événements marquants

L'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017 du nouveau système de rémunération Equitas a eu un impact dans les structures municipales et également sur près de 700 collaborateurs du secteur privé subventionné du Réseau-L. Tant le SAJE que les comités des associations et fondations ont été mobilisés pour implanter avec succès ce dispositif au sein des structures.

La Fondation de l'accueil de jour des enfants (FAJE) a adopté deux mesures en novembre 2017, soit un versement exceptionnel supplémentaire de 1% du taux de subventionnement en 2017, et la fixation d'un nouveau taux de subventionnement de 27% pour les années 2018-2019. Ainsi, ces recettes cantonales supplémentaires marquent la reconnaissance des prestations du SAJE et permettent au Réseau-L d'alléger de manière significative la part à la charge de la Ville de Lausanne.

A contrario, le Département fédéral de l'intérieur se désengage provisoirement. En effet, craignant que les fonds en faveur des aides fédérales OFAS au démarrage ne permettent pas de répondre à l'entier de la demande au niveau national, il a décidé que les fonds restants doivent être utilisés principalement pour répondre aux demandes provenant de cantons desquels moins de demandes ont proportionnellement émané jusqu'ici. Par conséquent les nouvelles places créées au sein du Réseau-L seront mises en liste d'attente par l'OFAS. Cette décision a fait l'objet d'une interpellation de Mme Gaëlle Lapique et consorts déposée le 13 juin 2017 « Création de places de crèches : le soutien de la Confédération tombe à l'eau. Quelles conséquences pour la Ville ? » à laquelle la Municipalité a répondu en novembre.

## SECTEUR MIXTE PRÉSCOLAIRE ET PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 ET 2P)

### Plan de développement

L'année 2017 a vu l'ouverture de trois nouvelles garderies : les deux garderies privées subventionnées en partenariat de Montchoisi et du Centenaire en janvier, offrant respectivement 22 et 34 places, et la garderie municipale de Petit-Vennes de 44 places en février.

En août, l'unité d'accueil pour écoliers de Val d'Angrogne, exploitée par la Fondation de la Pouponnière et l'Abri, a été municipalisée. Transférée au secteur APEMS, elle bénéficie d'un concept d'accueil davantage en adéquation avec la faible demande de places de garde durant les vacances scolaires.

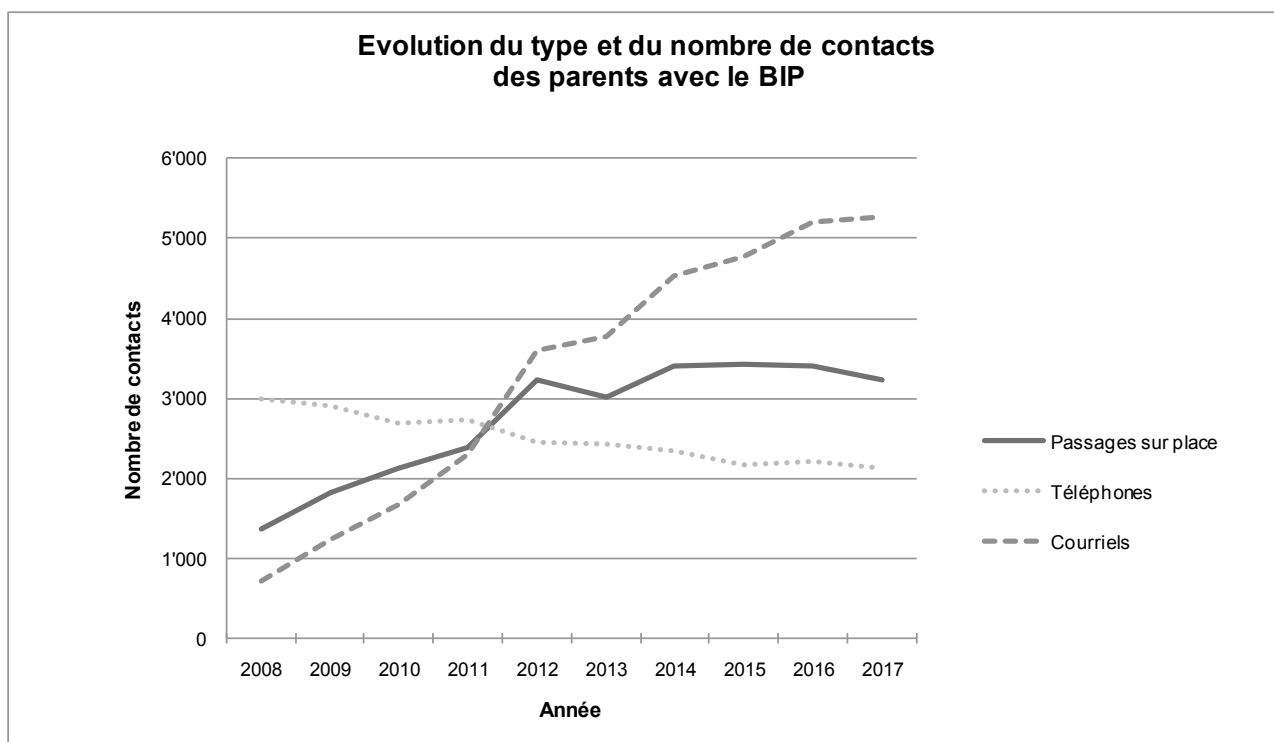
### Bureau d'information aux parents (BIP)

La mission du BIP a élargi son champ d'action en se dotant d'une documentation plus étendue et en constituant son réseau avec les partenaires experts référents, ceci pour permettre d'informer et d'orienter les familles lausannoises.

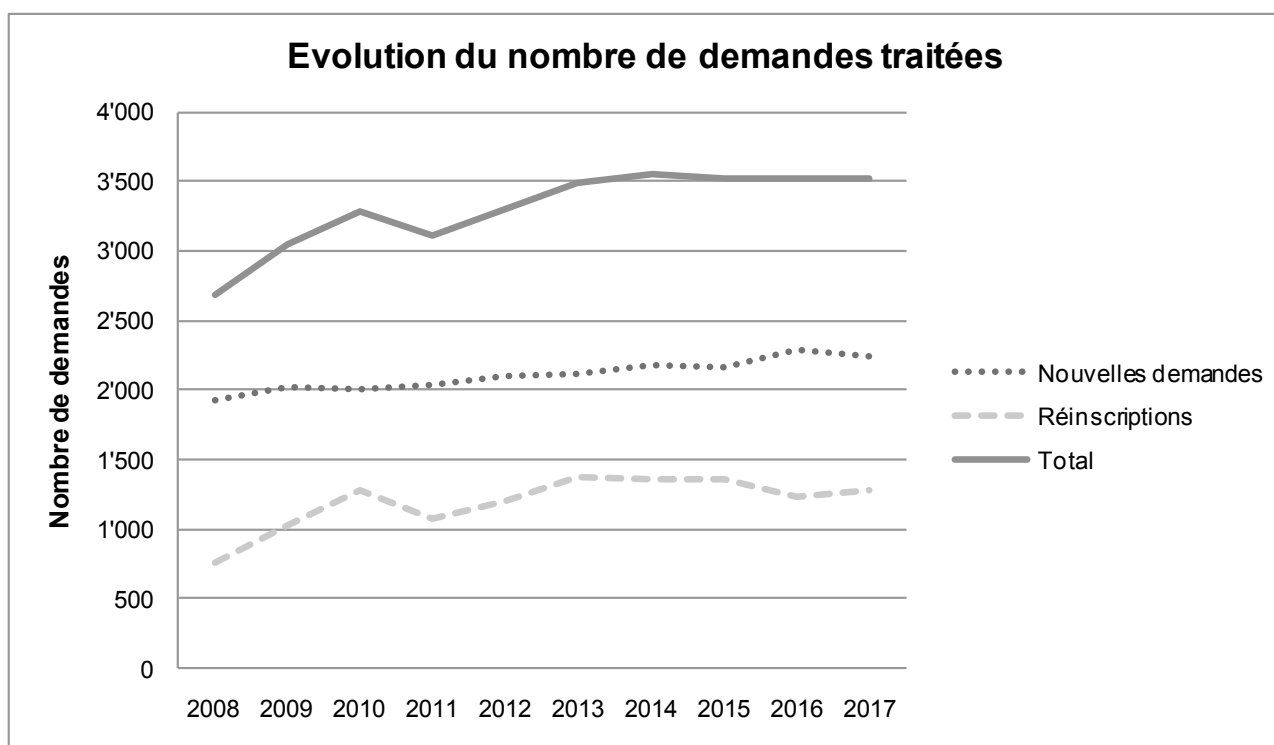
### Motifs des passages à la réception du BIP

	BIP	Halte-jeux BIP-BIP	Infos bâtiment Chauderon 9	Infos générales Ville Lausanne	TOTAL
Nombre de passages	3'197	27	607	361	4'192
%	76	1	14	9	100

Concernant la liste d'attente centralisée (LAC), le nombre d'interactions avec les parents reste stable : 10'633 contacts ont eu lieu en lien avec la mission d'information et de centralisation des demandes pour une place d'accueil. Les échanges par courriels continuent d'être le moyen le plus plébiscité.



Le nombre de demandes pour une place d'accueil concernant les enfants de 0-6 ans reste stable depuis 5 ans, avec environ 3'500 inscriptions sur la liste d'attente centralisée chaque année.



Le nombre des demandes déposées pour les bébés avant leur naissance est stable depuis 2016 mais en augmentation sur ces six dernières années. Plus de 70% des enfants lausannois ont été inscrits sur la LAC avant leur naissance en 2017.

#### Pourcentage des enfants lausannois inscrits sur la LAC avant leur naissance

Année scolaire	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Enfants lausannois nés dans l'année	1'374	1'372	1'391	1'441	1'471
Inscrits sur LAC avant naissance	831	940	924	1'024	1'047
<b>% inscrits avant naissance</b>	<b>60.5</b>	<b>68.5</b>	<b>66.4</b>	<b>71.1</b>	<b>71.2</b>

Malgré l'augmentation continue des places offertes, la liste d'attente reste importante. Ainsi il y a plus de 800 enfants, en âge préscolaire et inscrits sur la LAC à fin décembre, qui n'ont pas eu de place en temps voulu, principalement pour le groupe des bébés. Cela représente 20% de moins qu'en 2016. Par ailleurs, il est à relever que plus de 1'000 enfants sont inscrits par anticipation pour 2018.

### Enfants lausannois d'âge préscolaire inscrits sur la LAC, à la fin décembre 2017

Groupe d'âge de l'enfant	Population infantine	LAC date d'accueil souhaitée dépassée	% de la population infantine sans place en temps voulu	LAC date d'accueil souhaitée après le 31.12.2017	Tous les enfants sur LAC
Pas nés				394	394
Congé maternité	398			261	261
Bébés	1'893	464	24.5	302	766
Trotteurs	1'576	183	11.6	69	252
Grands	3'040	189	6.2	58	247
<b>Total</b>	<b>6'907</b>	<b>836</b>	<b>12.1</b>	<b>1'084</b>	<b>1'920</b>

Le BIP a fourni les données statistiques habituelles concernant l'accueil préscolaire à Statistiques Vaud et a aussi répondu à des demandes ponctuelles concernant l'état de la demande selon divers critères.

### Cellule socio-éducative

La cellule socio-éducative a été bien occupée durant l'année 2017.

Au vu du changement structurel effectué au sein du SAJE par la nomination d'une cheffe de secteur, la cellule socio-éducative s'est vue diminuée du volet « accompagnement des directions ». Cette réorganisation a eu des conséquences directes pour les deux collaboratrices restantes qui ont dû chercher, puis retrouver, un équilibre dans un contexte toujours tendu. En effet, si la situation des institutions pour l'enfance (IPE) préscolaires s'est sensiblement améliorée grâce à des retours progressifs et successifs de leurs capitaines, quelques-unes d'entre elles ont néanmoins dû faire face à des absences ou des changements conséquents. Dans ce contexte, le soutien apporté par les collaboratrices de la cellule socio-éducative est considéré comme indispensable pour contribuer à la cohésion des institutions.

Sur un plan concret, il est relevé que certaines situations liées à des problématiques familiales ou sociales se complexifient par des réalités inédites où des réponses sociales ne sont pas encore élaborées. Dans ce sens, un accompagnement des professionnels du terrain et des familles concernées est vécu comme une ressource et un soulagement.

Les équipes éducatives, quant à elles, composent au quotidien avec des réalités qui sont le reflet de la société actuelle. Ainsi, l'incertitude et l'imprévu côtoient de près des aspects organisationnels et des attentes structurées.

Le travail de la cellule socio-éducative aura été marqué par une forme de gravité et d'urgence et nous espérons que la créativité et la construction auront à l'avenir une place plus affirmée.

### Pool remplacement

Grâce à l'octroi par la Municipalité de 5 ept pour créer un pool de remplacement à disposition des centres de vie infantine municipaux, une coordinatrice a pu être engagée afin de le mettre en place.

La première étape de son travail a été d'en dessiner les contours et d'en préciser le sens. Ce travail s'est réalisé en collaboration avec les directions des CVE afin de percevoir les besoins, les risques et les opportunités.

Les postes ont ensuite été mis au concours et le pool, en septembre 2017, a débuté son activité de manière échelonnée.

Quatre collaborateurs/trices sont ainsi entrés en fonction entre septembre et décembre. Cette équipe s'étoffera dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Les 5 ept alloués actuellement se partagent en sept postes à temps partiels, qui sont distribués en fonction du nombre d'enfants accueillis dans les CVE.

Pour des questions organisationnelles, une répartition géographique en cinq zones a été mise en place. Cela permet aux collaborateur-trice-s du pool de centrer leur action auprès de trois institutions. Ce fonctionnement a du sens car il leur permet de connaître au plus près les collègues, les enfants et l'organisation de chaque structure.

Aujourd'hui, le personnel du pool peut être appelé par les CVE pour effectuer des remplacements d'urgence et des remplacements prévisibles. La coordinatrice assure une permanence afin de répondre rapidement aux demandes.

Cette mise en place prend forme progressivement car il s'agit d'activer une bonne coordination entre les directions, les équipes éducatives et le personnel du pool pour que chacun y trouve son compte.

Emmenée par la coordinatrice, l'équipe du pool peut également bénéficier d'un suivi et d'un accompagnement tant individualisé que collectif.

Si le projet est encore à peaufiner, on peut néanmoins relever combien sa présence est pertinente pour des institutions qui sont contraintes de remplacer la majeure partie de leur personnel en cas d'absence et au nom de la mission confiée.

### Haltes-jeux subventionnées

Le Réseau-L offre 130 places à temps d'ouverture restreint réparties sur dix structures de quartier qui sont exploitées sous un mode associatif et fortement participatif. Les membres des comités et les éducatrices responsables de ces lieux s'investissent pour faire perdurer ce type d'accueil, qui ne pourrait fonctionner sans une forte implication bénévole des parents.

En janvier, la halte-jeux Les P'tits Trolls a repris son activité après une fermeture de cinq mois. Le comité a pu trouver une éducatrice responsable et assurer la reprise de l'activité au grand plaisir des parents qui sont restés mobilisés dans l'attente de cette réouverture.

En été, des travaux ont été entrepris à la halte-jeux Les Galopins pour la réfection d'un local leur permettant de poursuivre leur activité d'accueil dans de bonnes conditions.

Dès la rentrée scolaire, la halte-jeux Rataboum collabore avec l'école primaire de Coteau-Fleuri et la Maison des Boveresses pour assurer la garde des enfants pendant les cours de français de base destinés aux habitants du quartier.

Enfin, en novembre, une rencontre des comités et des équipes éducatives des haltes-jeux a été l'occasion de sensibiliser les intervenants aux risques d'incendie et aux plans d'évacuation de leurs lieux.

### **La Grenette**

D'avril à octobre, la halte-jeux a vécu sa quatrième saison avec la visite de plus de 1'000 enfants par mois, majoritairement accompagnés de leurs parents ou en visite avec leur structure d'accueil (CVE, APEMS ou école). Ce lieu de rencontres s'inscrit dans un projet de redynamisation de la Riponne mené depuis 2014. La halte-jeux offre des prestations d'accueil libre et d'animation de rue, couplée à une offre optionnelle de « garderie » durant quelques heures. Le lieu expérimente la consommation raisonnée de matériel par des déchets détournés pour jouer ou créer, fournis par TRICréa. Les écoles de formation de personnel éducatif visitent régulièrement ce lieu et viennent y suivre des cours (Ecole d'études sociales et pédagogiques EESP, Centre de ressources en éducation de l'enfance CREDE, Ecole supérieure Sion) de même que le personnel éducatif de structures d'autres communes. Le projet de la halte-jeux comprend également un travail de cohabitation avec la population marginale de la place. Il est axé sur le développement durable au sens large : la coopération, l'écologie, l'éducation au « vivre ensemble », l'approche participative et l'accès au potager urbain occupent une large place dans les relations qui se tissent au fil des jours. Le potager pédagogique sert de support au lien social tout en permettant d'échanger autour des défis alimentaires qui nous attendent tous. L'ensemble des prestations sont ouvertes à tous, gratuites et inconditionnelles. Une pétition de soutien, initiée par un parent, a récolté plus de 10'000 signatures avec l'espoir d'une pérennisation et une ouverture annuelle pour ce lieu alternatif fort apprécié des Lausannois. Un projet dans ce sens est en cours.

### **Rovéréaz : accueil de jeunes enfants au potager**

La rentrée scolaire a débuté par la deuxième année pilote de ce projet. A nouveau, neuf CVE du Réseau-L se rendent, avec leur groupe de « moyens » (enfants âgés de 2½ ans à 4½ ans), au potager de la ferme de Rovéréaz, à raison d'une journée par saison. L'association du Jardin aux 1'000 mains entretient et développe un magnifique potager en permaculture, accessible aux jeunes enfants. Pensé et créé par le collectif de Rovéréaz, ce jardin pédagogique permet aux enfants et aux équipes éducatives d'approprier les notions de ce qu'est un potager, comprendre le cycle des saisons sur la diversité de notre alimentation, relier la vie et l'habitat d'un légume jusqu'à leur assiette. L'objectif de ce programme, financé durant trois ans par le Fonds de développement durable (FDD), est de faire entrer la nature dans les CVE et donner envie au personnel éducatif de chaque lieu d'accueil participant au programme de développer, par la suite, leur propre potager, si petit soit-il, en pleine terre ou en bacs. Pour cela, il a été nécessaire de démarrer en parallèle une formation sur quatre jours, en collaboration avec le CREDE, afin d'outiller le personnel éducatif à cette thématique. La continuité entre les visites au potager et ce qui se développe dans les CVE sera évaluée à la fin de l'expérience pilote, en été 2019.

## **SECTEUR PARASCOLAIRE COLLECTIF (1 À 6P)**

### **Accueil pour enfants en milieu scolaire (APEMS)**

Une rentrée scolaire redimensionnée qui s'est avérée complexe, avec l'introduction des DAC ou devoirs accompagnés (nommés anciennement : devoirs surveillés) au sein des APEMS pour les enfants de 3 et 4P.

En effet, depuis plusieurs années, la volonté du SAJE était de réorganiser la journée de l'écolier en proposant une fin de journée « à la carte » pour tous les enfants qui fréquentent une structure parascolaire.

Cette volonté s'étant concrétisée cette année, les parents ont ainsi pu faire un choix clairement différencié entre « l'accueil parascolaire » et « les devoirs accompagnés scolaires », à savoir :

- devoirs accompagnés uniquement dans le cadre de l'école ;
- devoirs accompagnés à l'école et ensuite retour de l'enfant à l'APEMS ;
- pas de devoirs accompagnés : les enfants jouent à l'APEMS, les parents prennent en charge les devoirs de leurs enfants ;
- et enfin, les 3-4P inscrits à l'APEMS, sont accueillis dès la sortie de l'école et ont la possibilité, si les parents le désirent, de faire leurs devoirs dans la structure.

Une intense collaboration s'est instaurée entre le Service des écoles primaires et secondaires et le SAJE afin de mettre en place cette nouvelle organisation.

Un premier bilan de la rentrée nous confirme qu'en dépit des difficultés organisationnelles qui ont jalonné cette mise en place, les parents sont satisfaits de ces possibilités offertes.

Cette petite réforme permet aux enfants un apprentissage progressif de l'autonomie ainsi qu'un meilleur découpage de la journée.

Le rythme et le développement de l'enfant sont davantage respectés, tout particulièrement pour les 3-4P.

## **Plan de développement du secteur APEMS**

La rentrée scolaire a vu le nombre d'enfants inscrits augmenter de 4.94%, soit 146 enfants de plus pour atteindre un total de 3'101 enfants.

La réorganisation des fins de journées a offert aux familles un vrai choix à la carte qui s'est soldé par une fréquentation accrue de plus de 240 places pour cette période.

Sur les 5'025 enfants fréquentant les classes 3-6P, 60% sont accueillis en APEMS.

### **Locaux**

Toujours en recherches de locaux pour accueillir les enfants, nous comptons plusieurs chantiers en cours.

Cependant, les difficultés sont grandes pour trouver ce qui pourrait convenir, et plusieurs quartiers de Lausanne sont saturés, dont certains sans possibilité d'extension, entre autres les quartiers de Pierrefleur, Vanil et Sous-Gare.

Nous sommes tenus de respecter les règles de l'accueil de jour et veillons à leur application. Les normes cantonales, devenues très exigeantes au fil des années, ne nous permettent plus d'ouvrir rapidement une structure.

Cette pénurie d'espaces va nous contraindre à revoir la politique d'accueil lausannoise qui assure: «une place pour chaque enfant», et à prioriser les demandes. A ce jour, nous sommes déjà obligés de revoir le nombre de prestations proposées aux parents dont l'un des deux ne travaille pas.

Nous arrivons cependant à répondre à toutes les demandes dès que les parents travaillent, suivent des stages ou des cours de réinsertion.

## **ÉVÉNEMENTS MARQUANTS**

### **4<sup>e</sup> colloque parascolaire #MARELLE ou comment grandir dans un monde qui change**

Il a eu lieu le 17 mars au Casino de Montbenon. L'objectif de cet événement était de se centrer sur une thématique issue du terrain professionnel.

De permettre, grâce à des intervenants de tous horizons, de croiser des regards au sujet de la condition de l'enfant de 4 à 12 ans dans un monde où le rythme des changements s'accélère plus que jamais, et de réfléchir aux effets de cette évolution sur le devenir des enfants.

Plus de 350 personnes ont assisté à cette journée où les intervenants suivants ont captivé l'auditoire :

- Mme Claire Clivaz, chercheuse en Humanités digitales ;
- M. Thomas d'Ansembourg, écrivain, spécialiste de la communication non violente, psychothérapeute ;
- M. Bernard Schumacher, professeur et philosophe ;
- Mme Monique Ryf, coordinatrice romande Pro Juventute ;
- M. Olivier Guéniat, docteur en criminologie.

Cet événement a suscité une belle émulation et de riches échanges entre les professionnels et les partenaires du parascolaire.

### **Politique de formation pour les structures APEMS**

Le secteur APEMS a soutenu la formation pratique ou continue de :

- 6 moniteurs en formation en cours d'emploi de type CFC ASE-A ;
- 4 apprentis CFC ASE-D ;
- 4 éducateur-trice-s en formation en cours d'emploi ES-HES ;
- 4 responsables en formation post-grade de gestion d'équipe niveau CAS ;
- 1 stagiaire ESEDE en 3<sup>e</sup> année ;
- 1 stagiaire ESEDE en 1<sup>re</sup> année ;
- 2 civilistes.

La formation continue des collaborateurs reste un axe prioritaire du management du secteur APEMS.

### **Évolution des ressources internes**

L'accent est toujours mis sur la formation.

Une formation pour les responsables d'APEMS a été mise sur pied sur le thème de l'éthique.

Une formation à la pratique réflexive a été suivie par une quarantaine de personnes toutes formations confondues travaillant au sein des APEMS. Cet atelier vise à offrir aux professionnel-elle-s un espace pour réfléchir à leurs propres pratiques, en vue de comprendre des situations qui sont vécues parfois comme déstabilisantes et sans issue. C'est également l'occasion de faire évoluer les pratiques individuelles et collectives en visant une démarche d'encadrement de qualité envers l'enfant en collectivité.

Une formation en premiers secours est enseignée par l'Ecole supérieure d'ambulancier et soins d'urgence romande. Cette formation a lieu directement dans les APEMS où tout le personnel est concerné.

Le personnel éducatif est encouragé à se former et nous facilitons les accès aux diverses formations qui sont proposées dans les écoles et autres lieux.



Douze auxiliaires ont eu six jours de formation offerts par le SAJE et donnés par les centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA).

## **SECTEUR DE L'ACCUEIL FAMILIAL**

Pour accomplir l'obligation faite aux communes de garantir le respect des dispositions légales d'autorisation et de surveillance de l'accueil familial, le SAJE emploie trois coordinatrices à temps partiel (2.2 ept) déléguées à collaborer avec L'Accueil en milieu familial (L'AMIFA). Leur mission consiste à évaluer les conditions d'accueil en milieu familial et surveiller la qualité de la prise en charge des enfants pour L'AMIFA. Pour assurer le suivi, le soutien et la surveillance des accueillantes en milieu familial (AMF), les coordinatrices effectuent des visites régulières à leur domicile. Elles se chargent d'établir des rapports d'enquêtes et d'évaluations. De plus, l'établissement de la convention de placement au domicile des AMF, en présence des parents et de la coordinatrice de référence, renforce le suivi concernant les conditions d'accueil offertes.

Les coordinatrices, employées directes du SAJE, ont leur bureau à St-Martin 25. Cette proximité leur permet de travailler en collaboration avec la direction, le secteur administratif, l'équipe éducative du jardin d'enfants et la responsable de formation. Elles ont ainsi la possibilité d'avoir d'autres contacts avec les AMF qui viennent à quinzaine pour la formation continue, et de poser un regard complémentaire sur les enfants accueillis au jardin d'enfants.

Les coordinatrices ont aussi comme mission de répondre aux candidates intéressées par le travail d'AMF. Elles participent avec la direction à un entretien préalable et font une première sélection selon les critères définis par L'AMIFA. L'enquête socio-éducative permet ensuite d'évaluer les conditions d'accueil et les compétences des candidates en vue de l'obtention d'une éventuelle autorisation provisoire.

### **Candidatures pour devenir AMF**

Durant l'année, L'AMIFA a reçu 27 dossiers de candidature et organisé neuf entretiens en présence de la direction de L'AMIFA et d'une coordinatrice :

- 4 candidates ont renoncé ;
- 13 candidates n'ont pas répondu aux critères du référentiel de compétence du Service de protection de la jeunesse (SPJ) et de L'AMIFA ;
- 2 candidates ont été autorisées ;
- 4 dossiers sont en attente et 3 sont en cours de procédure.

### **AMF – Autorisées et actives**

Le 1<sup>er</sup> janvier 2017, nous dénombrons 95 AMF autorisées et actives qui accueillent 290 enfants. Au 31 décembre 2017, nous avons 94 AMF autorisées et actives qui accueillent 315 enfants. Durant l'année, trois AMF ont cessé leur activité.

### **Visites – entretiens**

236 visites au domicile des AMF dont :

- 184 visites annuelles et/ou conventions de placement ;
- 20 visites pour des renouvellements d'autorisation ou l'établissement d'autorisations fixes (valables 5 ans) ;
- 10 entretiens d'enquêtes ;
- 22 entretiens pour mise à jours/conflits à L'AMIFA.

La gestion des remplacements et des dépannages est toujours très conséquente. 370 remplacements ou dépannages ont été effectués.

Une nouvelle directrice a été engagée à L'AMIFA au 1<sup>er</sup> juillet.

## **POLITIQUE FAMILIALE / RÉFECTOIRES / GRANDIR**

### **POLITIQUE FAMILIALE**

Pour une meilleure coordination et soutien aux familles lausannoises, la déléguée à la politique familiale a pour mission de faciliter la vie des familles en créant des passerelles entre les services et le public, en développant des projets en collaboration avec les milieux associatifs actifs dans le domaine, et en favorisant toute action qui améliore l'accessibilité des prestations qui leur sont destinées.

Dans ce cadre, le bureau lausannois pour les familles (BLF) mène une politique d'information et de prévention destinée aux familles en général, et celles qui se trouvent dans une situation de vulnérabilité en particulier.

Durant cette année, les membres internes et externes de la plateforme Famille – composée, d'une part, de répondant-e-s familles nommés par chaque Direction de l'administration et, d'autre part, d'associations et d'institutions partenaires – se sont réunis à cinq reprises.

### **Événements marquants**

#### **Appel à projets**

Le BLF a décidé de lancer un appel à projets pour développer des activités favorisant le lien entre les familles et les acteurs publics institutionnels et associatifs du périmètre choisi. Le prix doit permettre de récompenser les groupes ou institutions dont le projet simplifierait la vie quotidienne des familles lausannoises, notamment celles qui se trouvent en situation de précarisation ou d'isolement, en leur facilitant l'accès à des activités, en simplifiant leurs démarches ou encore en favorisant le « vivre ensemble ».

Deux lauréats ont reçu un prix : la Fondation As'Trame pour le projet « Enfance, garderie et divorce », qui prévoit la rédaction d'un guide réunissant les bonnes pratiques des professionnels et des parents, et le projet porté par deux professeurs de sociologie de l'EESP en collaboration avec des étudiants en Master, sur « les aides non monétaires aux familles par les organismes publics et parapublics de Lausanne et de la région lausannoise ». La publication des résultats est prévue en 2018-2019.

Présence extérieure : le BLF a été invité à l'inauguration de l'espace parents de la bibliothèque jeunesse, à la Fête des ludothèques et à la soirée de bienvenue aux nouveaux habitants.

## RÉFECTOIRES

Pour mémoire, les réfectoires s'adressent aux élèves dès la 7P. Ils sont situés dans les locaux scolaires ou à proximité. Ils sont équipés d'une cuisine de production (cuisinier sur place) ou de régénération (repas livrés). Au total, 44'577 repas chauds ont été consommés dans les neuf réfectoires lausannois. Relevons ici qu'au total plus de 1'000 repas supplémentaires ont été consommés cette année par rapport à 2016. Dans le détail, le tableau ci-après présente le nombre de repas consommés par réfectoire.

Nombre de repas en 2017	
Belvédère	4'246
Bergières	4'616
Béthusy	9'434
Coteau-Fleuri	1'294
CPO/Elysée	7'709
Grand-Vennes	3'622
Rouvraie	3'925
St-Roch	2'862
Villamont	6'869
<b>Total</b>	<b>44'577</b>

## Évolution

Devant une consommation toujours plus faible (5, 4 puis 3 repas par jour vendus depuis la rentrée scolaire 2017-2018), au réfectoire d'Entre-Bois, qui s'adresse aux élèves de 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>, l'offre de restauration chaude a été abandonnée tout en maintenant ouvert le même espace pour les pique-niques et les plats réchauffés au moyen de fours à micro-ondes mis à disposition. Un-e animateur-trice complète cette offre et garantit que cet espace-pause fonctionne en toute harmonie, sous la responsabilité du Service des écoles primaires et secondaires. Nous observons ici, comme dans les autres réfectoires, que l'offre proposée dans la restauration collective répond mieux au public plus jeune (7 et 8P) qu'à celui plus âgé composé d'élèves secondaires (9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>). En effet, ceux-ci préfèrent sortir du bâtiment scolaire et se nourrir directement dans les snacks environnants, ou acheter leurs repas dans les commerces voisins.

Rappelons que l'ensemble des cuisines de production internes ou externes fait l'objet d'un suivi budgétaire, de qualité des produits et de quantités livrées et facturées. Chaque lieu de production de repas a été sollicité dans le cadre du Plan de restauration collective durable.

## GRANDIR À LAUSANNE

Une publication est parue au printemps « Places de jeux, lieux d'apprentissages, lieux de rencontres » et distribuée à l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire et des enfants inscrits dans un lieu d'accueil de jour. Le tirage pour ce numéro a été de 27'000 exemplaires dans un format spécial, compte tenu du sujet.

## RESTAURATION COLLECTIVE DURABLE (RCD)

Rappelons que le SAJE pilote depuis janvier 2016 l'ensemble de la restauration collective de tous les CVE, APEMS et réfectoires scolaires. Plus de 6'000 repas par jour sont confectionnés dans l'une des 45 cuisines de production et sont consommés dans l'un des 150 lieux d'accueil collectif de jour.

Devant la vétusté de deux cuisines, nous avons d'une part, fait le choix de fermer la cuisine d'Entre-Bois, dont les ventes sur place devenaient trop faibles (cf. chapitre réfectoires), et d'autre part, de transformer la cuisine de production du Centre pluriculturel et social d'Ouchy (CPO) en l'équipant de matériel de régénération permettant la livraison de repas en liaison froide. Cette opération a permis d'optimiser le potentiel de production de Grand-Vennes tout en garantissant une qualité dans les produits livrés, grâce à la liaison froide.

### Plan de restauration collective durable

Issu de l'adoption du rapport-préavis N° 2014/36 « Plan d'action pour une restauration collective municipale avec une haute qualité nutritionnelle, environnementale et sociale », l'implémentation pour la deuxième année consécutive des cinq indicateurs – achats de proximité, achats labellisés, performance économique, qualité nutritionnelle et journée végétarienne hebdomadaire – a été déployée dans les cuisines Ville et auprès des partenaires sous contrat de la gestion concédée. Les résultats finaux présentent :

- 55% d'achats de proximité et 68% de parts de produits suisses ;
- 52% d'achats labellisés ;

- plus de 89% des cuisines sont conformes aux standards nutritionnels de la Société Suisse de Nutrition (SSN);
- 100% de réussite concernant la systématisation de la journée végétarienne sans viande ni poisson;
- le déploiement d'un projet-pilote concernant une campagne de sensibilisation des enfants dans les APEMS lausannois afin de lutter contre le gaspillage alimentaire;
- l'analyse de la performance financière et du respect des budgets alloués aux cuisines Ville est en cours de travail; la contribution de CHF 0.25 par repas, financée par le Fonds communal pour le développement durable (FDD), est également en cours de calcul pour l'année 2017.

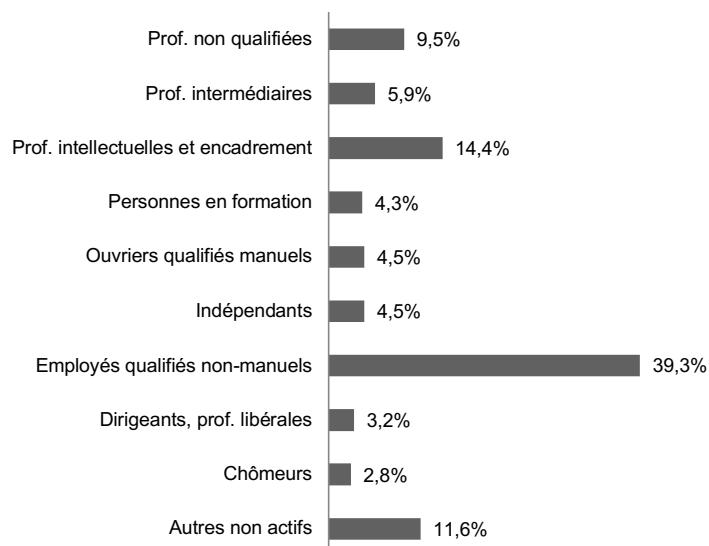
Le comité de pilotage du RCD a adopté le plan de communication des résultats RCD et de sensibilisation aux enjeux de durabilité liés à l'alimentation, dont le déploiement est prévu à l'automne 2018. L'action RCD a reçu le 1<sup>er</sup> Prix « Cristal de roche », décerné par l'association Initiative des Alpes et récompensant sa politique d'achats de proximité.

### APEMS bon goût

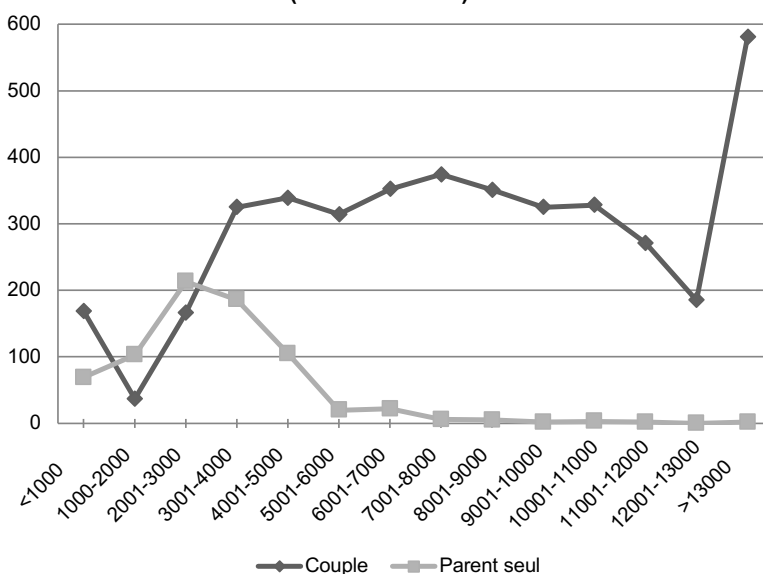
Visé des collations durables pour les 2'500 petits déjeuners et 4'900 goûters hebdomadaires dans les 24 structures d'accueil parascolaires lausannoises, en partenariat avec Terre Vaudoise. Le bilan de l'action, établi en juin 2017, est très positif. Environ 88 produits, dont les trois quarts sont vaudois, sont proposés aux enfants; la haute qualité gustative et nutritionnelle des aliments est saluée par tous; l'effort de réduction des emballages permet d'atteindre 90% de livraisons en vrac et/ou en emballages réutilisables. La viabilité économique pour la Ville et son partenaire a permis de signer une convention de travail pour deux ans. La démarche a fait l'objet d'une communication aux parents et aux communes environnantes.

## STATISTIQUES

### Catégorie socioprofessionnelle des parents



### Revenu déterminant selon la situation familiale (nombres réels)



## TAUX D'OCCUPATION

L'objectif de fréquentation des CVE du Réseau-L est de 90% du total des places offertes. Cette contrainte est exigible dès la troisième année de fonctionnement de la structure. Elle est calculée sur onze mois de fréquentation.

### Catégorie A – Centres de vie infantine municipaux

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
CVE Ancien-Stand	90.55	114.0
CVE Bellevaux	83.97	102.0
CVE Bergières	90.33	119.2
CVE Borde	85.35	80.0
CVE Bourdonnette	91.66	113.4
CVE Cité	84.98	90.0
CVE Diablerets	89.82	34.0
CVE Grangette	90.55	106.0
CVE Jardins de Prélaz	94.88	92.0
CVE La Sallaz	93.13	25.5
CVE Montelly	85.40	136.0
CVE Montoie	88.24	46.0
CVE Petit-Vennes	71.97	40.3
CVE Valency	91.06	85.2
<b>Moyenne</b>	<b>87.99</b>	

### Catégorie B – Garderies et centres de vie infantine de quartier privés conventionnés

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
APEF Entre-Bois	87.33	68.0
APEF Madeleine	93.57	49.0
Centre de la Petite Enfance	98.57	128.0
Chenille	96.35	86.0
Clos-de-Bulle	92.96	67.2
Collonges	91.07	68.0
CVE de Cour	94.51	65.7
Grattapaille	90.80	62.7
Grattapaille-Lucioles	88.71	39.0
Les Koalas	88.18	22.0
Maillefer	97.61	22.0
Malley-Prairie	91.38	97.0
Piccolo Mondo	96.29	65.6
Planète Bleue	97.52	20.0
Servan	92.32	117.6
Tournesols	96.99	45.0
Zig Zag Zoug	96.97	89.0
<b>Moyenne</b>	<b>93.60</b>	

### Catégorie C – Garderies et crèches d'entreprises en partenariat privées conventionnées (sans les crèches de l'État de Vaud)

Mandant	Occupation moy. / 11 mois	Moyenne des places offertes
Béthanie	92.34	22.0
Bois-Gentil	95.09	22.0
Carambole	73.67	56.0
Crèche de Montchoisi	67.56	22.0
Crèche du Centenaire	40.85	34.0
Croq'cinelle	88.75	44.0
Croquignole	96.54	37.0
CVE de Beaumont I	93.61	69.6
CVE de Beaumont II	88.87	111.0
CVE La Forêt	90.93	32.0
CVE Minibulles	87.68	46.0
Espace Enfance Vinet	89.23	44.0
IPE du Valentin	91.09	22.0
La Case	73.90	98.0
Mandarine	90.17	22.0

MiniWatts - Alpiq	92.35	44.0
Mosaïque	77.07	76.0
Polychinelle	92.21	106.0
Pouponnière Chailly	104.32	123.7
Sébeillon-Est	72.97	44.0
Tivoli	89.99	44.0
<b>Moyenne</b>	<b>85.19</b>	

### Commission consultative de la petite enfance

La Commission consultative de la petite enfance ne s'est pas réunie en 2017.

## SERVICE DES ÉCOLES PRIMAIRES ET SECONDAIRES (SEP+S)

### PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- assurer l'organisation générale des écoles lausannoises de la scolarité obligatoire, en étroite coordination avec les directions des établissements scolaires, en application de la convention Vaud – Lausanne
- gérer les tâches administratives relatives aux élèves et aux classes primaires et secondaires : base de données des élèves, inscriptions, transferts entre communes
- assurer le soutien logistique et administratif aux directions des établissements scolaires : personnel administratif, bibliothécaires, gestion fiduciaire et gestion informatique
- assurer l'organisation et le soutien logistique au conseil et aux commissions d'établissements, ainsi que le suivi de leurs activités
- gérer les activités parascolaires directement liées aux activités scolaires : organisation et gestion des devoirs accompagnés, animation durant la pause de midi, manifestations et fêtes scolaires, appui à des activités parascolaires et pédagogiques (prêt d'équipement, fermes pédagogiques, orchestre et corps de musique, etc.)
- gérer administrativement les transports scolaires (abonnement de bus, ainsi que le Pédibus)
- assurer la mise à disposition des infrastructures scolaires : planification générale, constructions, transformations, rénovations
- assurer l'entretien, l'équipement et l'utilisation des bâtiments scolaires : travaux courants, conciergeries, logistique, gestion du stock et livraisons du matériel
- contribuer subsidiairement aux prestations cantonales à la scolarisation des élèves en difficultés : centre de ressources pour élèves allophones, subvention aux Appart'
- promouvoir le travail interdisciplinaire et interinstitutionnel : coordination régionale des acteurs de l'école, ressources pédo-socio-éducatives

### PRÉAMBULE

Les principales missions du SEP+S sont restées les mêmes, mais avec un volume toujours croissant et donc la nécessité d'adapter l'organisation et les outils du service.

En 2017, le SEP+S a poursuivi ses efforts pour répondre de manière efficiente aux interventions du Conseil communal, au programme de législature, aux partenaires des établissements scolaires et aux parents et enfants lausannois. L'assainissement, le développement et l'amélioration de la qualité des infrastructures scolaires sont au cœur du travail quotidien. Les attentes du personnel parascolaire de voir son statut mieux reconnu ont été plus fortes, sachant que l'utilité et le succès des expériences développées dans les offres parascolaires nous encouragent à les poursuivre.

À l'interne, le chef du service a quitté ses fonctions à fin octobre 2017, remplacé par un chef de service ad intérim qui gère deux services au sein de la DEJQ. Une nouvelle personne sera engagée au printemps 2018. Malgré les remous engendrés par ces circonstances, les cadres et le personnel en place ont assuré la bonne marche du service dans un esprit de solidarité et d'engagement.

### SECTEUR « PERSONNELS, FINANCES ET SUPPORT »

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Administration établis. scol.	32.96	31.85	32.96	32.80
Administration SEPS	25.63	23.34	27.55	26.84
Assistants Sociaux SEPS	6.00	5.80	6.00	5.80
Conciergeries	104.38	100.92	102.64	97.27
Devoirs surveillés	19.37	15.92	18.98	15.13
Devoirs surveillés - Resp.	6.66	6.31	7.05	7.31
Réfectoires	0.54	0.32	0.34	0.32
<b>Total service</b>	<b>195.53</b>	<b>184.46</b>	<b>195.52</b>	<b>185.47</b>

**Tableau 1.2. - variation en ept alloués**

	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
Unité administrative	
Total service	- 0.01

**Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Administration établis. scol.	44	31.85	44	32.80
Administration SEPS	33	23.34	38	26.84
Assistants Sociaux SEPS	8	5.80	8	5.80
Conciergeries	176	100.92	170	97.27
Devoirs surveillés	121	15.79	115	14.99
Devoirs surveillés - Resp.	37	6.44	43	7.45
Réfectoires	1	0.32	1	0.32
Total service	420	184.46	419	185.47

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

**Tableau 2.2. - apprenti-e-s**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
	n	n
Administration établis. scol.		1
Administration SEPS	1	1
Conciergeries	2	4
Total service	3	6

**Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	36	38
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	2
Total service	36	40

**Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	2
Décès	1
Démission	17
Départ à la retraite	13
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	2
Licenciement juste motif immédiat	1
Licenciement invalidité totale	
Total service	36

### Gestion et organisation de la structure RH

La mise en place d'une nouvelle organisation et la reconstitution d'une équipe composée de trois chargés d'administration du personnel (CAP), de deux spécialistes RH et d'une RRH permet de faire face à l'évolution des prestations et aux projets transversaux tels que BEST (Bien-être et santé au travail). L'équipe assure le suivi administratif du personnel, le recrutement, le monitoring RH ainsi que la gestion prévisionnelle des ressources de tous les secteurs (conciergerie, périscolaire, parascolaire, devoirs accompagnés, bibliothécaires scolaires, technique avec ses bâtiments et administratif). L'objectif RH du Service des écoles primaires et secondaires est de garantir en ressources les engagements pris par la Municipalité.

### Recrutement / personnel auxiliaire

En sus des 420 collaborateurs fixes, le SEP+S est doté de 400 auxiliaires, dont 300 dédiés au travail saisonnier avec les grands nettoyages des écoles.

A relever que l'augmentation constante des effectifs est en relation permanente avec l'évolution des besoins, et donc du développement des prestations délivrées pour nos jeunes.

## Finances

Le budget de fonctionnement a été correctement tenu, sans écarts significatifs entre le budget et les comptes ; toutefois, cet écart a tendance à diminuer.

Un prélèvement sur les réserves de CHF 1'962'751.- a été utilisé pour les dépenses du DIPA 5073 : bâtiments scolaires, signifiant que l'enveloppe constituée en 2014 pour financer des travaux supplémentaires est bien utilisée.

## Octroi de bons Mobilis

L'attribution des bons Mobilis pour les abonnements des élèves et jeunes Lausannois rencontre toujours plus de succès. Ainsi, on recense quelque 14'830 bons Mobilis (+288 par rapport à l'année antérieure) établis pour l'année 2017-2018 qui se répartissent en trois groupes :

- 3'746 bons émis aux élèves pour un abonnement Mobilis gratuit (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-), avec un taux d'utilisation de 95% ;
- 2'952 bons émis aux élèves pour un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 20.-), avec un taux d'utilisation de 58% ;
- 8'132 bons émis aux jeunes Lausannois de 11-20 ans pour un abonnement Mobilis offrant une réduction de 50% (sous réserve de l'émolument administratif de CHF 40.-), avec un taux d'utilisation de 57%.

Ce sont donc 9'849 élèves ou jeunes qui ont profité de l'offre communale, soit une hausse de 1%.

Pour conclure, le coût annuel de cette prestation communale est de l'ordre de trois millions de francs.

## Système d'information

La mise en œuvre du schéma directeur, et en particulier la mise à niveau des outils informatiques indispensables, a permis quelques avancées appréciables. En amont du développement de solutions informatiques, la description d'un certain nombre de processus métiers via le système OPTIMISO a bien avancé dans les différents secteurs du service :

- GELORE : a permis d'améliorer la gestion des locations des locaux des bâtiments scolaires, incluant en particulier la préfacturation intégrée à GEFI ;
- FAST : cet outil très efficace de recherche des données du service est fonctionnel et son déploiement a été effectif à fin 2017 ;
- PSeps : l'opération de fusion de plusieurs bases de données en une seule, devant permettre la gestion des auxiliaires et des intervenants des devoirs accompagnés, avec l'adjonction de certaines améliorations fonctionnelles par rapport à une gestion efficace de ces données, est maintenant opérationnelle, avec en particulier la génération de fiches de salaires correspondantes ;
- le système d'inscription aux devoirs accompagnés à la carte a permis dans une certaine mesure de disposer d'informations sur la prise en charge au préalable avant la rentrée scolaire, afin de mieux planifier et de s'organiser sur le terrain en coordination avec le SAJE. Le développement des synergies en matière de coordination et d'outils de gestion du secteur parascolaire entre le SAJE et le SEP+S continue ;
- la mise en place d'un répondeur vocal sur la ligne téléphonique principale du service permet de mieux aiguiller automatiquement les appels du public vers le bon interlocuteur au sein du service.

L'année 2017 a aussi été l'occasion d'approfondir les liens entre le SEP+S et l'Office de l'appui économique et statistique, avec un accent mis sur les projections démographiques nécessaires à la planification des infrastructures scolaires. Cette année a également été marquée par le lancement du projet GeoStat, système d'analyse et de gestion des données scolaires, permettant notamment d'attribuer les subventions Mobilis aux écoliers, de simuler la répartition des élèves dans les écoles, ou encore de planifier l'enclassement des enfants rentrant dans le cursus.

## PRÉAVIS

Cette année, le SEP+S a soumis au Conseil communal le préavis N° 2017/25 « Demande d'un crédit de construction pour le complexe scolaire du quartier des Fiches, école de Riant-Pré et du transfert de la parcelle 7302 du Patrimoine financier au Patrimoine administratif ».

## SECTEUR « RESSOURCES POUR LA SCOLARISATION »

### Conférence régionale de Lausanne (CRL)

La CRL a trouvé sa vitesse de croisière à quinze établissements (huit primaires et sept primaires et secondaires). La coordination et la collaboration sont bonnes et nécessaires pour répondre aux enjeux d'enclassements et d'augmentation démographique.

Face aux comportements difficiles et interrogeants d'un certain nombre d'élèves, de plus en plus jeunes, la mise en œuvre de la loi sur la pédagogie spécialisée (LPS) sera la bienvenue.

### Organisation des établissements et des classes

La gestion du plan de rentrée 2017 s'est déroulée selon les prévisions. La croissance des effectifs n'a pas été aussi forte qu'attendue (+50 élèves), permettant à la Ville de répondre aux demandes, via les onze classes supplémentaires créées dans les volumes existants, et une construction nouvelle à Chandieu. A noter cependant une grosse inquiétude pour l'extension du collège de l'Eglantine, bloquée durablement par les oppositions de quelques riverains.

Le nombre de refus aux familles formant un vœu de scolarisation de leur enfant dans une autre école que la plus proche de leur domicile a pu être réduit.

### **Accueil des élèves allophones**

Le Centre de ressources pour élèves allophones (CREAL), qui réunit deux directeurs représentants de la CRL, les quatre doyens-ne-s spécialisés et le chef du Service de psychologie scolaire, poursuit son travail d'intégration des élèves allophones. Ils sont confrontés à des enfants de pays et à des parcours scolaires de plus en plus divers, allant de l'analphabétisme fonctionnel à un niveau social parfois très élevé.

La problématique des mineurs non accompagnés, déjà signalée dans les rapports de gestion 2015 et 2016, est actuellement contenue. La politique migratoire européenne a diminué l'arrivée de mineurs non accompagnés en 2017, ce qui a amené un peu de sérénité dans les classes d'accueil.

### **Assistants sociaux scolaires (ASS)**

Les ASS interviennent pour les enfants des classes enfantines, primaires et secondaires, pour les classes de langage, COES, développement, accueil et vertes secondaires jusqu'au raccordement I et II. La classe d'âge des élèves varie de 4 à 18 ans et les problématiques sont multiples et très variées. Le nombre de situations est resté stable par rapport à l'année précédente.

Les ASS jouent un rôle de pont entre l'école et la famille et vice-versa. Ils sont confrontés parfois à un choc de cultures, de visions, de perceptions d'interprétations très différentes, qui amènent inmanquablement des compréhensions différentes de la réalité scolaire, et cela même avec des parents qui ont suivi leurs écoles dans le canton. De là naissent alors des malentendus, des a priori et préjugés, des conflits qu'il s'agit de déceler, dévoiler, expliciter : regard des enseignants sur un élève le jugeant comme perturbateur, regard réprobateur des parents sur le corps enseignant. L'ASS doit souvent expliquer la réalité quotidienne des familles à l'école et vice-versa, il doit expliquer le fonctionnement, les rouages et mesures de l'école aux familles.

Les ASS sont porteurs d'un regard systémique et d'une vision large (360 degrés, déjà mentionné l'an passé). Cette expertise leur est reconnue par les établissements scolaires, si bien qu'ils sont sollicités pour réfléchir à des cas d'élèves et aussi lorsque les liens entre l'école et les familles sont altérés, mal compris ou même rompus ou inexistant. Le travail de proximité des ASS est à relever car ils se rendent très souvent à domicile pour les entretiens de famille. « Aller vers », aller à la rencontre des familles qui n'ont souvent plus les ressources nécessaires, c'est une démarche qui leur apporte soutien et les rassure. Les problèmes de santé physique, psychique, les problèmes conjugaux, juridiques, administratifs, les difficultés liées au manque de ressources financières envahissent le quotidien des familles. Beaucoup de barrières peuvent être levées lorsqu'il y a cette rencontre possible à domicile pour les accompagner dans un long processus.

Etant donné que les ASS suivent tous les enfants scolarisés quel que soit leur statut social, administratif, (suisse, permis C, B, N, L, F, les déboutés, les sans-papiers, etc.), ils constatent des disparités dans l'accès à certaines prestations scolaires, parascolaires ou extrascolaires. Les ASS mettent en lumière une thématique sur laquelle il s'agirait de se pencher en matière de droit de l'enfant. Il en est de même lorsque les parents sont suivis par différents régimes sociaux (RI, AI, EVAM, PC familles, etc.) : certaines prestations sont remboursées par certains régimes sociaux alors qu'elles ne le sont pas par d'autres : certains enfants sont donc préterités. Les familles au bénéfice des PC familles manquent cruellement d'un soutien social et administratif et n'ont pas la prise en charge des devoirs accompagnés et de l'appui scolaire du CVAJ pour leurs enfants.

Grâce à plusieurs outils de communication (flyers, power point, page explicative dans les brochures d'établissement), les ASS sont amenés à présenter leur rôle, fonction, mission et prestations.

Les collaborations avec les psychologues, psychomotriciens, logopédistes et infirmières scolaires sur le terrain, les médiateurs et intervenants internes à l'école (médiateurs, enseignants spécialisés, éducateurs spécialisés) sont privilégiées et très étroites. Ce partenariat très apprécié permet des prises en charge en duo et/ou pluridisciplinaires.

Les ASS sont très souvent face à des conflits et violences conjugales qu'ils doivent prendre en charge. Cette réalité quotidienne impacte sur la scolarité et ces situations nécessitent une prise en charge de longue haleine, souvent lourde, avec un accompagnement social, juridique, psychologique, administratif et bien souvent un accompagnement physique avec certaines mamans à Malley Prairie ou dans d'autres structures psychosociales. Dans ces cas, le lien avec l'école est prépondérant, et l'ASS joue un rôle considérable pour maintenir et faciliter la communication avec l'école.

Les ASS doivent souvent faire preuve de créativité pour avancer dans des situations familiales complexes, même si les solutions manquent : instabilité, précarité de l'emploi, précarité financière, précarité du statut, manque de logement, etc. La vulnérabilité et la fragilité de ces familles durent souvent dans le temps et il est difficile d'entrevoir une amélioration ou d'envisager des projets. Le coaching parental est important pour leur donner accès à toutes les informations par rapport aux enjeux et pour les rendre actifs et acteurs dans les prises de décisions.

Les ASS suivent des formations qui leur permettent de se mettre à jour au niveau des connaissances professionnelles. Les supervisions d'équipe également permettent de prendre du recul et d'analyser des cas pratiques de situations particulièrement complexes.

La surcharge des ASS au niveau des sollicitations et de la lourdeur des situations est chronique au vu de leur dotation (5.7 ept, soit huit ASS pour quinze établissements scolaires). Leur travail efficace et apprécié ne leur permet pas de répondre à toutes les demandes, ce qui crée un sentiment de frustration. La charge ne permet pas d'accueillir un-e stagiaire de l'EESP, ce qui est dommage vu l'intérêt du lieu de formation que représente l'ASS.



### **Subvention aux Appart'**

Rappelons que deux structures sises aux Epinettes et à la rue du Midi permettent en permanence l'accueil d'une quinzaine de jeunes chacune, à midi et l'après-midi, ainsi que pour des activités très appréciées le week-end et pendant les vacances. Ces dispositifs sont en permanence complets et bénéficient à une cinquantaine d'enfants. La question de la création d'un troisième Appart' se pose donc de manière récurrente. Ces structures sont gérées par l'Association de la Maison des Jeunes et subventionnées à parts égales par le SPJ et par la Ville. Une convention de subventionnement à cet effet a été signée jusqu'en 2019.

### **Fermes pédagogiques**

Deux fermes sont en activité, le Chalet de la Ville au Mont-sur-Lausanne, et celle des Cases aux Monts-de-Pully. Le rythme des visites dans les deux fermes pédagogiques se maintient à raison de deux journées (ou 24h complètes) par classe. Plus de 1'200 élèves découvrent ainsi un milieu de vie et un métier en pleine mutation. Les activités proposées aux élèves, en coordination avec l'enseignant-e, la fermière de l'exploitation et l'animateur responsable, enrichissent la vie de la classe, que ce soit pour les contenus ou pour le développement de liens conviviaux entre les élèves. Les enfants viennent à deux reprises, à deux saisons différentes, ce qui leur permet d'observer l'évolution de la nature et les activités de la ferme qui y sont liées.

En 2017, les fermes pédagogiques ont fêté leur 30<sup>e</sup> anniversaire. Une journée « portes ouvertes » a été organisée le 2 septembre 2017. Plus de 1'000 personnes ont répondu à l'invitation et ont pu visiter ces deux domaines de la Ville de Lausanne.

### **Prêt d'équipements et coordination des activités sportives**

Au dépôt de Valency, les élèves ayant besoin de matériel de ski sont équipés par la Ville. Pour l'hiver 2016-2017, ce sont plus de 2'000 enfants qui ont bénéficié de ce service. Il est à signaler que la demande de prêt est croissante d'année en année.

### **Piscines**

Les mesures prises l'année passée pour l'amélioration du passage du test CSA par les élèves de 6P commencent à porter leurs fruits; on note en effet une augmentation significative du taux de réussite à ce test. Tous les élèves de 3 à 6P bénéficient de douze cours de natation par an. Les plages-horaires réservées aux élèves du primaire sont actuellement complètes et la question se pose de trouver des périodes de piscine supplémentaires si le nombre de classes s'accroît pour l'année scolaire prochaine.

### **Patinoires**

Pour la troisième année consécutive, des réunions sont organisées chaque début de saison hivernale pour les nouvelles et nouveaux enseignant-e-s, afin de les sensibiliser au prêt et au rangement du matériel utilisé dans les patinoires. Le résultat s'est sensiblement amélioré par rapport à l'an dernier.

### **Conseil d'établissements et commissions d'établissement**

Le conseil d'établissements lausannois a tenu sa première séance de législature le 19 janvier 2017. Une deuxième séance a eu lieu le 23 novembre. Comme de coutume, les membres ont reçu des informations transversales: plans et situations de rentrée, constructions, projets scolaires et parascolaires. De fructueux échanges ont porté sur les travaux et projets des uns et des autres.

La commission des élèves lausannois s'est tenue en deux temps, au mois de juin. Une première séance a réuni les délégué-e-s des élèves des collèges mixtes (7P à 11<sup>e</sup>) et une deuxième, les élèves représentant les établissements primaires. En présence du conseiller municipal de la Direction, les élèves ont pu ainsi relayer les constats, préoccupations et demandes émanant de leur établissement respectif.

Toute l'année, les quinze commissions d'établissement ont continué à œuvrer à l'ancrage de l'école dans son quartier, contribuant, à leur manière, à renforcer les liens entre les familles et le monde scolaire: projets ou journées d'établissement, ballade inter-collèges, visites de collèges pour les nouveaux élèves 7P et leurs parents, matchs de foot avec équipes mixtes (profs-élèves-parents), organisation de conférences, de cafés-parents, ou encore de soirées d'orientation et de présentation des métiers, élaboration de publications, réflexions sur l'aménagement scolaire, la sécurité aux abords de l'école, l'offre parascolaire, ou encore travail sur les règlements d'établissement.

La semaine précédant la rentrée scolaire, six commissions d'établissements mixtes (7P à 11<sup>e</sup>) ont organisé des visites de collèges pour les familles des élèves commençant la 7P, lesquelles ont à nouveau rencontré un vif succès, les offres parascolaires faisaient partie de ces présentations.

Enfin, la révision du règlement du conseil d'établissements a été adoptée par le Conseil communal le 31 janvier 2017. L'un des articles modifiés a permis de désigner des représentant-e-s politiques parmi les membres de partis non élus au Conseil communal.

### **Information et communication**

Pour la troisième année consécutive, une soirée d'information commune a été organisée à l'intention des parents des futurs élèves 1P lausannois. Ainsi, le 8 mai 2017, près de 700 parents se sont rendus au cinéma Capitole, où étaient présents les huit directrices et directeurs des établissements primaires, le conseiller municipal et les chef-fe-s des cinq

services de la Direction. En plus d'une conférence plénière, différents stands de présentation ont permis aux parents de découvrir le monde de l'école et les prestations liées au monde scolaire, et de s'entretenir avec de nombreux professionnels. Des interprètes étaient en outre à disposition des parents durant la soirée.

Suite au succès rencontré en 2016 durant le mois de septembre, le SEP+S a organisé dans les établissements mixtes lausannois une information commune relative à l'accompagnement et à l'éducation des adolescent-e-s, sur la base du portail internet « Reste cool, sois prudent » réalisé sous l'égide des conseils régionaux de prévention et de sécurité du Canton. Ainsi, les premières parties des conférences des parents des élèves de 8P ont été menées conjointement par les préfet-e-s lausannois, la brigade jeunesse et la direction de chacun des sept établissements scolaires concernés. La brochure homonyme a également été distribuée aux parents.

L'effort de traduction des courriers les plus importants s'est poursuivi, tout comme la collaboration avec le Bureau lausannois pour les immigrés, notamment pour former les relais communautaires sur l'organisation scolaire.

#### **Site internet : portail « Scolarité à Lausanne »**

Le portail internet à disposition continue de rencontrer un vif succès. En 2017, ce sont plus de 421'000 internautes qui ont visité cette plateforme dédiée à la scolarité à Lausanne.

## **SECTEUR PARASCOLAIRE**

### **Introduction / Mise en œuvre de l'art. 63a de la Constitution vaudoise**

La mise en œuvre du programme de législature de la Municipalité en termes d'école à journée continue s'est poursuivie en 2017. Rappelons qu'il s'agit d'offrir aux familles qui le désirent des prestations d'accueil de jour différenciées selon l'âge des enfants : le SAJE gère l'essentiel des prestations jusqu'en 6P (10 ans) et, depuis la rentrée scolaire 2015, la restauration collective, en partenariat avec les prestataires mandatés, comme le montre son rapport d'activité.

Quant au SEP+S, il assure cet accueil de jour pour les élèves dès la 7P, avec un accent particulier pour les élèves de 7 et 8P, tout en poursuivant des objectifs découlant de la loi sur l'enseignement obligatoire : soutien à la formation via les devoirs accompagnés (dès la 3P) ; socialisation et intégration via des offres d'accueil parascolaire et des activités durant la pause de midi, pour les enfants et les adolescents dès le degré 7P. Une attention particulière est portée sur l'adéquation de l'offre et les liens avec les directions d'établissements scolaires, notamment via des doyen-ne-s déchargés à cette fin par la Ville, en incitant les échanges et les collaborations entre les différents professionnels et prestataires concernés (participation aux conférences des maîtres, séances de coordination en cours d'année, réunions de résolution des situations problématiques, etc.). Chaque fois que possible, les commissions d'établissement et les conseils d'élèves ont également été mobilisés.

L'équipe en charge de ce secteur s'est particulièrement engagée pour assurer la continuité des prestations, malgré les changements importants dans sa composition et le besoin de pallier le manque de ressources humaines dévolues au secteur.

A relever que la nouvelle loi sur l'accueil de jour (LAJE 2) a été approuvée par le Grand Conseil vaudois en début d'année 2017, et que le secteur mène d'intenses réflexions pour intégrer ses exigences et anticiper ses conséquences de manière optimale dans les prestations actuellement développées. Dans ce contexte, l'équipe du secteur parascolaire a mené avec succès plusieurs expériences pour décloisonner les différentes prestations liées à la journée continue de l'écolier.

### **Devoirs accompagnés 2017-2018**

A noter tout d'abord l'adoption d'une nouvelle dénomination pour cette prestation, dès la rentrée 2017 : les devoirs accompagnés (DAC) remplacent les devoirs surveillés. Ce changement de nom correspond à une évolution qualitative de la prestation, entamée il y a quelques années déjà.

Le nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés au 1<sup>er</sup> trimestre 2017 a diminué de 11.3% par rapport à l'année scolaire 2016-2017. Cette baisse de fréquentation s'explique par la mise en place de la nouvelle formule « DAC à la carte » (les enfants des degrés 3 et 4P effectuent les DAC dans le cadre de l'APEMS s'ils y sont inscrits). Au total, la prestation a profité à 2'996 élèves de 3P à 11<sup>e</sup>, répartis dans 280 groupes, correspondant chacun à un bâtiment scolaire (état au 1<sup>er</sup> octobre 2017). Chaque groupe d'élèves a été pris en charge par l'un-e des 293 accompagnants de devoirs (dans certains cas par un binôme). Les 43 responsables de site ont géré des équipes composées de 2 à 15 groupes d'élèves.

La direction du secteur a été fortement mobilisée par la gestion administrative des accompagnants de devoirs (recrutement et suivi RH), ainsi que par les situations problématiques d'enfants nécessitant une coordination avec les différents partenaires (corps enseignant, doyen-ne-s, APEMS, réseau scolaire, parents, assistante sociale scolaire, SESAF, etc.).

- Organisation : au cours de l'année, la responsable de prestation, la coordinatrice pédagogique et le secrétaire parascolaire ont quitté le service pour d'autres perspectives professionnelles. On notera l'engagement d'un coordinateur pédagogique en février, qui a repris en septembre le pilotage de la prestation. Le poste de secrétariat parascolaire a été repourvu en juin et une coordinatrice parascolaire est venue renforcer l'équipe en fin d'année ;
- recrutement : 176 candidat-e-s ont participé à l'une des 20 séances collectives de recrutement qui ont eu lieu en 2017 ; 126 accompagnant-e-s ont été engagés après avoir réussi le test de connaissances et l'entretien individuel. La mobilisation de ressources humaines supplémentaires s'explique notamment par les contraintes horaires du personnel étudiant (session d'examens, changement d'horaires chaque semestre, Erasmus, etc.);

- formation de base : afin de renforcer les compétences des nouveaux-elles accompagnant-e-s de devoirs, trois sessions de formation ont été organisées avec un total de 68 participants. Les thèmes traités ont porté sur le contexte scolaire et administratif, le climat de travail ainsi que les outils pédagogiques ;
- formation continue : fin juin, 195 accompagnant-e-s ont bénéficié, sur deux demi-journées, d'une conférence sur *les troubles du comportement chez l'enfant*, animé par un intervenant externe, et d'une séance d'information sur *le décloisonnement de l'activité parascolaire* et la mise en place des *DAC/APEMS à la carte* dispensées par les responsables du secteur ;
- préparation de la rentrée scolaire : deux séances ont été tenues avec les responsables des devoirs accompagnés. L'une, pour les responsables en charge des élèves de 3 à 6P, et l'autre pour les responsables en charge des élèves de 7P à 11<sup>e</sup> ;
- inscriptions aux devoirs accompagnés : en vue d'anticiper le nombre d'élèves inscrits, le système d'inscription aux devoirs accompagnés pour les élèves 3-6P a été revu pour l'année 2017-2018. Les parents des élèves 3-6P ont reçu le bulletin d'inscription directement à leur domicile début juillet. Le SEP+S a été en charge du traitement des bulletins d'inscription pour ces degrés, en étroite collaboration avec les responsables de terrain, les APEMS et les secrétaires des établissements scolaires. Les parents des élèves de 7-8P ont également reçu les bulletins d'inscription à leur domicile, début août. Pour les élèves des degrés supérieurs (9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup>), les bulletins d'inscription ont été transmis aux secrétariats des établissements, puis distribués aux élèves par leur maître-esse de classe. Rappelons que les élèves ont également la possibilité de s'inscrire en cours d'année ;
- offre « à la carte » pour les 3 à 6P : cette nouvelle formule, proposée aux familles en étroite collaboration avec les APEMS, leur permet de choisir, pour chaque jour de la semaine, un accueil en APEMS avec ou sans devoirs accompagnés, ou uniquement les devoirs accompagnés. Cette formule a été présentée aux conférences des maîtres de rentrée des huit établissements primaires lausannois ;
- à noter que pour les élèves de 3-4P, l'aide aux devoirs est organisée dorénavant par les APEMS. Cette offre, initiée il y a quelques années dans quelques collèges pilotes, s'est généralisée depuis août 2017 à l'ensemble des établissements primaires lausannois. Le retour du terrain est plutôt positif. Aucune évaluation pédagogique n'a encore été réalisée pour les DAC dispensés en APEMS.

### Devoirs accompagnés destinés aux 3-6P en chiffres

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, 2'009 élèves de 3-6P étaient inscrits aux devoirs accompagnés dans l'un des huit établissements primaires de la Ville. Sur l'ensemble des 5'024 élèves de ces quatre degrés scolaires, 40% étaient inscrits aux devoirs accompagnés. L'effectif moyen par groupe était de 9.9 élèves.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements primaires	Nombre d'élèves scolarisés (3-6P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés	Pourcentage d'élèves aux devoirs accompagnés par établissement	Nb groupes
Beaulieu	643	269	41.8	28
Coteau-Fleuri	617	222	36.0	23
Entre-Bois	594	282	47.5	29
Floréal	699	282	40.3	28
La Sallaz	588	187	31.8	17
Mon-Repos	839	355	42.3	30
Pierrefleur	460	164	35.7	14
Prélaz	584	248	42.5	33
<b>Total</b>	<b>5'024</b>	<b>2'009</b>	<b>40.0</b>	<b>202</b>

### Devoirs accompagnés destinés aux 7-8P en chiffres

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, 803 élèves des sept établissements mixtes lausannois avaient recours à cette prestation, organisée généralement au terme des périodes de l'après-midi, pour une durée maximale de 75 minutes. L'effectif moyen par groupe était de 12 élèves. L'offre de devoirs accompagnés durant la pause de midi s'est maintenue dans les collèges de Béthusy et de la Rouvraie.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (7-8P)	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés	Pourcentage d'élèves aux devoirs accompagnés par établissement	Nb groupes
Belvédère	382	135	35.3	11
Bergières	348	103	29.6	8
Béthusy	333	118	35.4	9
Elysée	334	84	25.1	6
Villamont	366	133	36.3	12
C.F. Ramuz	335	139	41.5	13
Isabelle-de-Montolieu	356	91	25.6	8
<b>Total</b>	<b>2'454</b>	<b>803</b>	<b>32.7</b>	<b>67</b>

## Devoirs accompagnés destinés aux 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup>

Les prestations de devoirs accompagnés pour les élèves de 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> et RAC se sont poursuivies dans les établissements de C. F. Ramuz (collège d'Entre-Bois), de Villamont (collèges de Villamont et de St-Roch), et des Bergières. Les devoirs accompagnés sont aussi fréquentés par les élèves de classes d'accueil dans les collèges des Bergières et de Villamont, et par des élèves fréquentant les classes de raccordement au collège d'Entre-Bois. La prestation a aussi été reconduite au collège du Belvédère, les mardis et jeudis (élèves de 9 et 10 VG). La participation des élèves varie de un à trois jours en fonction des besoins de chacun. Dans l'établissement des Bergières, un tournus de trois enseignant-e-s permet d'apporter un soutien supplémentaire aux élèves durant les devoirs accompagnés. Au collège de Villamont, un soutien est apporté une fois par semaine par une enseignante.

Par ailleurs, les autres établissements scolaires – en collaboration avec le SEP+S – mettent en place une offre complémentaire variable sous forme de mentorat, de devoirs assistés, d'aide aux devoirs ou encore d'appuis.

Répartition des élèves dans les établissements :

Établissements mixtes	Nombre d'élèves scolarisés (9 <sup>e</sup> -11 <sup>e</sup> )	Nombre d'élèves inscrits aux devoirs accompagnés	Pourcentage d'élèves aux devoirs accompagnés par établissement
Belvédère	621	50	8.1
Bergières	518	52	10.0
Villamont	601	94	15.6
C.F. Ramuz	454	37	8.1
<b>Total</b>	<b>2'194</b>	<b>233</b>	<b>10.6</b>

Au 1<sup>er</sup> octobre 2017, 233 élèves de 9<sup>e</sup>-11<sup>e</sup> étaient inscrits aux devoirs accompagnés. Parmi ceux-ci, 33% suivent les DAC un jour par semaine, 50.6% deux jours par semaine, et 15.9% trois jours par semaine.

## Pause de midi

Pour les élèves dès la 7P, l'offre d'accueil parascolaire continue de s'étoffer et de se consolider, en étroite collaboration avec les professionnel-le-s concernés dans chaque établissement scolaire (doyen-ne-s, bibliothécaires, personnel de cuisine et de nettoyage, éventuellement centres socioculturels). Cette formule, adaptée à l'âge des élèves et aux caractéristiques de chaque lieu, rencontre un vif succès.

Ainsi, le secteur parascolaire a développé tout au long de l'année des prestations complémentaires à l'offre de restauration collective : dans tous les collèges, les élèves peuvent accéder librement et gratuitement aux espaces dédiés, sous la surveillance bienveillante d'animatrices et d'animateurs parascolaires. Ils ont la possibilité de pique-niquer ou de réchauffer leur repas, travailler pour l'école, jouer, bricoler, lire, se réunir, discuter ou tout simplement passer un moment, les lundis, mardis, jeudis et vendredis et parfois, si les besoins sont avérés, les mercredis.

Nouveautés :

- jusqu'au mois de décembre, un contrôle personnalisé des présences durant l'accueil de midi a été proposé aux parents, pour les élèves de 7P, dans tous les collèges concernés. Cette offre rassure certaines familles et permet une transition en douceur vers le concept d'accueil parascolaire libre mis en place dans les collèges de grands élèves ;
- dans tous les sites, un effort particulier a été mis sur l'acquisition de matériel sportif et l'organisation d'animations en lien, ainsi que pour optimiser les espaces dévolus à ce type d'activités ;
- Belvédère : la restauration collective ayant été déplacée dans le réfectoire utilisé auparavant uniquement pour l'accueil libre et les pique-niques, l'organisation globale a été revue en conséquence et un deuxième local de repli a été mis à disposition en collaboration avec la direction de l'établissement ;
- Elysée : à l'automne, le nouvel espace aménagé au sein de la bibliothèque scolaire a permis de pallier partiellement le manque d'espaces dévolus à l'accueil des élèves de l'établissement. En outre, des animateurs parascolaires viennent en renfort certains jours de la semaine, en raison du très grand nombre d'élèves présents à midi ;
- Rouvraie : l'animatrice parascolaire principale, en poste depuis un grand nombre d'années, a à nouveau mis en place de nombreux ateliers, animations et projets novateurs, plébiscités par les élèves. Une ouverture le vendredi après-midi après les cours est proposée depuis la rentrée. A noter que de nombreux enfants fréquentant les classes d'accueil du collège bénéficient de cette prestation, particulièrement adaptée à leurs besoins et s'inscrivant dans une collaboration étroite avec les enseignant-e-s concerné-e-s. L'animatrice parascolaire a régulièrement accompagné, pour de brefs stages, les animateur-trice-s parascolaires nouvellement engagés pour cette prestation ;
- Entre-Bois : une attention particulière a été portée à cet accueil destiné aux élèves dès la 9<sup>e</sup> année, très nombreux à le fréquenter. Ainsi, un duo d'animateurs a pris en main avec succès et créativité la gestion de l'accueil de ces élèves durant la pause de midi, avec le soutien engagé de la direction de l'établissement ;
- Grand-Vennes : le SEP+S, le SAJE et la FASL ont formalisé les modalités de leur collaboration mise en place depuis quelques années déjà ;
- Coteau-Fleuri : reconduction de l'accueil parascolaire pour les élèves de 7-8P dans les locaux du centre de rencontre œcuménique de la Grangette, y compris le mercredi après-midi ;
- St-Roch : élargissement des espaces à disposition, pour répondre aux besoins des plus grands élèves, et étoffement du matériel, notamment l'offre de lecture ;
- Villamont : reconduction de la coordination de la pause de midi très étroitement coordonnée avec le doyen parascolaire. Dans ce contexte, de nombreux projets novateurs ont à nouveau pu être déployés.

## **Restauration collective**

Le SAJE gère depuis 2015 la restauration collective pour tous les enfants, y compris dans les réfectoires. Ceci afin d'utiliser de manière optimale des cuisines de production, de mieux contrôler la chaîne de distribution et de traiter les prestataires de manière consolidée.

Plusieurs lieux de coordination interservices sont mis en place afin d'assurer la qualité de la gestion, des repas et de l'encadrement des enfants. C'est en particulier le cas pour coordonner les repas et l'animation, les décisions en matière d'investissement dans le renouvellement des cuisines sises dans les écoles, et pour répondre à l'évolution des besoins. Le SEP+S reste en outre en charge des décisions d'octroi des rabais aux familles en difficultés, dont le nombre est croissant.

## **SECTEUR PÉRISCOLAIRE**

### **Fêtes scolaires**

La fête des classes enfantines (1-2P) s'est déroulée le mercredi 21 juin et celle des classes primaires (3-5P) le 28 juin. Plus de 2'500 élèves enfantins ont défilé, de Montbenon à la place de Milan, alors que ce sont plus de 3'700 élèves qui ont fait le parcours de la place de la Riponne à la place de Milan.

Au vu de l'augmentation constante des effectifs des classes 3-5P (fête primaire) et afin de garantir un cadre sécuritaire, une fête scolaire spécifique dédiée aux élèves 6P a été organisée le 23 juin. Cette manifestation a rencontré un vif succès auprès des élèves concernés et des enseignant-e-s. Après des activités ludiques et sportives organisées le matin sur les terrains de la piscine de Bellerive, les 1'200 élèves de 6P ont participé l'après-midi à une chorégraphie représentant les anneaux olympiques.

Ces manifestations scolaires se sont déroulées dans des conditions météorologiques caniculaires qui ont nécessité diverses mesures de protection.

### **Corps de musique et autres manifestations scolaires**

- la Banda des écoles lausannoises a présenté son concert de Noël le 11 décembre. Chaque année, cette manifestation rassemble les parents et amis des jeunes musiciens pour un moment musical très apprécié. Afin de renforcer cette formation et pallier les départs naturels (fin de scolarité) des élèves musiciens, des actions de recrutement ont été menées par le comité de la Banda. Comme chaque année, la Banda des écoles a participé aux cortèges des fêtes scolaires et a donné quelques concerts publics ;
- en plus de leur traditionnelle participation aux défilés des fêtes scolaires, le Corps des Fifres et Tambours s'est produit en public à plusieurs reprises ;
- le SEP+S a également accompagné et facilité l'organisation de plusieurs manifestations des établissements scolaires, dont en particulier les 10 ans du CREAL le 29 mai dernier.

### **Sécurité sur le chemin de l'école**

La collaboration intensifiée avec le Service des routes et de la mobilité, secteur des espaces publics, et la brigade de la prévention routière de la police a permis de renforcer et sécuriser les sites problématiques par diverses mesures d'aménagement, d'information, de prévention et de répression. Un suivi interservices des doléances de la population ou des directions d'établissements permet de répondre à ces diverses préoccupations en lien avec la sécurité sur le chemin de l'école.

### **Pédibus**

Dix-huit lignes Pédibus sont actives et constituent une aide précieuse pour l'organisation de l'accompagnement des enfants sur le chemin de l'école. A la rentrée scolaire, treize séances d'information ont été organisées à l'attention des parents. Durant l'année, différentes opérations de sensibilisation et d'information ont eu lieu : journée à pied à l'école, campagne d'information lors de la semaine de la mobilité, participation aux séances d'information pour les parents des futurs élèves 1P, aux réunions de classes, stands d'information à l'entrée des bâtiments scolaires et lors de différentes manifestations. Toutes ces opérations de sensibilisation peuvent être organisées grâce à l'implication des parents-référents Pédibus. Ces derniers favorisent les contacts entre les parents intéressés, les enseignant-e-s et les différents partenaires de l'école, et le SEP+S.

La coordinatrice lausannoise a également participé à des séances organisées par l'Association transports et environnement (ATE) réunissant les délégués romands des Pédibus.

### **Prévention des incivilités et du vandalisme**

En 2017, le SEP+S a participé à huit séances de la Plate-forme Incivilités, organisées par l'Observatoire de la sécurité. En regard des nombreuses problématiques rencontrées sur les sites scolaires, il s'agit d'un lieu d'échange essentiel pour relayer les informations et coordonner les moyens d'intervention.

## **ENTRETIEN, ASSAINISSEMENT ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES**

### **Planification des constructions scolaires**

La planification et la construction des nouvelles écoles se déploient selon trois axes de réflexion.

Le premier axe concerne, à ce jour, la construction de quatre futurs collèges dans les nouveaux quartiers :

- Riant-Pré : le crédit d'ouvrage de CHF 23.8 millions a été octroyé en été 2017. La phase d'enquête de ce projet, prévu dans le quartier des Fiches et doté d'un APEMS, a été engagée parallèlement aux études d'exécution et aux premiers appels d'offres sur le marché public. Les travaux seront engagés dans le premier trimestre 2018 ;

- les projets scolaires situés dans l'éco-quartier des Plaines-du-Loup ont permis de définir une première phase inscrite dans le PPA1. Elle concerne la pièce urbaine D comprenant un programme de logements EMS et d'une école de 18 classes avec salle de gymnastique double. L'établissement d'un cahier des charges pour la mise au concours sous forme d'un mandat d'étude parallèle a été publié fin 2017;
- le mandat d'étude parallèle organisé pour le site des Prés-de-Vidy a abouti dans le courant de l'été à l'appréciation au deuxième tour de quatre projets. Le programme scolaire prévu doit encore faire l'objet d'un ajustement calqué sur la configuration de ce quartier et le potentiel d'habitants;
- les premiers besoins du deuxième groupe scolaire prévu dans le PPA2-3 des Plaines-du-Loup, ont été esquissés en 2017. Ils concernent la création de 32 classes avec salles omnisports et terrains de sports réparties sur deux sites rattachés à un nouvel établissement de type vraisemblablement secondaire. La capacité de ce site doit être encore calibrée en fonction du programme urbain en cours de réflexion.

La deuxième approche vise l'agrandissement de sites existants :

- les opposants au projet d'agrandissement du collège de l'Eglantine, mis à l'enquête début 2016, ont eu gain de cause. De ce fait, le projet doit être modifié en abaissant d'un étage l'extension, avec pour conséquence l'abandon de la bibliothèque scolaire et d'une classe. La livraison, initialement prévue en été 2017, sera reportée probablement en 2019. Dans l'intervalle, des solutions pour améliorer l'occupation des quatre modules préfabriqués existant depuis 2010 doivent être étudiées;
- le site de Béthusy, ainsi que le groupe scolaire du Belvédère, ont fait l'objet d'une mise au concours ouverte aux architectes. Les programmes des besoins prévoient respectivement la création de douze classes à l'est du terrain de sport de Béthusy et la restructuration de l'annexe du Belvédère, avec l'agrandissement de onze classes et une cinquième salle de gymnastique;
- une étude de faisabilité pour l'extension du site de Floréal a été engagée en fin d'année. L'objectif est de pouvoir offrir une marge d'enclassement favorisant le secteur Cour – Montriond – Floréal, et permettre une organisation rationnelle de l'accueil de jour dans ce secteur.

La valorisation du potentiel des surfaces scolaires existantes constitue la dernière approche :

- la réorganisation d'une salle de travaux manuels a permis de mettre à disposition une classe à la Rouvraie;
- une meilleure répartition des classes primaires sur le site d'Entre-Bois a permis la création d'une salle des maîtres. D'autres travaux similaires seront reconduits en 2018;
- une classe et une salle de dégagement ont été réorganisées à Prélaz, avec la rénovation de la partie administrative de la direction d'établissement;
- la restructuration des salles de sciences de l'Elysée a offert un usage et potentiel de classes supplémentaires.

### Travaux réalisés en 2017

Les dépenses engagées sur le budget et les préavis en cours s'élèvent à CHF 7'900'000.-, selon la répartition ci-après.

Budget d'entretien pour l'année 2017 (CHF 2'942'000.-):

- 48% = CHF 1'416'800.- pour financer une amélioration et rénovation des espaces occupés.  
Entre autres travaux importants : suite de rénovation des salles de sciences à l'Elysée (CHF 280'000.-) et rénovation de la bibliothèque (CHF 90'000.-); fin des travaux de réfection et rénovation hall buvette omnisports à Grand-Vennes (CHF 110'000.-); 1<sup>re</sup> phase de rénovation des WC du bâtiment A et des plafonds du préau des Bergières (CHF 205'000.-); mise en conformité OIBT (CHF 102'700.-);
- 36% = CHF 1'076'665.- pour l'entretien courant et imprévisible, y compris les actes de vandalisme;
- 16% = CHF 478'000.- destinés aux contrats et contrôles périodiques annuels des équipements techniques et de sécurité.

CHF 300'000.- crédit supplémentaire pour compléter le budget de base, pour améliorer entre autres les WC et les plafonds sur les sites des Bergières et Grand-Vennes (budget);

CHF 288'800.- amélioration et sécurisation des espaces extérieurs (DIPA);

CHF 195'500.- achat de mobilier scolaire (budget);

CHF 175'600.- achat d'équipement et contrôle de sécurité engins de sports (budget);

CHF 1'141'996.- fin des dépenses de rénovation salle de gymnastique de St-Roch (DIPA);

CHF 1'753'050.- dépenses dévolues à la création et l'assainissement de classes, rénovation de toiture et autres vestiaires douches de gymnastique (crédit-cadre spécial CCs);

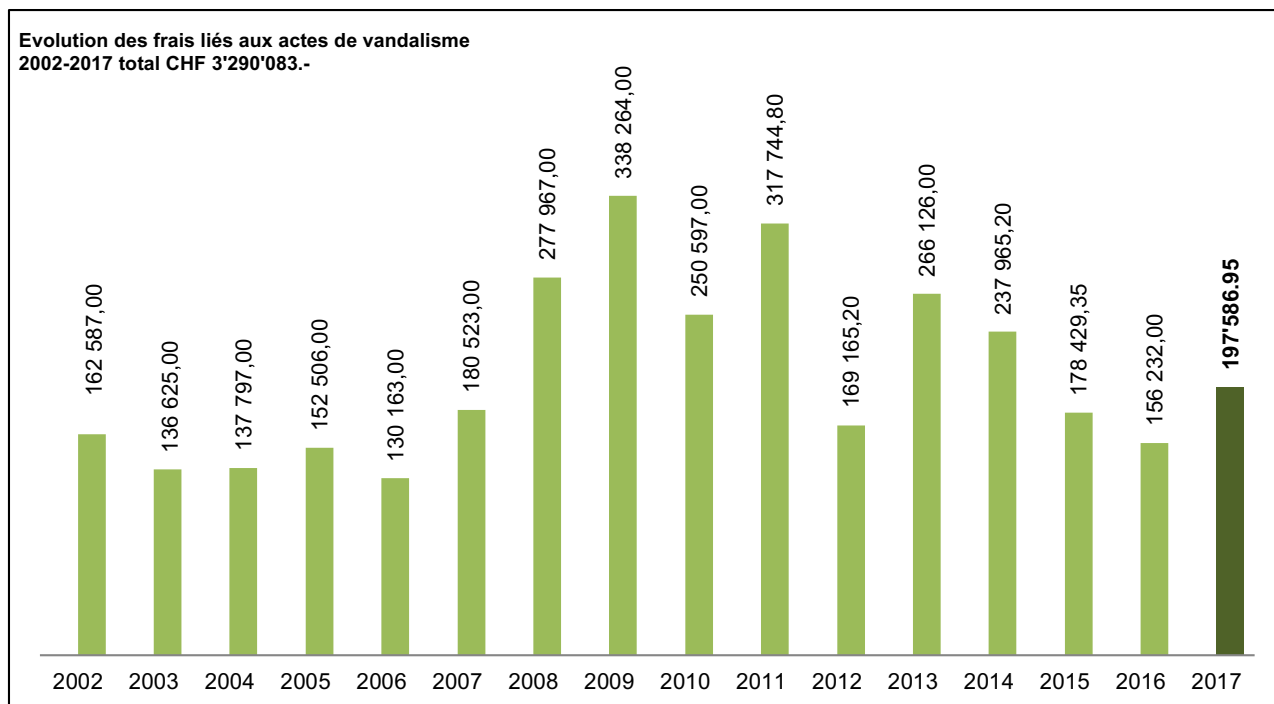
CHF 206'500.- part mobilier (CCs);

CHF 720'500.- collège de Riant-Pré étude d'exécution et pose de deux modules de classes provisoires (DIPA);

CHF 184'000.- rénovation du traitement d'eau de la piscine des Bergières (DIPA).

## Vandalisme

Les frais liés aux actes de vandalisme en 2017 sont de l'ordre de CHF 197'600.-, en légère hausse. Total pour seize ans : CHF 3'290'278.-, soit une moyenne annuelle de CHF 205'600.- (l'équivalent de 65 classes non renouvelées). 57% des frais concernent les vitrages, 8% l'effacement des graffitis et 14% les réparations sur portes et fenêtres, le solde sur diverses parties des bâtiments.



## SECTEUR « EXPLOITATION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES »

### Entretien des infrastructures

Pour l'entretien des infrastructures, le SEP+S compte sur une quarantaine de concierges et environ 150 nettoyeuses et aides-concierges, auxquels il faut encore ajouter 300 auxiliaires d'été pour les grands nettoyages. Avec le coordinateur des conciergeries, il est à souligner l'accent mis sur la formation du personnel: à la fois pour mieux gérer les techniques et produits de nettoyage, ainsi que pour une approche plus écologique de l'entretien. Ces cours ont permis une meilleure connaissance et utilisation des produits toxiques et leur stockage respectif. De plus, leur utilisation plus économe a contribué, sur une décennie, à réduire leur utilisation d'environ 50%, grâce également à une meilleure utilisation de la centrale d'achats Lausashop. D'autres pistes sont également à l'étude, comme des monobrossers EDGE et nettoyeurs à vitres afin d'améliorer en permanence la qualité des prestations fournies.

La rationalisation de l'organisation du travail a, elle aussi, permis de réduire le nombre de postes, alors que les heures d'utilisation et les surfaces à entretenir augmentaient, parallèlement aux locations de salles. Une baisse significative de 15% a été enregistrée sur les grands nettoyages d'été afin de faire face aux objectifs de la Ville pour équilibrer ses comptes.

Le service préconise la formation des jeunes, et quatre nouveaux apprenti-e-s ont été engagés dans des collèges pour entreprendre une formation d'agent-e d'exploitation CFC. Des stages sont également organisés durant toute l'année.

### Mise à disposition des infrastructures scolaires

La mise à disposition des salles de classe aux associations organisant des cours de langue et culture d'origine (ELCO), et des salles de gymnastique et rythmique aux sociétés sportives a été, tout comme en 2016, très soutenue, vu la demande de plus en plus forte de la part des citoyens. Le non-respect des consignes d'utilisation par certaines sociétés a obligé le service à devoir intervenir régulièrement par le biais de courriers d'avertissements et même par quelques rendez-vous. En 2017, ce sont:

- une centaine de classes, chiffre stable par rapport à 2016, qui ont été utilisées chaque semaine par environ 20 communautés étrangères pour des cours de langue et de culture d'origine;
- concernant les infrastructures sportives, ce sont 60 salles de sports (gymnastique, rythmique et piscines) qui sont mises à disposition chaque semaine à plus de 600 différentes associations privées.

Le logiciel GELORE pour la gestion des locations, qui a été utilisé pour la première fois en mai 2016 afin de procéder au renouvellement des locations, a permis en 2017, de légèrement simplifier l'opération.

Les cinq aulas (Belvédère – Bergières – Béthusy – Elysée – Villamont) et les trois grandes salles (Entre-Bois – Grand-Vennes – Vers-chez-les-Blanc) sont également gérées par nos services.

La demande pour ce type de salles est très importante en semaine (journée et soirée), mais également durant le samedi et dimanche, soit environ 164 locations pour les week-ends.

Afin d'assurer une prestation de qualité, une présence physique de nos concierges sur place (service de piquet) est nécessaire, ainsi qu'une bonne logistique interne.

Pour les parkings, il existe actuellement 698 places balisées dans les établissements scolaires, dont 652 utilisées par les enseignant-e-s et le personnel communal ; le taux d'occupation est donc très important.

## ÉLÉMENTS STATISTIQUES

### Répartition des élèves (situation au 31 octobre 2017)

Etablissement	1P	2P	3P	4P	5P	6P	DEP3-6	ACCP5-6	OESP	Total
Entre-Bois	143	162	163	161	135	127		8		<b>899</b>
Floréal	197	191	199	166	156	178				<b>1'087</b>
Mon-Repos	171	171	211	206	193	222		7		<b>1'181</b>
Prélaz	154	142	152	150	129	113	9	4	27	<b>880</b>
La Sallaz	131	145	147	149	142	150				<b>864</b>
Beaulieu	150	137	153	175	167	148				<b>930</b>
Coteau-Fleuri	120	145	131	138	149	170		4	25	<b>882</b>
Pierrefleur	122	118	113	124	117	106				<b>700</b>
<b>Totaux</b>	<b>1'188</b>	<b>1'211</b>	<b>1'269</b>	<b>1'269</b>	<b>1'188</b>	<b>1'214</b>	<b>9</b>	<b>23</b>	<b>52</b>	<b>7'423</b>

### Répartition des élèves (situation au 31 octobre 2017)

Etablissement	7P	8P	9		10		11		DEP 7-8	DES	VER	ACCP 7-8	ACCS	OESS	Rac	Total
			VP	VG	VP	VG	VP	VG								
Belvédère	175	185	45	107	57	113	41	124	13	26		9	17		91	<b>1'003</b>
Bergières	162	173	61	94	72	100	55	103	13	13			20			<b>866</b>
Béthusy	166	167	84	86	100	81	70	92		24			27			<b>897</b>
Elysée	167	146	83	61	86	58	70	88	13	26			28	15	39	<b>880</b>
Villamont	188	160	90	88	95	90	77	124		25		18	12			<b>967</b>
C.F. Ramuz	148	154	42	91	49	96	46	73	13	13		20			44	<b>789</b>
Montolieu	173	156	45	94	52	72	37	102		37	27		17			<b>812</b>
<b>Total/voie</b>	<b>1'179</b>	<b>1'141</b>	<b>450</b>	<b>621</b>	<b>511</b>	<b>610</b>	<b>396</b>	<b>706</b>	<b>52</b>	<b>164</b>	<b>27</b>	<b>47</b>	<b>121</b>	<b>15</b>	<b>174</b>	<b>6'214</b>
<b>Totaux</b>	<b>1'179</b>	<b>1'141</b>	<b>1'071</b>		<b>1'121</b>		<b>1'102</b>		<b>243</b>			<b>168</b>		<b>15</b>	<b>174</b>	<b>6'214</b>

#### Classes régulières

Degré	élèves	classes	moyenne
<b>1-2P</b>	2'391	127	18.83
<b>2-3P</b>	17	1	17.00
<b>3P</b>	258	14	18.43
<b>3-4P</b>	1'130	57	19.82
<b>4P</b>	1'141	57	20.02
<b>5P</b>	69	4	17.25
<b>5-6P</b>	1'156	58	19.93
<b>6P</b>	1'177	61	19.30
<b>7P</b>	1'179	59	19.98
<b>8P</b>	1'141	57	20.02
<b>VP</b>			
<b>9°</b>	450	22	20.45
<b>10°</b>	511	22	23.23
<b>11°</b>	396	19	20.84
<b>VG</b>			
<b>9°</b>	621	34	18.26
<b>10°</b>	610	33	18.48
<b>11°</b>	706	36	19.61
<b>Rac</b>	174	8	19.60
<b>Total</b>	<b>13'127</b>	<b>669</b>	<b>19.62</b>

#### Classes spéciales

	élèves	classes	moyenne
<b>DEP3-6</b>	9	1	9.00
<b>DEP7-8</b>	52	4	13.00
<b>DES</b>	164	13	12.62
<b>VER</b>	27	3	9.00
	<b>252</b>	<b>21</b>	<b>12.00</b>
<b>ACCP5-6</b>	23	4	5.75
<b>ACCP7-8</b>	47	6	7.83
<b>ACCS</b>	121	13	9.31
	<b>191</b>	<b>23</b>	<b>8.30</b>
<b>OESP</b>	52	8	6.50
<b>OESS</b>	15	2	7.50
	<b>67</b>	<b>10</b>	<b>6.70</b>
<b>Total</b>	<b>510</b>	<b>54</b>	<b>9.44</b>



Plan de rentrée primaire

		1-2P	2-3P	3P	3-4P	4P	4-5P	5P	5-6P	6P	DEP	ACCP	COES	Total
Entre-Bois	Bellevaux	2		3		2		4	1	2				14
	Entre-Bois	7		3		3								13
	Pavillon - EB							2		2				4
	Rouvraie	3				1				1				5
	Vieux-Moulin	4		2		2		1		1		1		11
		<b>16</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>47</b>
Floréal	Bourdonnette	3		2		1								6
	Figuier			3				2						5
	Floréal	4		2		2		2		2				12
	Montoie	7		1	1	3		1		4				17
	Montriond	6		2		2		3		2				15
	Tivoli									1				1
		<b>20</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
Mon-Repos	Chandieu	1			2									3
	Chissiez	2		2	1	1								6
	Croix-d'Ouchy	3		2		2		2		2				11
	Eglantine	2		1		1		4		4				12
	Florimont	2		1		1								4
	Léman	2												2
	Mon-Repos	5		2	2	2		2	1	3		1		18
	Montchoisi	2		1		1		1		2				7
	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	
Prélaz	Prélaz	6		5		5		5		5	1	1		28
	Malley	3		1	1	1		2		2				10
	Provence	2			2									4
	Valency	3												3
	Jardins Prélaz	1												1
	Fréminet												5	5
		<b>15</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>51</b>
La Sallaz	Boissonnet	6		3	1	3		3		4				20
	Montolieu	1												1
	La Sallaz	5		2		2		2		2				13
	VCLB	3		1	1	1		2		2				10
		<b>15</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>44</b>
Beaulieu	Barre	3	1	1		2		3		2				12
	Beaulieu	6		3		4		3		3				19
	Colline	2		1		1								4
	Pontaise	4		2		2		3		3				14
		<b>15</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>49</b>
Coteau-Fleuri	Chailly	5		3		3		3	1	4			1	20
	Coteau-Fleuri	5		2	1	3		3		4		1		19
	Devin	1			1									2
	Praz-Séchaud	2												2
	Val-d'Angrogne	1			1									2
	Riolet												2	2
	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>47</b>	
Pierrefleur	Bois-Gentil	2		2		1		2	1					8
	Chablière	1												1
	City-Blécherette	1				1				1				3
	Pierrefleur	4		4		4		3		3				18
	Pont-des-Sauges	2												2
	Bergières	3												3
	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	
	<b>127</b>	<b>1</b>	<b>57</b>	<b>14</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>58</b>	<b>4</b>	<b>61</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>	<b>392</b>	

## Plan de rentrée secondaire

		7P	8P	9° année		10° année		11° année		DEP-S VER	ACCP-S	RAC	COES	Total classes
				VG	VP	VG	VP	VG	VP					
Belvédère	Belvédère			6	2	6	3	6	2	3	2	4		34
	Croix-Rouges	9	9								1			19
		9	9	6	2	6	3	6	2	3	3	4	0	53
Bergières	Bergières	8	8	5	3	5	3	5	3	2	2			44
														0
		8	8	5	3	5	3	5	3	2	2	0	0	44
Béthusy	Béthusy	8	9	5		5	4	5	3	2	3			44
	BY-Mon-Repos				4									4
		8	9	5	4	5	4	5	3	2	3	0	0	48
Elysée	Elysée		7	3	4	3	4	5	3	3	3	2	2	39
	Croix-d'Ouchy	8												8
		8	7	3	4	3	4	5	3	3	3	2	2	47
Villamont	Villamont	5	4	2	3	3	2	3	2	2	4			30
	St-Roch	4	4	3	2	2	2	3	2					22
		9	8	5	5	5	4	6	4	2	4	0	0	52
C.F. Ramuz	Rouvraie	8	8							1	2			19
	CFR-Entre-Bois			5	2	5	2	4	2	1		2		23
		8	8	5	2	5	2	4	2	2	2	2	0	42
Montolieu	Grand-Vennes	5	4	5	2	4	2	5	2	3	2			34
	Coteau-Fleuri	4	4											8
	Signal												3	3
		9	8	5	2	4	2	5	2	3	2	0	3	45
	<b>Total par voie</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>34</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>22</b>	<b>36</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>327</b>
	<b>Total par degré</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>56</b>		<b>55</b>		<b>55</b>		<b>17</b>	<b>19</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>331</b>
	<b>Totaux</b>	<b>116</b>		<b>166</b>						<b>49</b>				<b>331</b>

## SERVICE DE SANTÉ ET PRÉVENTION (SSPR)

### PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

Le SSPR compte deux offices : l'Office de santé et l'Office dentaire. Il témoigne de la forte volonté de coordination des programmes, projets et actions de promotion de la santé et prévention, destinés aux enfants, aux jeunes et à leur famille.

- assurer la mise en œuvre des programmes cantonaux et communaux de prévention et de santé
- développer et participer à l'élaboration des programmes/projets et à leur priorisation
- assurer la coordination avec les autres acteurs cantonaux, communaux et institutionnels
- offrir ses services aux établissements scolaires et aux structures de garde des enfants (comprises et soutenues dans la loi sur l'accueil de jour des enfants)
- décider des offres de prestations et de leur priorisation dans le domaine de la promotion de la santé physique en lien avec le développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi que de la prévention dans le milieu de la santé scolaire et dans le domaine de l'accueil de jour des enfants

## EFFECTIF DU PERSONNEL

**Tableau 1.1. - plan des postes**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Assistants dentaires	6.90	6.30	6.90	6.30
Direction et secrétariat	7.60	7.35	7.60	7.35
Infirmières scolaires	15.40	13.40	15.40	14.45
Médecins scolaires	0.78	0.39	0.78	0.39
Orthodontistes	6.75	5.65	6.75	5.65
Pédodontistes	6.60	6.30	6.60	6.00
Prophylaxistes dentaires	1.20	1.10	1.20	1.10
<b>Total service</b>	<b>45.23</b>	<b>40.49</b>	<b>45.23</b>	<b>41.24</b>

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

**Tableau 1.2. - variation en ept alloués**

Unité administrative	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Total service</b>	<b>0.00</b>

**Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Assistants dentaires	8	6.30	8	6.30
Direction et secrétariat	9	7.35	9	7.35
Infirmières scolaires	19	13.40	21	14.45
Médecins scolaires	2	0.39	2	0.39
Orthodontistes	9	5.65	9	5.65
Pédodontistes	8	6.30	7	6.00
Prophylaxistes dentaires	2	1.10	2	1.10
<b>Total service</b>	<b>57.00</b>	<b>40.49</b>	<b>58</b>	<b>41.24</b>

Note : les ept ont été volontairement arrondis à 2 décimales

**Tableau 2.2. - apprenti-e-s**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
	n	n
Direction et secrétariat	1	0
<b>Total service</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Nombre de mouvement(s)	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
	4	4
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	0
<b>Total service</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

**Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	
Démission	4
Départ à la retraite	
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
<b>Total service</b>	<b>4</b>

## **PERSONNEL**

L'unité administrative du SSPR, commune aux deux offices, fonctionne bien grâce à la qualité d'engagement professionnel des collaborateurs. Le renforcement (+0,5 ept), depuis juillet 2016, de l'équipe du secrétariat-réception du service, également chargée de la réponse initiale aux appels reçus pour le service de garde infirmière, dispose aujourd'hui de ressources en adéquation avec la charge de travail.

Ce n'est pas encore le cas pour les fonctions d'adjoint administratif-RRH et de CAP. La charge de travail, trop importante en regard des forces disponibles, nécessite l'amélioration des ressources professionnelles dans ces domaines avec l'engagement d'un professionnel à temps partiel, comme déjà objectif en 2015 et 2016. Les démarches pour concrétiser ce renforcement de l'unité RH sont en cours et devraient aboutir au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

La mise à disposition des données informatiques nécessaires à l'organisation de la rentrée scolaire du service (flux des élèves, provenance de ceux-ci, répartitions), transmises par le SEP+S, a permis à l'équipe administrative de gérer les activités en lien avec la rentrée scolaire de manière adaptée.

La répartition stabilisée des établissements scolaires lausannois, depuis la création des trois nouveaux à la rentrée scolaire 2015-2016, a permis aux infirmières et médecins scolaires de consolider le développement de leurs activités dans les établissements où elles sont affectées et de développer les collaborations avec les groupes dits de « promotion de la santé et prévention en milieu scolaire », y compris les nouveaux groupes créés dans les établissements nouvellement constitués. L'augmentation progressive du nombre de projets développés au sein de ces groupes témoigne de cette reprise d'activité au sein des établissements.

Les très importantes difficultés de recrutement de personnel infirmier objectivées en 2016 pour l'Office de santé ont finalement pu se résoudre, bien que tardivement, et l'équipe des infirmières scolaires être complétée pour la rentrée d'août 2017.

L'aménagement du temps de travail (ATT), introduit en deux temps (novembre 2015 pour l'Office dentaire, octobre 2016 pour l'Office de santé) est achevé. Après un peu plus d'une année, il conviendrait d'en faire une évaluation rigoureuse. Annoncé comme « un plus pour les collaborateurs », « à faire valoir également dans les entretiens d'engagement comme une plus-value pour les postes au sein de la Ville », il n'a pas toujours été ressenti ainsi par les collaborateurs issus du monde professionnel des soins travaillant au sein du SSPR. Si l'outil semble adapté pour les postes de type administratif, il pose problème pour les postes de soignants (infirmières scolaires, médecins-dentistes, médecins-dentistes orthodontistes, hygiénistes, prophylaxistes, assistantes dentaires, etc.). La raison semble en être la rigidité de l'outil retenu, qui ne permet pas de prendre en compte de manière satisfaisante les spécificités métiers.

Cette rigidité de l'outil ATT pose également problème de façon récurrente au sein de l'Office dentaire, en situation d'absence inopinée de collaborateurs. L'activité professionnelle est liée à la possibilité, pour le médecin-dentiste et l'assistante dentaire de travailler à quatre mains. En cas d'absence de l'un de ces deux collaborateurs, le maintien de l'activité pour l'autre collaborateur est préterité, avec risque de devoir fermer le cabinet dentaire concerné. Or l'ATT, du fait des contraintes administratives générées, entrave les possibilités de remplacement rapide entre collaborateurs de l'Office dentaire.

Le SSPR, identifié par l'équipe du SPEL pour être le troisième service de la Ville à introduire le projet « Bien-être et santé au travail » dit BEST, a mis en place cette nouvelle démarche au sein du service dès janvier 2017. Pour l'année 2017, celle-ci aura concerné douze collaborateurs, dont sept ont pu bénéficier d'améliorations de leur espace de travail suite à l'évaluation réalisée par l'ergonome de l'USST. Si elle a le mérite de mettre en lumière une pratique déjà bien établie préalablement au sein du SSPR même si moins formalisée, la démarche BEST est toutefois assortie de contraintes de nature administrative.

Pour contrer les insatisfactions observées dans le sillage de l'introduction de la grille des fonctions et de positionnement dans le nouveau dispositif de progression salariale Equitas et entretenir la motivation professionnelle des collaborateurs, le SSPR a misé, pour l'année 2017, sur un renforcement de la formation professionnelle continue des collaborateurs, et convié les partenaires externes du service à intervenir très régulièrement dans le cadre des colloques métiers.

### **Personnel fixe**

Le poste de chef-fe de projet en promotion de la santé et prévention en milieu scolaire, vacant depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2015, repourvu en mai 2016, non assuré suite à une situation prolongée de congés maladie et maternité depuis août 2016, remplacé partiellement de février à juin 2017, est vacant au 1<sup>er</sup> janvier 2018. L'infirmière cheffe et la cheffe de service en assurent le remplacement. Les démarches pour repourvoir le poste sont en cours. Cette situation a généré une importante surcharge professionnelle prolongée sur ces deux postes.

A l'Office dentaire, un médecin-dentiste a démissionné en novembre avec effet immédiat. Le poste a rapidement pu être repourvu, partiellement puis complètement, sur la base d'une mesure initiale de remplacement puis d'engagement prévu pour février 2018.

L'un des postes de médecin-dentiste orthodontiste a pu être augmenté de 0.1 ept en septembre 2017, avec nouvelle augmentation de 0.1 ept au 1<sup>er</sup> janvier 2018, soit un total ainsi assuré de 0.8 ept.

### **Personnel externe**

Trois médecins scolaires ont un statut de médecin indépendant. Ils couvrent les mêmes missions que les deux médecins scolaires engagés au titre de personnel fixe. Au total, ces cinq médecins scolaires occupent l'équivalent d'environ un ept, en fonction des besoins en santé scolaire. Suite à la démission d'un médecin scolaire indépendant en juin 2017, le

poste a pu être repourvu dès octobre 2017 avec l'engagement d'une médecin pédiatre travaillant comme indépendante à Lausanne, raison pour laquelle on dénombre quatre médecins indépendants pour l'année 2017, deux d'entre eux s'étant de fait succédés à quelques mois d'intervalle.

Ce taux d'environ un ept pour l'activité médicale du SSPR reste relativement stable. L'augmentation progressive du nombre de situations médicosociales complexes identifiées dans les établissements scolaires, pour lesquelles leur expertise est sollicitée, est en sensible augmentation. Mieux identifiés, ils sont plus sollicités par les directions d'établissements et les groupes de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire (PSPS) pour leur expertise.

A noter que la médecin cheffe de service intervient également en tant que médecin scolaire pour combler les périodes de vacance de poste ou d'absence des médecins scolaires pour les situations problématiques ou complexes.

Quatre superviseurs sont engagés par le SSPR: trois pour les supervisions toutes les quatre à six semaines de trois groupes d'infirmières scolaires, et un pour assurer trois supervisions par année pour le groupe des médecins-dentistes et dentistes orthodontistes. Suite au bilan annuel des supervisions réalisées avec ce dernier groupe, décision a été prise, pour 2018, de suspendre ces supervisions, une partie des professionnels concernés ne parvenant pas à s'impliquer dans la démarche.

### **Personnel auxiliaire**

En sus du personnel fixe, le SSPR fait appel à du personnel auxiliaire. Il compte ainsi avec le concours de :

- 8 infirmières remplaçantes dites « poolistes » (5 effectives en décembre 2016);
- 10 personnes pour dispenser le programme ALEX (professeurs et assistants d'aquagym);
- 25 interprètes médiateurs culturels.

En 2017, un médecin-dentiste et deux assistantes dentaires ont été engagés comme auxiliaires sur des périodes déterminées de quelques semaines à quelques mois pour pallier des périodes d'absences, ainsi qu'une cheffe de projet pour une durée de cinq mois, et trois auxiliaires dans le cadre de projets de promotion de la santé et prévention en milieu scolaire.

Au total, le SSPR a dénombré, en tant que personnel auxiliaire sur l'année 2017, 50 personnes travaillant pour la plupart à des taux d'activité faibles.

### **Stagiaires**

En 2017, quatre infirmières formatrices de l'Office de santé ont pris en charge huit étudiantes-stagiaires de la Haute école de santé, stagiaires non rémunérées provenant soit de la Haute école de santé La Source (5), soit de l'Ecole cantonale vaudoise de la santé (3), sur des périodes de six semaines pour un total cumulé de 47 semaines.

L'infirmière cheffe a assuré la coordination et la supervision de l'ensemble de ce dispositif de formation au sein du service.

### **Apprenti-e**

L'apprenti employé de commerce voie E engagé en 2014, a obtenu son CFC en août 2017. Suite à son départ, le service a accueilli une apprentie qui vient de débiter sa formation.

Dans le cadre du service, la formation de ces apprentis est placée sous la responsabilité de l'adjoint administratif RRH.

## **OFFICE DE SANTÉ**

### **MISSION**

L'Office de santé a pour principale mission de promouvoir la santé physique, psychique et sociale des enfants, particulièrement ceux scolarisés dans les établissements scolaires, et compte pour cela avec les compétences de médecins pédiatres et d'infirmières scolaires formées pour la plupart en santé publique

### **CONVENTION**

Les activités de santé scolaires développées dans le cadre de l'Office de santé du SSPR font l'objet d'une subvention institutionnelle du Canton de Vaud.

Les prestations concernées sont définies dans le cadre d'une convention établie entre l'Etat de Vaud représenté par le Service de la santé publique (SSP) et le SSPR.

Cette convention, renégociée tous les cinq ans depuis 2006, a été renouvelée aux mêmes conditions que précédemment en 2016 pour cinq ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Un avenant annuel précise les éventuelles modifications annuelles: engagement financier, postes subventionnés, modalités de paiement, etc.

### **ACTIVITÉS DU SERVICE EN APPUI EXTERNE**

L'infirmière cheffe et la cheffe de service participent à différents groupes de réflexion dans le cadre de projets de la Ville de Lausanne: comité de pilotage pour la campagne de prévention alcool (11 au 21 mai 2017) sous l'égide du Secrétariat général EJQ, « Plateformes familles » piloté par le SAJE.

La cheffe de service prend part aux groupes de travail « promotion de la santé » ou encore « changements climatiques » du Secrétariat général LEA.

Les sollicitations des services de la Ville sont en augmentation. Il s'est avéré difficile de toujours y donner suite particulièrement pendant cette période d'absence de 14 mois de la cheffe de projet du SSPR.

### **COLLABORATION AVEC L'UNITÉ PSPS DE L'AVASAD**

La cheffe de projet en promotion de la santé, l'infirmière scolaire cheffe et la cheffe de service se répartissent les séances de travail et colloques hebdomadaires de l'unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (PSPS): demandes de subsides des établissements scolaires, prestataires externes, thématiques, métiers, suivis de dossiers, comité de pilotage vaccination, groupe de travail formation interdisciplinaire, plateforme dépendance, etc.

En l'absence longue durée de la cheffe de projet, l'infirmière cheffe et la cheffe de service ont assuré la collaboration régulière avec l'Unité PSPS dans le cadre de l'ensemble de ces séances et colloques.

Après une difficile année 2016, la dynamique collaborative s'est lentement améliorée et des séances conjointes avec la direction de l'Unité PSPS ont été instaurées au second semestre.

### **GROUPEMENT DES MÉDECINS SCOLAIRES VAUDOIS (GMSV)**

Tous les médecins scolaires de l'Office de santé sont membres du GMSV. Quatre des cinq médecins scolaires de la Ville de Lausanne ont pris part à la demi-journée annuelle de formation et information du GMSV, à laquelle la cheffe de service a également participé.

### **FORMATION**

La dynamique de formation continue s'est poursuivie au sein du SSPR et de l'Office de santé en particulier. Les 22 infirmières scolaires ont bénéficié de 112 jours de formation.

Trois infirmières scolaires ont débuté le Diplôme d'études avancées en santé publique, formation dispensée sur une durée de deux ans, nécessaire aux infirmières scolaires, représentant 30 jours-personne par année.

Les infirmières, infirmières remplaçantes, l'infirmière cheffe et des secrétaires de la réception, ont bénéficié de la formation dite « d'été ». D'une durée de deux jours, elle a permis de mieux découvrir les activités de la Police de Lausanne, des ambulanciers du SPSL et de la Fondation Urgences Santé qui héberge la centrale d'appels d'urgence du 144, et sur la seconde journée, de travailler la thématique de l'usage des écrans à travers la pratique des jeux sur écrans en collaboration avec l'association Swiss Gamers Network, et les enjeux sécuritaires avec l'équipe du SOI et les hackers éthiques.

Le projet « Prévention primaire-secondaire du mal-être psychique chez les enfants et les adolescents », financé par le Fonds pour le développement durable de la Ville de Lausanne, initié en 2016, s'est poursuivi en 2017 avec 1.75 jour de formation des infirmières scolaires, pour un total, depuis le début du projet, de plus de dix demi-journées de formation par des collaborateurs du CHUV (DISA, SUPEA), du Service de psychologie scolaire, et une présentation par la fondation As'trame.

Huit infirmières scolaires ont suivi la formation dite GRAFIC avec les équipes des établissements scolaires.

Afin de les soutenir dans le cadre de leur activité professionnelle, les infirmières scolaires – réparties en trois groupes – ont pris part aux séances de supervision d'une heure et demie planifiées toutes les six semaines.

Au-delà du renforcement des compétences et de l'entretien de la motivation professionnelle, ces temps de formation contribuent à favoriser la qualité des collaborations entre les collaborateurs du service et les services partenaires externes.

### **FORMATION AUX PREMIERS SECOURS POUR LES ENSEIGNANTS ET PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES**

En 2017, la Direction Interservices (DI) a validé les nouvelles recommandations en matière de premiers secours. Le mandat cantonal donné aux services de santé scolaire (cf. règlement PSPS 400.01.2 du 31 août 2011) s'en est vu renforcé. Le SSPR a dès lors pu relancer l'offre de formation aux premiers soins et premiers secours pour les professionnels des établissements de la scolarité obligatoire en Ville de Lausanne. Après discussions avec les directions des établissements scolaires, celles-ci ont accepté de libérer leurs collaborateurs pour des formations d'une durée maximale d'une demi-journée.

Ce programme de formation, dispensé par les infirmières et médecins scolaires du SSPR, a démarré en septembre 2017. Il est destiné à être pérennisé. Les sessions sont d'ores et déjà planifiées jusqu'à fin 2019 sur les périodes d'ouverture des écoles, à raison d'une session tous les 15 jours pour des groupes de 20 personnes, soit la capacité de former de l'ordre de 400 professionnels par année. Les inscriptions des participants se font via la plateforme du Centre d'éducation permanente (CEP). Elles sont déjà complètes jusqu'en novembre 2018.

La cheffe de service et l'infirmière cheffe dispensent ces formations, avec le soutien, à chaque fois, de deux infirmières scolaires et participation des étudiantes-stagiaires infirmières. Ces professionnelles sont ainsi progressivement formées à donner ces sessions et en mesure de relayer et renforcer les messages sur le terrain.

120 personnes ont été formées en 2017. Les premières évaluations (66 réponses sur 133 participants, soit environ 50% de retours), récoltées et traitées par le CEP, font état d'un taux de satisfaction de l'ordre de 92%, versus 8% d'insatisfaction. Les remarques et commentaires retournés dans ces questionnaires sont pris en compte et la formation adaptée à mesure pour répondre au plus près aux attentes et besoins des participants, encouragés à se former régulièrement tous les trois ans.

L'extension de cette démarche aux collaborateurs des autres entités travaillant avec les enfants pourrait être considérée.

## **PROGRAMMES DE SANTÉ**

### **Suppression du dépistage systématique des déficits auditifs**

Depuis la rentrée scolaire 2017-2018, les infirmières scolaires ne font plus le dépistage systématique des déficits auditifs chez les enfants via les potentiels évoqués auditifs. Elles ne procèdent à ces mesures que sur indication ou sur demande, conformément aux directives cantonales.

Pour l'année scolaire 2016-2017, 1'604 enfants ont été testés, 53 signalés pour un déficit auditif lors du test, souvent en lien avec les suites d'un épisode infectieux intercurrent (otite séreuse, etc.). Seuls neuf cas ont fait l'objet d'une évaluation avec suivi spécialisé, toujours pour des déficits auditifs partiels.

Cette décision s'inscrit dans la continuité de la démarche de réévaluation et réorientation des prestations initiée en 2014, la dotation en infirmières étant demeurée constante dans un contexte de hausse démographique.

### **Dépistage visuel**

Le dépistage visuel est maintenu en Ville de Lausanne, à trois reprises au cours de la scolarité obligatoire, en 3<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> année. 7'486 enfants ont fait l'objet d'une mesure de dépistage visuel au cours de l'année scolaire 2016-2017. Pour 435 enfants, un contrôle visuel médical a été recommandé.

### **Intégration scolaire**

Pour l'année scolaire 2016-2017, 413 enfants scolarisés en ville de Lausanne ont été concernés par l'élaboration d'un document dit « Projets d'accueil individualisé – mesure de santé », aujourd'hui renommé sur décision de la Direction Interservices (DI) « Besoins de santé particuliers ». Ce nombre est en nette augmentation. Les mesures consécutives définies dans ces documents visent à contribuer à un accueil de qualité des enfants connus pour un problème de santé nécessitant des mesures de prises en charge particulières dans le contexte scolaire, au quotidien ou au titre de mesures d'urgence éventuelles.

### **Entretiens proposés aux enfants avec leurs parents en 2<sup>e</sup> année primaire**

Pour l'année scolaire 2016-2017, les infirmières scolaires du secteur primaire ont réalisé 900 entretiens pour ces enfants accompagnés de leurs parents. C'est l'occasion de traiter de la qualité de l'intégration de l'enfant dans le contexte scolaire, des besoins fondamentaux de celui-ci (sommeil, alimentation, activités, etc.), et des éventuelles préoccupations en regard de son état de santé globale.

## **PROJETS DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION EN MILIEU SCOLAIRE (PSPS)**

Suite à la réorganisation des établissements scolaires à la rentrée 2015-2016, les équipes PSPS des établissements scolaires ont dû être reconstituées. Les journées de création d'équipes PSPS organisées dans des établissements de Lausanne avec participation de l'infirmière cheffe et/ou de la cheffe de service se sont poursuivies en 2016-2017. La dynamique de création de projets par ces équipes, fortement ralentie en 2015-2016, reprend lentement.

Sur 45 projets PSPS travaillés en 2017, 32 ont donné lieu à des mesures de facturation pour lesquelles le financement est assuré, sur la base du montant validé, pour deux tiers par l'Unité PSPS. Le tiers restant est financé par la Ville via le SSPR. De plus, un projet est entièrement financé par la Ville.

Parmi ces 33 projets, 22 ont été développés dans les établissements primaires et 11 dans les établissements du secondaire I.

Au total, les dépenses acquittées en 2017 pour des projets PSPS sont de CHF 40'115.-, dont CHF 13'667.- à la charge de la Ville.

## **PROGRAMMES PRIORITAIRES**

### **Programme prioritaire sur les dépendances**

Ce programme a été décliné dans la plupart des établissements du secondaire I à Lausanne. Pour compléter le déploiement de ces programmes réalisés dans les établissements du secondaire I sous l'égide du Canton, un projet de formation des professionnels infirmiers et médiateurs des établissements est en préparation. A ce stade, les infirmières reprennent les messages et les déclinent sur le plan collectif lors d'interventions ponctuelles réalisées sur demande et/ou en fonction des besoins identifiés au sein des établissements.

### **Programme prioritaire sur l'alimentation équilibrée et la promotion du mouvement**

Deux types de projets sont déclinés :

- les projets d'établissements optant tous pour travailler en prévention dite universelle ;
- le programme alimentation et exercice (ALEX), programme de prévention dite sélective, destiné aux enfants en surpoids ou présentant des difficultés d'aisance corporelle, entièrement porté par la Commune de Lausanne.

Les premiers, de type « collations saines », « récréation saine », « manger-bouger », etc., ont concerné tous les établissements primaires.

Dans le cadre du programme ALEX, les élèves sont invités à participer, à raison d'une à deux fois par semaine, à des cours et temps d'activité physique spécifiquement pensés pour les aider à développer le plaisir de bouger. Pour l'année 2016-2017, 216 élèves étaient inscrits dans ce programme. Bien que gratuit pour les familles, le succès se révèle variable d'un

site à l'autre. Le volet diététique, très inhomogène entre les différents sites dans ses modalités et contenus et les ateliers diététiques interactifs avec participation des parents ayant été progressivement désertés, la direction du service a décidé, pour l'année 2016-2017, de ne maintenir que le volet activité physique, de même pour l'année 2017-2018. A noter l'actuelle reconsidération, au niveau international, des recommandations jusqu'ici en vigueur en matière d'alimentation, et la difficulté croissante à travailler cette thématique à échelle des populations, les orientations alimentaires au sein de chaque famille étant de plus en plus diverses et marquées, avec des enjeux culturels, idéologiques, religieux, etc. S'ajoute à cela la difficulté de travailler des recommandations en matière d'alimentation avec de jeunes enfants, sans pouvoir compter avec la collaboration active des parents.

Le concept même de l'encouragement à la pratique d'une activité physique dès le plus jeune âge mérite d'être entièrement repensé, pas seulement à échelle du programme ALEX qui sera nécessairement revisité, mais du concept global d'encouragement à l'activité physique en Ville de Lausanne, en partenariat avec tous les services travaillant avec la population des enfants d'âge scolaire. Dans le cadre scolaire, la question reste ouverte de définir si le développement de l'activité physique adaptée doit relever d'une initiative communale ou scolaire, au même titre que le soutien à l'apprentissage des matières fondamentales enseignées.

## **PROJETS PSPS EN RÉPONSE AUX BESOINS DU TERRAIN**

La majorité des projets développés dans les établissements ont concerné, en sus de la thématique de l'alimentation et de la pratique d'activités physiques, les thématiques suivantes : climat d'établissement, promotion du respect et prévention de la violence, intimidation, harcèlement et cyberharcèlement, mésusages et risques liés à l'utilisation des écrans, etc., thématiques appelées à être retravaillées et considérées comme prioritaires, y compris à l'échelle du canton, avec démarches de formation des professionnels intervenant dans le contexte scolaire, comme l'a confirmé la prise de parole de la conseillère d'Etat en charge du DFJC lors de la journée de formation sur le harcèlement du 15 décembre 2017 à la HEP-Vaud.

## **PRÉVENTION DES MALTRAITANCES**

Le programme de prévention précoce des violences faites aux enfants proposé par l'association Zadig, en veille pour l'année 2015-2016, n'est pas destiné à redémarrer, les acteurs du projet ne souhaitant pas poursuivre la démarche et n'ayant pas trouvé de professionnels pour leur succéder.

A l'initiative du canton, l'accent est mis sur la formation de professionnels dans les établissements scolaires, dont les infirmières scolaires, à la prise en charge des situations possibles ou avérées de maltraitance, ce via le programme cantonal SESAME.

## **PRESTATIONS COLLECTIVES PAR LES INFIRMIÈRES**

Les infirmières scolaires disposent d'une large palette d'interventions qu'elles sont en capacité de réaliser dans les classes, principalement au primaire mais aussi au secondaire. Elles peuvent ainsi réagir en fonction des besoins et problématiques identifiées dans les établissements : se sentir bien et en santé à l'école, estime de soi, climat scolaire et relationnel, prévention des violences et incivilités, dangers des seringues usagées, hygiène des mains, ou dans le cas de problématiques particulières telles que celles des pédiculoses, toujours très présentes dans les établissements.

## **PRESTATIONS DU PROGRAMME**

### **Vaccinations**

Le projet de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) d'introduire la vaccination contre le HPV aussi pour les garçons a abouti en juillet 2016. Cette mesure a été mise en oeuvre en vaccination scolaire, à Lausanne et dans le canton de Vaud, dès la rentrée scolaire 2016-2017 pour les élèves de 9<sup>e</sup>. Il a été décidé de ne pas effectuer de rattrapage vaccinal pour les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup>.

Les données vaccinales 2016-2017 ci-dessous, font suite à la mise en oeuvre de cette mesure.

Alors que le décompte des vaccins contre le papillomavirus était de 614 doses pour l'année scolaire 2015-2016, on dénombre 1'259 doses pour l'année scolaire 2016-2017. Ce résultat atteste non seulement du fait que la population semble avoir favorablement accueilli l'introduction de la vaccination HPV chez les garçons, mais aussi que les démarches d'informations semblent avoir légèrement relancé la motivation à la vaccination chez les filles.

Vaccinations (année scolaire 2016-2017)

vaccin Revaxis	15 doses
vaccin Boostrix	474 doses
vaccin Boostrix-Polio	285 doses
vaccin Td-Pur	5 doses
vaccin Priorix	59 doses
vaccin Engerix B	618 doses
vaccin HPV	1'259 doses

### **Visites médicales (année scolaire 2016-2017)**

Le nombre des visites médicales réalisées au cours de l'année scolaire 2016-2017, en baisse modérée par rapport à l'année précédente, est de 650.



## OFFICE DENTAIRE

### MISSION

La mission de l'Office dentaire est de promouvoir la santé bucco-dentaire, prévenir les maladies bucco-dentaires et, si nécessaire, prodiguer des soins aux enfants scolarisés en ville de Lausanne

La dynamique de réorganisation initiée en 2014 s'est poursuivie en 2017, avec le concours de tous.

L'accent actuel à l'Office dentaire est mis sur la formation des collaborateurs et la modernisation du fonctionnement des cabinets dentaires et d'orthodontie, avec le virage en cours vers le « tout numérique », et le concours précieux du SOI, incontournable partenaire de choix.

### PRESTATIONS PROPOSÉES PAR L'OFFICE DENTAIRE

L'offre de prestations de l'Office dentaire se décline selon trois axes, prévention primaire, dépistage et soins :

- consultations individuelles et détartrage dentaire pour tous les patients du cabinet d'orthodontie, effectué par l'hygiéniste au cabinet, soit environ 300 patients vus par l'hygiéniste à raison d'une fois tous les six à neuf mois ;
- prophylaxie collective : éducation à la santé bucco-dentaire, dans les classes primaires des établissements scolaires, effectuée par deux collaboratrices spécialistes en santé dentaire ;
- soins conservateurs, dispensés par les médecins-dentistes (pédodontistes) des sept cabinets dentaires de l'Office dentaire ;
- soins orthodontiques, réalisés par les médecins-dentistes orthodontistes du cabinet dentaire du groupe orthodontique de Montbenon ;
- dépistage dentaire scolaire annuel, fait par les médecins-dentistes (pédodontistes) de l'Office dentaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois, les élèves d'institutions spécialisées et de quelques écoles privées, ainsi que les élèves de Belmont.

Pour l'année 2017, les collaborateurs de l'Office dentaire étaient répartis comme suit :

- pour le groupe orthodontique de Montbenon : deux spécialistes en orthopédie dento-faciale, trois assistantes dentaires avec formation spécialisée, une hygiéniste dentaire, une secrétaire, une professionnelle en radiologie, un technicien dentaire et une nettoyeuse ;
- pour les sept cabinets conservateurs : huit médecins-dentistes, neuf assistantes dentaires (l'une des assistantes dentaires travaillant aussi comme collaboratrice spécialisée en santé dentaire) ;
- pour l'unité de prophylaxie : une assistante en prophylaxie et une assistante dentaire, formées en éducation à la santé bucco-dentaire, spécialistes en santé dentaire.

### ÉVOLUTION DE L'OFFICE DENTAIRE

Suite à la nomination de la cheffe de file métier en mai 2016, les colloques métiers réintroduits ont pu être maintenus, avec des colloques réservés aux médecins-dentistes et orthodontistes, et des temps de colloques organisés pour l'ensemble des collaborateurs de l'Office dentaire, à raison de trois à quatre fois par année.

Le développement du logiciel métier Odontos se poursuit, grâce à l'implication de la cheffe de file qui assure pleinement depuis 2017 la fonction de super-utilisatrice principale pour en déterminer les besoins de développement.

Une formation ciblée a été organisée pour permettre à tous les collaborateurs d'utiliser l'agenda électronique Odontos. Il a désormais remplacé l'agenda papier dans tous les cabinets. L'étape suivante, planifiée pour 2018, consistera à introduire toutes les données du dossier patient dans Odontos et de se donner ainsi les moyens de renoncer au dossier papier.

Ce pas supplémentaire vers le support numérique devrait être encore facilité avec le remplacement progressif des installations radiologiques argentiques par la radiologie numérique dans tous les cabinets dentaires de l'Office dentaire.

Le passage aux prises d'empreintes numériques dans le cadre du cabinet d'orthodontie a pu se concrétiser fin 2017, avec entrée en exploitation en janvier 2018, pour la plus grande satisfaction des professionnels et des patients.

Des séances de travail régulières ont lieu avec les collaborateurs de la comptabilité de la DEJQ pour tenter de résoudre les importantes difficultés en lien avec la gestion comptable des cabinets, la gestion des situations traitées via le logiciel Médident, la suppression de la TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et en vue de l'introduction des nouvelles dispositions tarifaires. Des ressources administratives supplémentaires en matière de forces de travail devront être trouvées.

Un nouveau médecin-dentiste a été engagé en tant qu'auxiliaire suite à un départ sur démission avec effet immédiat d'un médecin-dentiste.

Le second médecin orthodontiste a accepté d'augmenter son taux d'activité de 10% à deux reprises, en 2017 et au 1<sup>er</sup> janvier 2018, compte tenu des sollicitations en orthodontie et pour permettre de réduire le délai d'attente pour une prise en charge (de l'ordre de 2 à 3 mois actuellement).

### Formation

La supervision de l'équipe des médecins-dentistes et orthodontistes a débuté en décembre 2016, à raison de trois séances par année, à réévaluer après une année. Sur la base de l'évaluation réalisée au terme de l'année scolaire 2016-2017, il a été décidé de suspendre pour l'instant cette démarche de supervision.

Les besoins de formation aux premiers secours de tous les collaborateurs de l'Office dentaire ont été identifiés dès janvier 2016, la notion d'une formation de ce type remontant à plus de dix ans. Une formation d'un jour et demi a eu lieu en janvier 2017, à satisfaction des participants qui, tous, ont obtenu la certification BLS-AED.

Tous les collaborateurs de l'Office dentaire ont été formés à l'utilisation de l'agenda électronique Odontos et sont passés à l'enregistrement systématique des rendez-vous sur ce support.

Trois assistantes dentaires ont suivi le programme qui leur était destiné dans le cadre du congrès SSO 2017. Les prophylaxistes et la cheffe de file métier ont pris part à la journée de formation continue organisée par l'ARESBD.

Trois médecins-dentistes ont suivi le programme de formation continue du congrès de la SSO.

Au total, les collaborateurs de l'Office dentaire ont bénéficié de 80.5 jours de formation pour l'année 2017, soit une nette augmentation par rapport à l'année précédente (53.5 jours de formation en 2016).

### **Santé et sécurité au travail**

Le renouvellement des sièges des assistantes dentaires, dentistes et dentistes orthodontistes s'est poursuivi en fonction des souhaits des collaborateurs pour accroître l'ergonomie de leur poste de travail au fauteuil du patient.

De plus, des évaluations des postes de travail par l'ergonome ont été réalisées et ont donné lieu à des réaménagements et changements des sièges de bureau.

Les armoires hautes de classement de dossiers, non homologuées et à risque de basculer sur les collaborateurs, ont continué à être progressivement remplacées.

## **ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ**

### **Prophylaxie éducation à la santé bucco-dentaire**

Pour l'année scolaire 2016-2017, les deux prophylaxistes sont intervenues dans 419 classes, soit auprès de 7'864 élèves. Elles ont également mené 46 séances de brossages collectifs auprès de 1'578 élèves. Les sollicitations des prophylaxistes pour des interventions en classes sont en augmentation.

### **Inscriptions à l'Office dentaire**

Le nombre d'enfants de 1P qui ont été inscrits à l'Office dentaire reste relativement stable :

- sur les 1'241 enregistrés en 1P pour l'année scolaire 2016-2017, ils étaient 759 à être inscrits à l'Office dentaire, soit 61.16% ;
- sur les 1'226 enregistrés en 1P pour l'année scolaire 2017-2018, ils sont 743 à être inscrits à l'Office dentaire, soit 60.6%.

### **Cabinet d'orthodontie**

La reprise d'activité au sein du cabinet d'orthodontie continue de se confirmer. Après un fléchissement en 2015 suite au départ du second orthodontiste, à l'engagement différé d'un nouvel orthodontiste et à un arrêt maladie de la responsable du cabinet, l'activité est en nette reprise, laquelle devrait se consolider en 2018 avec l'augmentation de 10% du taux d'activité du second orthodontiste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les transformations techniques réalisées au sein du cabinet d'orthodontie devraient également y contribuer : un nouveau dispositif de type prises d'empreintes numériques avec possibilité d'impression 3D installé fin 2017, entre en exploitation en janvier 2018. Hormis la qualité obtenue pour les prises d'empreintes, il devrait permettre un gain de temps substantiel. L'ensemble du personnel du cabinet d'orthodontie s'est formé à l'utilisation de ce nouveau dispositif attendu avec impatience. La motivation de l'ensemble de l'équipe s'est vue renforcée.

### **Cabinets dentaires**

Les fluctuations d'activité sur certains cabinets pour l'année 2017 tendent à s'estomper. A noter toutefois des perturbations induites sur l'activité des cabinets dentaires au sein desquels le personnel a été amené à changer récemment, ou suite à la démission avec effet immédiat d'une collaboratrice médecin-dentiste et au délai nécessaire pour repourvoir le poste.

### **Demandes d'aides financières individuelles**

Sur l'année 2017, 90 demandes de réductions d'honoraires ont été examinées (contre 98 en 2015 et 111 en 2016). Le montant total des aides individuelles accordées correspond, en référence aux devis établis, à la somme globale de CHF 45'5467.-. L'augmentation de la valeur du point envisagée initialement pour 2017, a été retardée. Un nouveau système de tarification (DENTOTAR) correspondant aux nouvelles dispositions tarifaires de la SSO, doit entrer en vigueur en 2018 et il a été décidé de procéder au changement de la valeur du point dans le même temps.

Pour les familles à faible revenu, la possibilité de bénéficier de réductions d'honoraires peut contribuer à favoriser la prise en charge et la réalisation des soins dentaires chez les enfants.

Notons que des familles renoncent ou diffèrent la réalisation des soins dentaires pour leurs enfants, non pas en raison de faibles revenus, mais d'un niveau d'endettement très élevé. Ce constat soulève la question de l'intérêt d'une assurance dentaire obligatoire pour les enfants ou, à défaut, de la possibilité pour les enfants de bénéficier d'un accès non facturé aux soins dentaires.

En cas de bouche très négligée avec caries multiples, la tendance actuelle consiste, quand cela est possible, à orienter les jeunes enfants vers des prises en charge réalisées sous anesthésie type Meopa. Cette modalité de prise en charge n'existe pas actuellement dans le cadre de l'Office dentaire.

## DÉPISTAGE DENTAIRE SCOLAIRE ANNUEL

Comme chaque année, la visite annuelle de dépistage dentaire scolaire pour les élèves des établissements scolaires lausannois s'est déroulée de septembre à décembre. Les résultats de ce dépistage, avec classification de l'état bucco-dentaire en quatre catégories, constitue un indicateur fiable de l'état de santé bucco-dentaire des enfants d'âge scolaire.

Les pourcentages enregistrés à Lausanne dans les différentes catégories (classes I à IV) restent relativement stables en comparaison de ceux enregistrés en 2015 (respectivement 56, 26, 16 et 1.8%) et 2016 (respectivement 60, 24, 16 et 1.4%). Habitudes de vie mais aussi renforcement des comportements favorables à une bonne hygiène bucco-dentaire contribuent certainement à ces bons résultats.

La problématique des enfants dont l'état bucco-dentaire relève de la classe IV persiste, avec des fluctuations (1.8% en 2015, 1.4% en 2016, 1.19% en 2017) mais se maintient à un taux élevé pour cet état bucco-dentaire chez des enfants. Les démarches visant à promouvoir un bon état de santé bucco-dentaire chez les enfants sont toujours à renforcer.

Limites du dépistage: en cas de repérage d'un enfant dont l'état bucco-dentaire nécessite des soins, ce dépistage ne permet pas de garantir que l'enfant en bénéficiera. L'information est transmise aux parents; la prise en charge de l'enfant dépend donc notamment de la décision de ceux-ci.

### Visites de dépistage – tableau récapitulatif 2017

	Nombre classes	Effectif	Abs	Dépistages	Catégorie			
					I	II	III	IV
Classes primaires	394	7'482	326	7'156	4'479	1'301	1'241	135
Classes secondaires	330	6'194	261	5'933	3'800	1'466	644	23
Classes privées	14	137	9	128	102	5	21	0
Institutions spécialisées	45	360	36	324	148	100	71	5
Belmont	16	314	11	303	220	63	18	2
<b>Total</b>	<b>799</b>	<b>14'487</b>	<b>643</b>	<b>13'844</b>	<b>8'749</b>	<b>2'935</b>	<b>1'995</b>	<b>165</b>

Catégorie I : Sans carie, ni obturation	63%	Elèves inscrits à l'Office dentaire	39%
Catégorie II : Sans carie, avec obturations	21%		
Catégorie III : Avec caries	14%		
Catégorie IV : Bouches négligées	1.19%		

## SERVICE DE PSYCHOLOGIE SCOLAIRE (SPS)

### PRINCIPALES TÂCHES DU SERVICE

- les psychologues, psychomotriciens et logopédistes en milieu scolaire (PPLS) offrent aux enfants lausannois et à leurs familles des consultations, évaluations et/ou bilans, propositions d'interventions, suivis et/ou traitements
- ils travaillent en étroite collaboration avec les partenaires de l'école, en particulier les enseignants et les directions
- les spécialistes PPLS sont au service du développement de chaque enfant afin de les aider à restaurer leur processus évolutif et à s'épanouir à l'école comme dans leur famille

### EFFECTIF DU PERSONNEL

Tableau 1.1. - plan des postes

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	ept alloués	ept affectés	ept alloués	ept affectés
Direction et secrétariat SPS	4.25	4.25	4.25	4.25
Logopédistes	16.10	16.00	16.10	15.05
Psychologues	14.20	13.20	14.35	14.35
Psychomotricien-ne-s	6.25	5.75	6.25	5.75
<b>Total service</b>	<b>40.80</b>	<b>39.20</b>	<b>40.95</b>	<b>39.40</b>

Tableau 1.2. - variation en ept alloués

Unité administrative	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre
<b>Total service</b>	<b>+ 0.15</b>

Tableau 2.1. - personnel fixe (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier		31 décembre	
	n	ept	n	ept
Direction et secrétariat SPS	6	4.25	6	4.25
Logopédistes	23	16.00	22	15.05
Psychologues	20	13.20	22	14.35
Psychomotricien-ne-s	8	5.75	8	5.75
<b>Total service</b>	<b>57</b>	<b>39.20</b>	<b>58</b>	<b>39.40</b>

**Tableau 2.2. - apprenti-e-s**

Unité administrative	1 <sup>er</sup> janvier	31 décembre
	n	n
	0	0
<b>Total service</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Tableau 2.3. - mouvements du personnel, mobilité (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

	du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre	
	fin(s) d'emploi	embauche(s)
Nombre de mouvement(s)	6	6
Nombre de transfert(s)	sortant(s)	entrant(s)
	0	1
<b>Total service</b>	<b>6</b>	<b>7</b>

**Tableau 2.4. - motifs des fins d'emploi (sans apprenti-e-s ni aspirant-e-s)**

Art.8 (résiliation nom. prov.)	
Convention de départ	
Décès	1
Démission	1
Départ à la retraite	4
Fin de contrat	
Licenciement juste motif ordinaire	
Licenciement fin droit trait. 2 mois	
Licenciement fin droit trait. 24 mois	
Licenciement juste motif immédiat	
Licenciement invalidité totale	
<b>Total service</b>	<b>6</b>

**Stagiaires**

En 2017, le service a pris en charge deux stagiaires en psychologie, deux stagiaires en logopédie et deux étudiants en formation pratique pour devenir psychomotriciens, pour des stages de longue durée sur l'année scolaire en partenariat avec les institutions de formation (universités, HES). Par ailleurs, six stagiaires ont également été accueillies pour une courte durée.

**Apprenti**

Un apprenti employé de commerce poursuit sa formation en 3<sup>e</sup> année.

**SITUATION GÉNÉRALE**

Les équipes du Service de psychologie scolaire font preuve de patience et persévérance. Le cadre législatif attendu (la mise en application de la loi sur la pédagogie spécialisée LPS) est encore reporté. L'arrivée de la nouvelle conseillère d'Etat, cheffe du DFJC, a modifié l'agenda et les perspectives. Ainsi face à l'incertitude qui dure, les collaborateurs-trices ont pris l'habitude de se concentrer sur leurs missions et leurs tâches.

Ainsi, les prestations cliniques sont sans cesse questionnées (pour se calquer au mieux aux besoins des enfants et leurs familles), et adaptées aux demandes de l'école qui peine à faire face aux comportements des élèves qui parfois poussent le système à bout. Les psychologues, psychomotriciens et logopédistes sont tellement sollicités, à la fois pour des prestations directes aux enfants mais également pour des prestations indirectes aux enseignants et aux directions des établissements, que leur pénibilité augmente de manière conséquente.

Les situations rencontrées sont toujours plus complexes, fragiles et lourdes. Elles demandent davantage de coordination, de réseaux et de collaborations entre professionnels. La souffrance des plus petits, dès la première primaire, leur propension à l'auto et hétéro-agressivité, et leur incapacité pour certains à rester dans le groupe classe, sont des éléments inquiétants qui se généralisent. Etre à l'école et y travailler, c'est se demander chaque matin comment va se dérouler le grand huit!

**ANALYSE DES PRATIQUES ET STATISTIQUES**

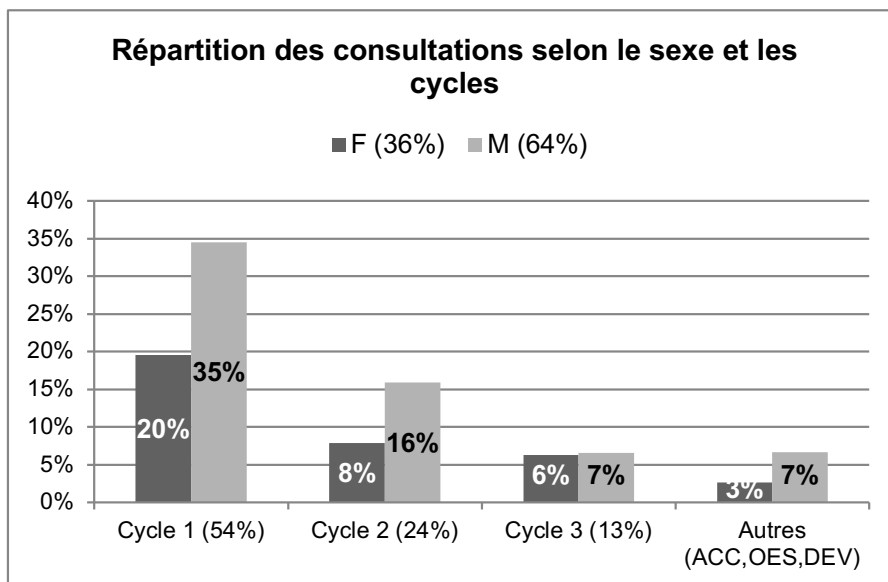
Les consultations à notre service restent classiquement occupées par une majorité de garçons puisqu'ils représentent 63% des enfants vus (tableau 1).

**Tableau 1**

F	750	36.5%
M	1'302	63.5%
<b>Total</b>	<b>2'052</b>	<b>100.0%</b>

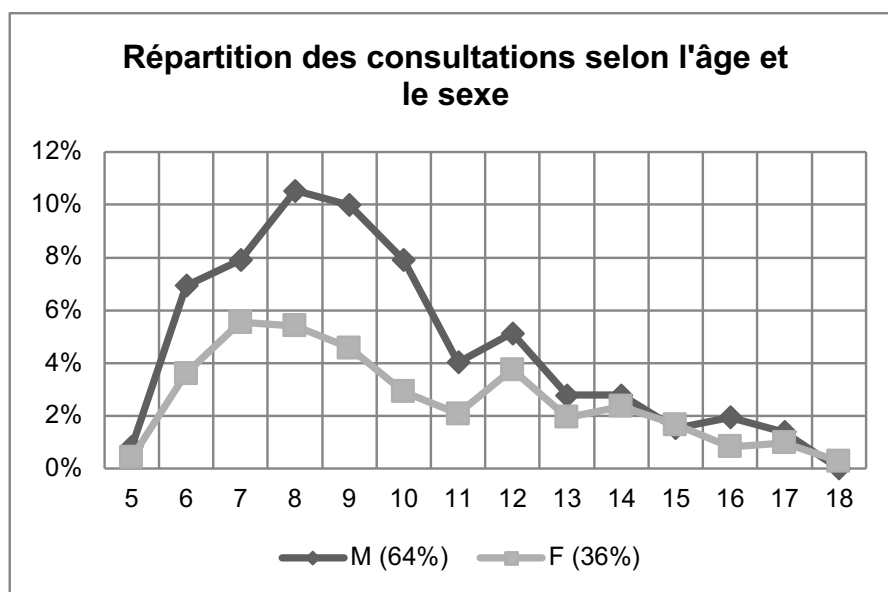
Et parmi ces garçons, ce sont ceux du cycle 1 (1-4P) qui demandent le plus d'attention ; ils correspondent en effet au tiers de toutes nos consultations (35%), contre 20% pour les filles du même cycle. Le graphique 1 illustre ces chiffres et montre que l'écart garçons – filles reste important au cycle 2 (5-8P), pour disparaître au cycle 3 (9<sup>e</sup> - 11<sup>e</sup>). Les pédagogues connaissent ces profils de filles plus investies dans les apprentissages et globalement plus concernées par l'école que les garçons qui prennent plus de temps à atteindre l'âge de raison.

**Graphique 1**



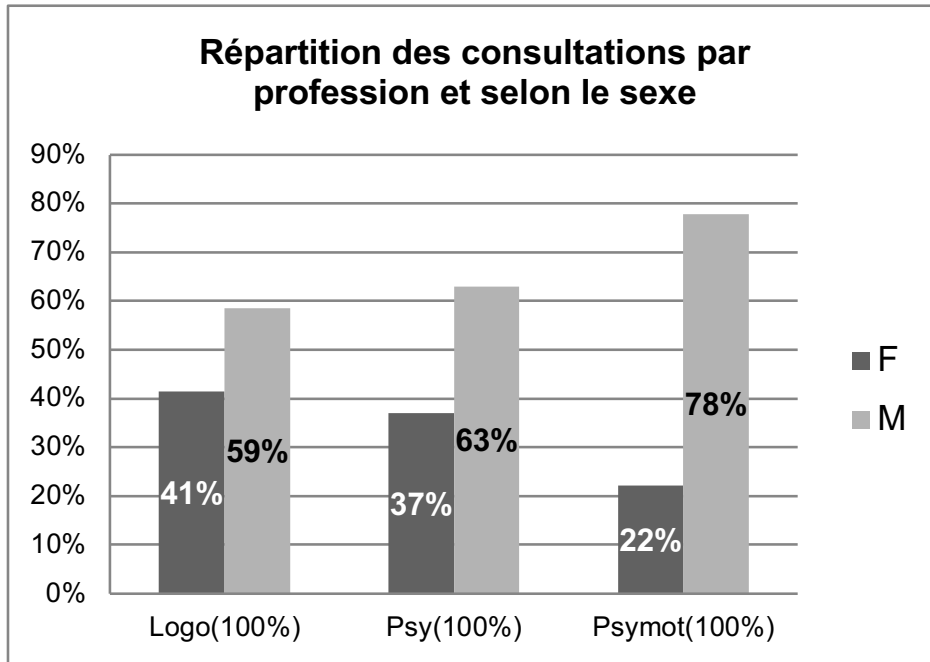
Il y a donc une réduction progressive de cet écart au fur et à mesure que les enfants grandissent, ce qui est particulièrement visible sur le graphique 2. C'est à partir de 11-12 ans (passage dans les établissements primaires et secondaires, fin du cycle 2) que les taux de consultation pour les deux sexes deviennent progressivement comparables. Cette période est celle de la préadolescence puis de l'adolescence, période qui implique une tâche commune : des changements corporels, émotionnels, intellectuels et passer progressivement dans le monde des adultes. L'investissement de la connaissance ne suffit généralement plus pour contenir ces changements et l'étape développementale mobilise aussi bien les garçons que les filles.

**Graphique 2**



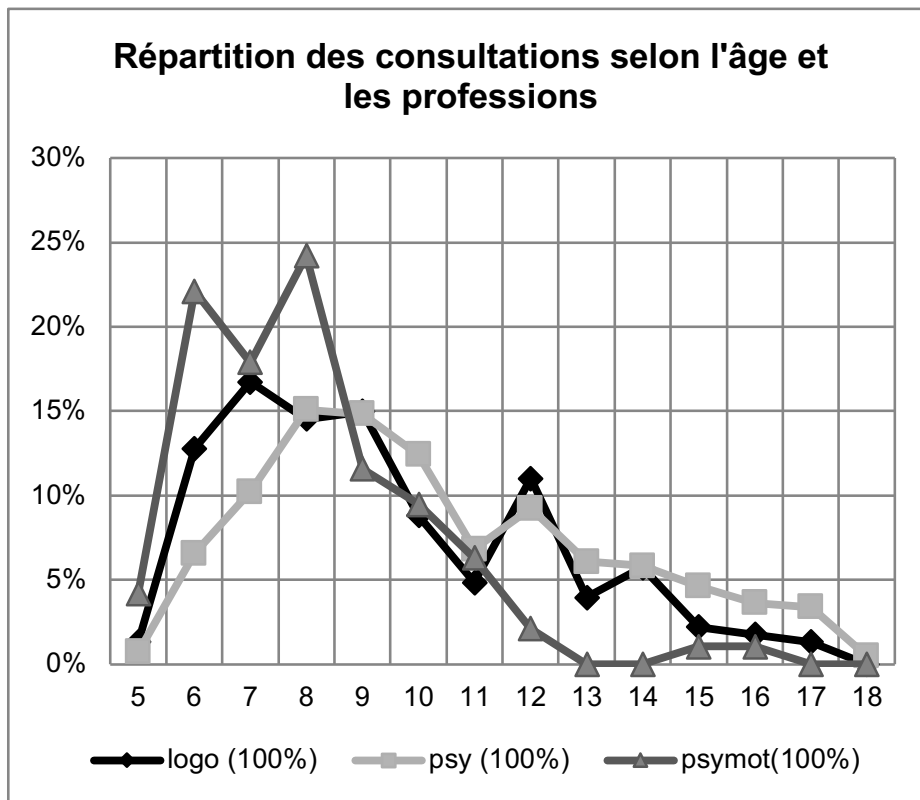
Le nombre de consultations avec des filles ou des garçons est-il différent selon les professions ? C'est ce que présente le graphique 3. On observe une majorité de garçons pour les trois professions avec un écart massif pour la psychomotricité (78% / 22%).

Graphique 3



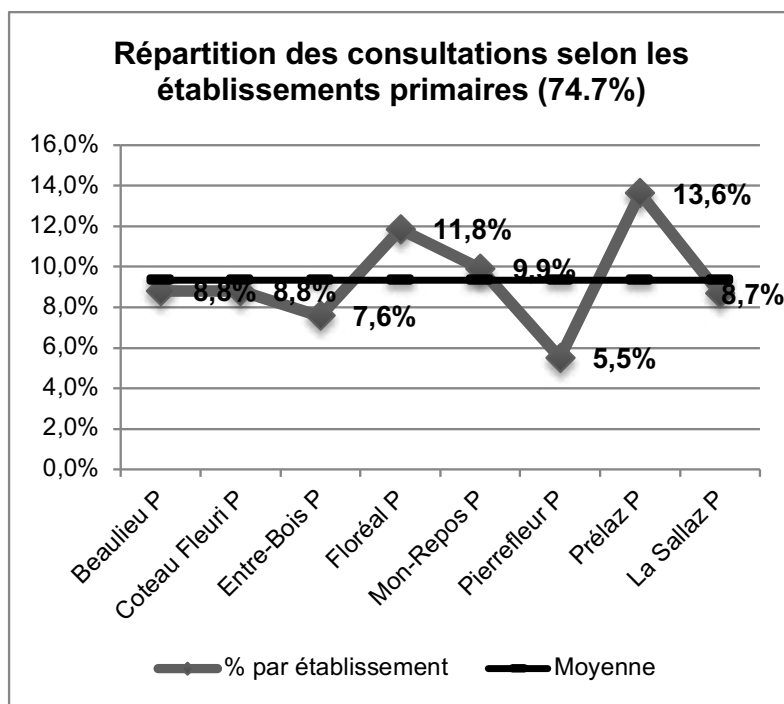
Ce résultat n'est pas surprenant si l'on considère que les enfants qui vont en psychomotricité sont essentiellement issus des cycles 1 et 2, soit 5 à 12 ans environ (graphique 4), cycles pendant lesquels la consultation des garçons est majoritaire.

Graphique 4



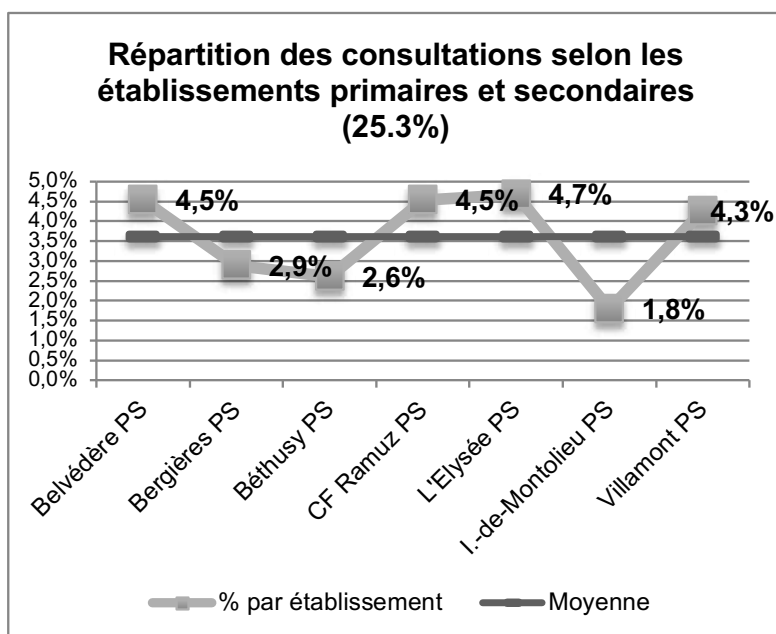
Pour terminer, nous présentons les pourcentages d'enfants vus, scolarisés dans les établissements primaires avec un total de 74.7% (graphique 5), et primaires et secondaires représentant le reste 25.3% (graphique 6). Les premiers rassemblent donc les ¾ des enfants qui consultent à notre service, dont la moyenne est de 9.3% sur les huit établissements, contre 3.6% pour les seconds (établissements primaires et secondaires).

Graphique 5



On retrouve évidemment la différence déjà observée entre les petites classes (1p à 6p pour le graphique 5) et les plus grandes (7p à 11p pour le graphique 6).

Graphique 6



## CONCLUSION

Aux dernières nouvelles, l'année 2018 sera une année supplémentaire de transition avec de nouveaux changements annoncés. Le règlement d'application de la loi sur la pédagogie spécialisée a pris un virage à 180 degrés, du coup nous sommes en attente d'une nouvelle vision de la pédagogie spécialisée.

Mais le cœur et la motivation sont bien présents. Chaque enfant qui retrouve le sourire, qui se réjouit d'apprendre, qui découvre de nouveaux camarades, qui se réconcilie avec ses parents ou ses enseignants est un encouragement et un signe que nos efforts peuvent être récompensés.

Le génie local, la solidarité professionnelle et l'humilité face à la différence qui dérange doivent être valorisés. Les ressources des établissements, PPLS compris, seront un enjeu pour la suite.